



Société anonyme au capital de 3.924.878,07 €
Siège social : 24, rue Neuve Sainte Catherine - Marseille (13007)
480 040 880 RCS MARSEILLE

Note d'information

Transfert de la totalité des actions de la société de la cote du Marché Libre sur Alternext Paris



Listing Sponsor

Avertissement

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que l'opération de transfert de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE aux négociations sur Alternext Paris ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF (L'autorité des Marchés Financiers).

Le présent document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Dans le présent document, les expressions « TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE » ou la « Société » désignent la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE S.A.

Le présent document contient des indications sur les objectifs de la Société. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs dépend de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus et inconnus, des incertitudes ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs de la Société et ses performances commerciales et financières soient différents des objectifs anticipés.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1 PERSONNES RESPONSABLES | 7 |
| 1.1 Responsable de l'Offering Circular | 7 |
| 1.2 Attestation du Responsable de l'Offering Circular | 7 |
| 2 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES | 8 |
| 2.1 Commissaire aux comptes titulaire | 8 |
| 2.2 Commissaire aux comptes suppléant | 8 |
| 2.3 Responsable de l'information financière | 8 |
| 3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES | 9 |
| 4 FACTEURS DE RISQUES | 10 |
| 4.2 Risques liés à l'activité | 10 |
| 4.2.1 <i>Risques liés au marché</i> | 10 |
| 4.3 Risques de marché | 13 |
| 4.3.1 Risque de liquidité | 13 |
| 4.3.2 Risque de taux | 13 |
| 4.3.3 Risque de change | 13 |
| 4.3.4 Risque Actions | 14 |
| 4.3 Risques juridiques | 14 |
| 4.3.1 Litiges et faits exceptionnels | 14 |
| 4.3.2 Contrôle fiscal | 14 |
| 4.4 Assurances | 15 |
| 4.5 Impact d'événements particuliers sur la cotation des actions de la Société sur Alternext Paris | 16 |
| 5 INFORMATIONS CONCERNANT D'EMETTEUR | 17 |
| 5.1 Histoire et évolution de la Société | 17 |
| 5.1.1 <i>Dénomination sociale</i> | 17 |
| 5.1.2 <i>Registre du commerce et des sociétés</i> | 17 |
| 5.1.3 <i>Date de constitution et durée de la Société</i> | 17 |
| 5.1.4 <i>Siège social, forme juridique et législation applicable</i> | 17 |
| 5.1.5 <i>Coordonnées complètes</i> | 17 |
| 5.1.5 <i>Historique de la Société</i> | 18 |
| 5.2 Investissements | 18 |
| 6 APERÇU DES ACTIVITES | 19 |
| 6.1. Aperçu général des activités de Groupe | 19 |
| 6.2. Historique du Groupe | 19 |
| 6.3. Les métiers du Groupe | 19 |

| | |
|--|-----------|
| 6.3.1 <i>Les solutions proposées par TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE</i> | 19 |
| 6.3.2 <i>Objectifs stratégiques</i> | 21 |
| 6.3.3 <i>Stratégie commerciale</i> | 22 |
| 6.3.4 <i>Stratégie de développement</i> | 24 |
| 6.5. Le marché visé : Transport aérien mondial de passagers | 26 |
| 6.5.1 <i>Le marché du transport aérien : Un marché mondial en forte et constante progression</i> | 26 |
| 6.5.2 <i>Le marché cible de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE : Principalement les compagnies aériennes domestiques et régionales</i> | 26 |
| 6.5.3 <i>Description de l'offre de solutions technologiques existantes pour ce marché</i> | 27 |
| 6.6. Un secteur en mutation qui offre de nouvelles opportunités | 30 |
| 6.6.1 <i>Une mutation dans son mode de distribution</i> | 30 |
| 6.6.2 <i>Une mutation réglementaire obligatoire depuis 2008 : le « billet électronique compatible IATA »</i> | 30 |
| 6.7. La concurrence | 31 |
| 7 ORGANIGRAMMES | 36 |
| 7.1 <i>Organigramme juridique</i> | 36 |
| 7.2 <i>Présentation et chiffres clés des principales filiales au 31/12/2009</i> | 36 |
| 7.3 <i>Organigrammes fonctionnels</i> | 37 |
| 8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS | 38 |
| 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT | 39 |
| 9.1 <i>Evolution de la situation financière au cours de l'exercice 2008 et 2009</i> | 39 |
| 9.2 <i>Effets sur la situation financière d'éléments non directement liée à l'exploitation courante</i> | 39 |
| 10 TRESORERIE ET CAPITAUX | 40 |
| 10.1 <i>Informations sur la situation de trésorerie de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE au 31/12/2010</i> | 40 |
| 10.2 <i>Source et montant des flux de trésorerie de la Société</i> | 43 |
| 10.3 <i>Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société</i> | 43 |
| 10.4 <i>Information relative à toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sensiblement, directement ou indirectement, les opérations de la Société</i> | 44 |
| 10.5 <i>Informations sur les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.2 (Investissements futurs) et 8 (propriétés immobilières)</i> | 44 |
| 11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, MARQUES, BREVETS ET LICENCES | 45 |
| 11.1 <i>Politique de Recherche et Développement</i> | 45 |
| 11.2 <i>Crédit Impôt Recherche</i> | 45 |
| 11.4 <i>Marques déposées et détenues par la société</i> | 45 |
| 11.5 <i>Labellisation OSEO</i> | 45 |

| | |
|--|-----------|
| 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES | 46 |
| 12.1 Tendances ayant ou pouvant avoir un impact sur TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE depuis la fin du dernier exercice | 46 |
| 12.2 Tendances générales ayant ou pouvant avoir un impact sur l'activité de la Société | 46 |
| 13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE | 47 |
| 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GENERALE | 48 |
| 14.1 Composition et fonctionnement des organes de direction et de contrôle | 48 |
| 14.1.1 Conseil d'administration | 48 |
| 14.1.2 Informations générales relatives aux administrateurs et dirigeants | 50 |
| 14.2 Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de la direction générale | 51 |
| 15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES | 52 |
| 15.1 Intérêts et rémunérations | 52 |
| 15.2 Montant total des sommes provisionnées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | 52 |
| 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 53 |
| 16.1 Mandats des membres des organes d'administration et de direction | 53 |
| 16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la Société ou l'une de ses filiales | 53 |
| 16.3 Comités du Conseil d'Administration | 53 |
| 16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise | 53 |
| 17 SALARIES | 54 |
| 17.1 Ressources humaines | 54 |
| 17.2 Participations et stock-options | 54 |
| 17.3 Participation et intéressement du personnel | 54 |
| 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | 55 |
| 18.1 Actionnariat | 55 |
| 18.2 Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire | 55 |
| 18.4 Accord portant sur le contrôle de la Société | 55 |
| 19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES | 56 |

| | |
|---|------------|
| 20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR | 64 |
| 20.1 Informations financières consolidées historiques | 64 |
| 20.1.1 <i>Situation intermédiaire consolidée au 30/06/2010 (non validée par les commissaires aux comptes)</i> | 64 |
| 20.1.2 <i>Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2009</i> | 67 |
| 20.1.3 <i>Comptes consolidés au 31/12/2009</i> | 69 |
| 20.1.4 <i>Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2008</i> | 111 |
| 20.1.5 <i>Comptes consolidés au 31/12/2008</i> | 113 |
| 20.2 Comptes sociaux historiques | 143 |
| 20.2.1 <i>Comptes sociaux historiques au 31/12/2009</i> | 143 |
| 20.2.2 <i>Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux au 31/12/2009</i> | 159 |
| 20.2.3 <i>Comptes sociaux historiques au 31/12/2008</i> | 162 |
| 20.2.4 <i>Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux au 31/12/2008</i> | 178 |
| 20.3 Vérification des informations financières | 180 |
| 20.3.1 <i>Déclaration relative à la vérification des informations financières historiques</i> | 180 |
| 20.3.2. <i>Informations vérifiées par les contrôleurs légaux</i> | 180 |
| 20.3.3. <i>Informations financières figurant dans le présent document et n'ayant pas été vérifiées</i> | 181 |
| 20.4 Date des dernières informations financières | 181 |
| 20.5 Politique de distribution de dividendes | 181 |
| 20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage | 182 |
| 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31/12/2009 | 182 |
| 20.10 Engagements hors bilan | 182 |
| 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | 183 |
| 21.1 Renseignements à caractère général concernant le capital | 183 |
| 21.2 Actes constitutifs et statuts | 190 |
| 22 CONTRATS IMPORTANTS | 201 |
| 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS | 202 |
| 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | 203 |
| 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS | 204 |

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable de l'Offering Circular

Monsieur Eric KOURRY, Président Directeur Général

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE
24, rue Neuve Sainte Catherine
13007 Marseille

Etablissement secondaire :

11 rue du Colisée
75008 Paris

Tél : 01 71 18 15 15
E-mail : ekoury@ttinteractive.com

1.2 Attestation du Responsable de l'Offering Circular

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente note sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les informations financières historiques présentées ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.».

Monsieur Eric KOURRY
Président Directeur Général

Paris le 13 avril 2011

2 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

2.1 Commissaire aux comptes titulaire

Concept Audit & Associés

Laurence LE BOUCHER
50 rue d'Assas
75006 PARIS
Tél : 01 40 60 45 66
Fax : 01 40 60 64 19

2.2 Commissaire aux comptes suppléant

EB2A

M. Eric BENECH
Parc Club du Millénaire - Bât 23
1025 rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER
Tél : 04 67 81 98 97
Fax : 04 67 81 97 18

2.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Eric KOURRY, Président Directeur Général

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE
24, rue Neuve Sainte Catherine
13007 Marseille

Etablissement secondaire :

11 rue du Colisée
75008 Paris

Tél : 01 71 18 15 15
E-mail : ekoury@ttinteractive.com

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les données présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés audités du Groupe.

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE SA (chiffres consolidés en k €)

| <u>Compte de résultats</u> | <u>31/12/2007</u> <u>(12 mois)</u> | <u>31/12/08</u> <u>(12 mois)</u> | <u>31/12/09</u> <u>(12 mois)</u> |
|-------------------------------------|---|---|---|
| Chiffre d'affaires | 4 855 | 8 327 | 8 710 |
| Résultat opérationnel courant | 1 525 | 2 139 | 2 473 |
| Coût de l'endettement financier net | 55 | 145 | 182 |
| Résultat avant impôt | 1 407 | 1 841 | 2 117 |
| Résultat net | 1 300 | 1 575 | 1 780 |

Bilan

| | | | |
|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Capitaux propres | 9 751 | 10 953 | 12 599 |
| Disponibilités et VMP | 2 275 | 3 225 | 3 851 |
| Dettes à long terme | 1 482 | 3 021 | 2 086 |
| Dettes à court terme | - | - | - |
| Total bilan | 13 649 | 16 871 | 18 281 |

4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à examiner et prendre en considération l'ensemble des informations décrites dans le présent document de présentation, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de procéder à l'achat ou la souscription des actions de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.

Les risques présentés ci-dessous, sont ceux que la société considère, à la date du présent document, comme étant susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La liste des risques présentés dans ce chapitre n'est pas exhaustive, la Société ne peut en effet exclure que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.2 Risques liés à l'activité

4.2.1 Risques liés au marché

▪ Risques liés à l'environnement concurrentiel

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE n'estime pas être en concurrence frontale avec les grands GDS (Global Distribution System) traditionnels comme AMADEUS, SABRE, et WORLDSPAN/GALILEO sur son marché. En effet, les acteurs majeurs historiques qui avaient développé des solutions informatiques relativement complexes tant à la mise en œuvre qu'à la maintenance, se sont progressivement recentrés vers le marché des compagnies aériennes de taille très significatives (souvent plusieurs millions voire dizaines de millions de passagers annuels). D'autres acteurs historiques, mais non considérés comme des GDS, tels que SITA ou MERCATOR sont eux aussi positionnés principalement sur les compagnies de tailles significatives (supérieur au million de passagers). A titre d'exemple ces derniers équipent des compagnies comme Air India (pour SITA) ou Emirates (pour MERCATOR).

D'autres acteurs existent sur le marché des compagnies aériennes, notamment les fournisseurs de solutions dites web-based à l'instar de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE. A l'exception de NAVITAIRE qui est positionné sur le marché des très grosses « low costs » (ils ont par exemple comme clients RYANAIR ou encore AIR ASIA), les autres fournisseurs sont beaucoup plus petits et souvent focalisés sur une zone géographique donnée.

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE estime avoir un avantage concurrentiel technologique fort, du fait du haut niveau de connectivité de ses solutions avec les réseaux mondiaux de distribution (GDS) et du fait qu'elle a déjà obtenu l'habilitation IATA (International Air Transport Association) pour l'e-ticket.

La Société continue à développer ses solutions technologiques pour conserver son avance sur ses concurrents. Mais, quand bien même cet effort en matière de développements et de R&D permettrait à la Société d'anticiper les évolutions du marché et d'étoffer ses offres, cette dernière ne peut pas garantir que ses efforts seront suffisants pour la protéger totalement des concurrents qui pourraient apparaître sur le marché.

En conséquence, la Société ne peut exclure qu'un acteur déjà présent sur le marché ou qu'un nouvel entrant puisse adopter un positionnement plus performant et gagner des parts de marché au détriment de la Société.

La Société pourrait ne pas réagir de manière efficace à l'évolution de la concurrence sur les marchés sur lesquels elle intervient.

Aucune assurance ne peut donc être donnée sur le fait que la Société sera en mesure de faire face à la concurrence présente ou potentielle.

- Dépendance vis-à-vis des clients

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE peut être amenée à signer des contrats importants et susceptibles de représenter individuellement une part significative de son chiffre d'affaires, ce qui pourrait se traduire par un risque de dépendance vis-à-vis d'un client ou groupe de clients spécifiques.

On notera que plus le nombre de clients et le chiffre d'affaires augmentent, plus le risque de dépendance diminue.

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE compte actuellement 47 clients signés dans plus de 22 pays.

L'importance d'un client est principalement déterminée par son nombre de passagers transportés.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires 2009 réalisé (8.7 M €) auprès des trois, des cinq et des dix principaux clients :

| | |
|---|------|
| % du CA réalisé auprès des trois principaux clients par rapport au CA total | 50 % |
| % du CA réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au CA total..... | 60 % |
| % du CA réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au CA total..... | 72 % |

- Dépendance vis-à-vis des fournisseurs

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE s'efforce d'entretenir d'excellentes relations avec ses fournisseurs principaux afin d'anticiper tout problème potentiel, mais la Société n'est pas à l'abri de difficultés qui peuvent survenir à tout moment dans la conduite de ses affaires et par rapport à ses fournisseurs.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage des achats réalisés au cours de l'exercice 2009 auprès des trois, des cinq et des dix principaux fournisseurs :

| | |
|--|------|
| % des achats réalisés auprès des trois principaux fournisseurs | 29 % |
| % des achats réalisés auprès des cinq principaux fournisseurs | 38 % |
| % des achats réalisés auprès des dix principaux fournisseurs | 53 % |

4.2.2 Risques liés à l'exploitation

- Risques liés aux acquisitions et à la capacité d'adaptation de la société à une forte croissance

La Société peut être amenée à intégrer d'autres acteurs opérant ou non dans son secteur d'activité. La Société a une expérience reconnue en la matière.

En effet, le 12 février 2008, Travel Technology Interactive a annoncé avoir acquis la société brésilienne Cions Software SA, afin de disposer d'une base significative en Amérique du Sud et consolider sa base de clients. Cette acquisition a été un succès, ayant permis à la société de conforter son positionnement et sa situation financière (Cf. § 5.2 et 22 du présent document). TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE ne peut pas garantir par avance le succès de futures opérations d'acquisition.

- Risques liés aux droits de propriétés intellectuelles

La Société est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle en France, sur les marques et noms de domaines qu'elle utilise dans le cadre de ses activités : cf. § 11 du présent document.

A ce titre, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est propriétaire de la marque énonciative « TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE » et du logo associé, déposés à l'INPI.

La Société a aussi déposé les noms de domaines suivants :

- www.ttinteractive.com
- www.ttinteractive.aero
- www.aeropack.aero
- www.traveltechnology.net
- www.traveltechnology.org
- www.nexlog.com
- www.reservaweb.com

La Société a mis en œuvre une politique systématique de défense de ses droits. TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE agira systématiquement contre les tiers contrefacteurs afin de préserver ses droits.

Toutefois, dans le cas de la Société, la contrefaçon « pure » par copie du produit, donc des fonctionnalités, semble exclue puisque ce produit relève d'une technologie à reproduire et que les codes sources des logiciels développés ne sont pas à la portée des tiers.

4.3 Risques de marché

4.3.1 Risque de liquidité

Au-delà des disponibilités présentes sur les différents comptes bancaires de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, une politique de placement d'une partie des disponibilités a été progressivement mise en œuvre.

Au 31 décembre 2009, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a placé environ 2,9 millions d'euros sur des supports sans risques tels que les titre SICAV, comptes à terme.

4.3.2 Risque de taux

Au 31 décembre 2009, le montant des crédits contracté était de 3.967.100 €, uniquement à taux fixe (entre 3,4 % et 4,9 %). Le capital restant du fin 2009 était de 1 938 590 € soit moins de la moitié des crédits contractés.

Le détail des emprunts apparaît ci-dessous :

| Banque | Montant | Taux | Nature du Taux | Durée |
|---------------------|------------------|------|----------------|---------|
| HSBC | 800 000 | 3,4 | Fixe | 48 MOIS |
| HSBC | 60 000 | 4,8 | Fixe | 60 MOIS |
| HSBC | 337 100 | 4,9 | Fixe | 42 MOIS |
| HSBC | 500 000 | 3,95 | Fixe | 42 MOIS |
| HSBC | 500 000 | 5,6 | Fixe | 60 MOIS |
| HSBC | 500 000 | 4,6 | Fixe | 60 MOIS |
| Palatine | 1000 000 | 4,9 | Fixe | 63 MOIS |
| TOTAL CREDIT | 3 967 100 | | | |

4.3.3 Risque de change

Sur 2009, le chiffre d'affaires par devises étrangères se répartissait ainsi :

| Devise | Part du CA (en %) |
|--------|-------------------|
| Euro | 58 % |
| Real | 29% |
| USD | 13% |

Compte tenu de la forte volatilité constatée du taux de change euro / dollar et euro/Real, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE peut être exposée au risque de variation du taux de change.

L'internationalisation des activités engendre un risque de taux de change qui ne fait pour l'instant l'objet d'aucune couverture. TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a d'ores et déjà initié une réflexion pour mettre en œuvre des mécanismes de couverture.

On notera que la volatilité du taux de change euro/real impacte autant le CA que les charges d'exploitation du fait que les ventes en Real soient intégralement gérées par la filiale brésilienne.

4.3.4 Risque Actions

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE ne dispose à ce jour d'aucun placement en actions.

4.3 Risques juridiques

4.3.1 Litiges et faits exceptionnels

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est impliquée dans deux litiges :

- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE / Administration fiscale

L'administration fiscale a remis en cause une déduction fiscale opérée par TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE en considérant que l'investissement réalisé n'était pas éligible au dispositif.

Le conseil de la société estime qu'un recours contentieux peut aboutir à une issue favorable à TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.

Montant en cause : 274K€ au titre de 2008 + 120K€ de pénalités et majorations.

- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE / INSELAIR (client) :

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE accordé une licence d'utilisation du logiciel AEROPACK à INSELAIR en 2006. Cette dernière a toutefois cessé de régler ses factures régulièrement. Au 31/12/2007, INSELAIR était redevable de 161K€. Malgré un amendement et un échéancier favorables, INSELAIR a continué à n'effectuer que des règlements partiels. TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a donc assigné INSELAIR pour constatation de l'inexécution fautive de l'accord, et pour règlement des arriérés et d'indemnités.

Cette affaire a été appelée à l'audience le 23 février 2011, mais cette audience a été reportée.

Dans les deux cas les sommes en jeu ont été provisionnées (274 k€ pour le premier, l'intégralité de la somme pour le second).

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu dans un passé récent, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.

4.3.2 Contrôle fiscal

Néant, à l'exception du litige évoqué ci-dessus (§4.3.1).

4.4 Assurances

La Société a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés.

Les polices d'assurance en place, couvrent notamment les risques suivants :

- Multirisque professionnelle (assurance des biens pour les locaux)
- Responsabilité civile exploitation et professionnelle

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE estime que les polices d'assurance couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

| ASSUREUR | CONTRAT | GARANTIES |
|---|--|---|
| EUROSUD SWATON ASSURANCES | ➤ ASSISTANCE & ASSURANCE – PASS MISSION MULTI | <ul style="list-style-type: none">▪ Assistance aux personnes en cas de maladies ou de blessure▪ Assistance aux personnes en cas de décès▪ Assistance voyage, individuelles accident de voyage, bagages et effets personnels, retard d'avion▪ Responsabilité civile |
| | ➤ MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE | <ul style="list-style-type: none">▪ Incendie, explosion, risques divers▪ Evénements climatiques et catastrophes naturelles▪ Dommages électriques▪ Dégâts des eaux▪ Bris de glaces et enseignes▪ Vol, Vandalisme▪ Manifestation, Emeutes, Attentats▪ Reconstitution d'archives à la suite des évènements précédents▪ Informations juridiques par téléphone |
| | ➤ MULTIRISQUE INFORMATIQUE | <ul style="list-style-type: none">▪ Dommage aux biens |
| SUL AMERICA CIA NACIONAL DE SEGUROS | ➤ MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE | <ul style="list-style-type: none">▪ Incendie, Explosion▪ Dommages électriques▪ Equipement électronique▪ Perte de loyer▪ Bris de glaces▪ Vol |

4.5 Impact d'événements particuliers sur la cotation des actions de la Société sur Alternext Paris

Le cours des actions de la Société sur Alternext Paris pourrait connaître des variations significatives.

Le cours des actions de la Société sur Alternext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que des variations du résultat de la Société, une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité, le lancement de nouveaux produits et/ou services ou l'amélioration de certains services, par la Société ou ses principaux concurrents.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

La cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours des actions de la Société.

5 INFORMATIONS CONCERNANT D'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 *Dénomination sociale*

La dénomination sociale de la société est Travel Technology Interactive.

5.1.2 *Registre du commerce et des sociétés*

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 480 040 880.

5.1.3 *Date de constitution et durée de la Société*

La Société a été immatriculée le 22 décembre 2004 au greffe du Tribunal de Commerce de Marseille, pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 *Siège social, forme juridique et législation applicable*

Siège social

Le siège social de la Société est sis au 24, rue Neuve Sainte-Catherine – 13007 Marseille.

Forme juridique

Société Anonyme

Législation applicable

Française

5.1.5 *Coordonnées complètes*

Adresse : 24, rue Neuve Sainte-Catherine – 13007 Marseille
Téléphone : +33 1 71 18 15 15
Fax : + 33 1 71 18 15 10
E-mail : comfi@ttinteractive.com
Site internet : www.ttinteractive.com

5.1.5 Historique de la Société

- **2002 :**
 - Création de la version 1 du programme AEROPACK, au sein du Groupe EUROFINANCE TRAVEL. Mise en œuvre du 1^{er} client (Air Antilles Express)
- **2004 :**
 - 1^{ère} connexion réussie entre AEROPACK et les systèmes GDS
 - Création d'une filiale technologique spécialisée, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE (TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE)
- **2005 :**
 - Bouclage du partenariat industriel avec AMADEUS
- **2006 :**
 - Obtention du label IATA *StB Strategic Preferred Partner*
 - Obtention du label société innovante Anvar/Oséo (label renouvelé en 2010)
 - Introduction sur Euronext Paris (Marché Libre)
- **2007 :**
 - Création d'une filiale dans les Caraïbes (Travel Technology Interactive Caraïbes)
 - Rachat fin décembre de la société concurrente Brésilienne CIONS (devenue Travel Technology Interactive do Brasil)
- **2009 :**
 - Lancement de AEROPACK NG
- **2010 :**
 - Création d'une filiale en Asie (Travel Technology Interactive Asia), à Singapour.
 - plus de 40 compagnies clientes sur 5 continents

5.2 Investissements

Depuis le rachat de la société brésilienne évoqué au §4.2.2, aucun investissement significatif n'a été réalisé.

Ce rachat a été effectué pour un montant initial de 8.250K\$ réglé en cash (3M\$) et en actions (5,250M\$). A ce montant, il convient d'ajouter un complément de prix prévu dans le contrat initial (garantie de cours), dont le montant est estimé par TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE à environ 1,5M€.

750 k€ ont été réglés en cash le 4 mars 2011 et le solde sera réglée en cash et/ou en actions nouvelles TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.

6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. Aperçu général des activités de Groupe

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est un éditeur et un opérateur de solutions logicielles dédiés au monde du transport. Cette activité représentera plus de 95% de ses revenus 2010, majoritairement réalisés sur le secteur des compagnies aériennes. Ces solutions sont très majoritairement dédiées à la gestion des passagers des vols réguliers (solutions commercialisées sous les marques AEROPACK NG et RESERVAWEB). Plus marginalement, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE propose aussi une solution dédiée à la gestion des activités de fret des compagnies aériennes (solution commercialisée sous la marque NEXLOG).

Dans les paragraphes qui suivent, seule l'activité principale de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE (éditeur et opérateur de solutions logicielles pour les compagnies régulières de transport aérien passagers) sera détaillée en présentant son marché correspondant, ses enjeux, ses concurrents ainsi que l'offre et la stratégie correspondante.

6.2. Historique du Groupe

Cf Historique Société § 5.1.5.

6.3. Les métiers du Groupe

6.3.1 *Les solutions proposées par TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE*

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE offre, à ce jour, principalement des solutions technologiques et des services associés pour le marché du transport aérien des compagnies dites principalement domestiques et régionales.

A ce titre, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE commercialise deux solutions logicielles : AEROPACK NG et RESERVAWEB. La première s'adresse surtout au marché des compagnies traditionnelles ou hybrides, alors que la seconde s'adresse exclusivement au marché des compagnies aériennes dites « low cost ».

• **Périmètre fonctionnel couvert tant par AEROPACK NG que par RESERVAWEB**

AEROPACK NG et RESERVAWEB sont des solutions de gestion intégrées et complètes qui permettent à une compagnie aérienne de gérer avec un seul et unique outil :

- la création et la mise à jour de ses programmes de vol
- la gestion et le contrôle de son inventaire (gestion des sièges / classes disponibles par vol et « yield management » ou optimisation de la recette commerciale)
- la gestion tarifaire
- la gestion commerciale multi-canal

- les processus de réservation et d'émission des billets (y compris via les GDS pour AEROPACK NG)
- les processus d'enregistrement et d'embarquement (checking & boarding)
- l'analyse statistique multicritères et les reporting
- la génération et l'export des informations de ventes vers les systèmes dédiés de recettes commerciales et/ou de systèmes comptables

AEROPACK NG et RESERVAWEB sont en quelque sorte une forme d'ERP ou PGI (Progiciel de Gestion Intégré) couvrant toutes les fonctions critiques de la distribution d'une compagnie aérienne.

AEROPACK NG et RESERVAWEB sont des outils particulièrement efficaces pour la gestion, l'exploitation, l'optimisation et le contrôle stratégique d'une compagnie aérienne.

AEROPACK NG et RESERVAWEB s'adressent en priorité aux principaux services opérationnels (service commercial, gestionnaires du programme, personnels d'aéroports : checking & boarding), aux fonctions de support (contrôle de gestion) et à la direction générale des compagnies aériennes.

La logique modulaire des logiciels AEROPACK NG et RESERVAWEB a été adoptée pour faciliter la compréhension de ses fonctionnalités auprès des prospects. Pour autant, dans la pratique, la grande majorité des clients d'AEROPACK NG et RESERVAWEB optent pour l'intégralité des modules intégrés.

Enfin, on notera que ces logiciels, dits « web based » sont hébergés et administrés en deux lieux uniques (Paris pour AEROPACK NG et Sao Paulo pour RESERVAWEB) pour l'intégralité des clients de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE. De ce fait, et compte tenu de leurs commercialisations en mode SaaS, toute opération de maintenance, mise à jour et autres évolutions sont réalisées à distance. Tous les clients de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE en bénéficient instantanément et automatiquement.

• Niveau de connectivité et autres fonctionnalités offertes par AEROPACK NG

Au-delà de fonctionnalités de base décrites ci-dessus, le logiciel AEROPACK NG offre les caractéristiques significatives suivantes :

- Une connectivité du plus haut niveau possible aux GDS. Ce niveau de fonctionnalité permet :
 - o d'apporter le meilleur affichage possible (comme les plus grandes compagnies aériennes) lors des requêtes réalisées pour des segments donnés en agence de voyages.
 - o la disponibilité réelle de places disponibles sur chaque vol en temps réel lors d'une requête en agence de voyage.
 - o la capacité, de fait, à émettre et gérer le « billet électronique IATA ». Cette fonctionnalité ne peut être offerte que si la solution logicielle retenue est connectée au plus haut niveau de connectivité avec les GDS.
- Des fonctionnalités complémentaires poussées, généralement réservées aux seules grandes compagnies aériennes :

- La gestion du « codeshare » (c'est-à-dire le partage de code entre deux compagnies sur un même numéro de vol, qui est opéré par les deux, voire l'une ou l'autre des deux compagnies).
- La gestion des vols multi-segments (c'est-à-dire les vols en correspondance).
- La gestion des accords « interlines » (c'est-à-dire les accords qui permettent à une compagnie d'émettre un billet unique qui contient un ou plusieurs tronçons de vol réalisés sur une ou plusieurs autres compagnies).

• Autres fonctionnalités spécifiques offertes par RESERVAWEB

Au-delà de fonctionnalités de base décrites préalablement, le logiciel RESERVAWEB offre de nombreuses caractéristiques spécifiques pour le marché des compagnies aériennes dites « low cost ». en voici quelques exemples significatifs :

- La capacité de mettre à la disposition de portails ou de tout autre tiers, les disponibilités et tarifs correspondants via l'intégration de « webservices ou API ». cette fonctionnalité permet de démultiplier les canaux de distribution dits « directs » (par opposition aux canaux indirects que sont les agences de voyages connectées aux GDS). C'est une fonctionnalité primordiale pour les « low costs » qui privilégient une distribution directe.
- Les fonctionnalités de ventes additionnelles ou complémentaires (« ancillary revenues ») au billet d'avion à proprement parler. Il s'agit de donner la possibilité aux clients de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE de vendre des services complémentaires de type bagages supplémentaires, réservation de sièges, etc... Ce sont des sources de revenus primordiales pour les compagnies « low costs »
- L'adaptation de l'ensemble des moteurs de réservation internet classiques au format mobile ou smartphones. Les interfaces correspondantes permettent aux clients de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE d'être accessibles et distribués auprès d'une large population ne disposant pas forcément d'un ordinateur classique avec accès internet.

Pour mémoire, ces fonctionnalités traditionnellement orientées pour les compagnies « low costs » utilisatrices de RESERVAWEB, sont progressivement élargies et mises à disposition des autres clients TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE utilisateurs d'AEROPACK NG.

6.3.2 Objectifs stratégiques

L'objectif de la Société est de se positionner d'ici 2015 parmi les trois principaux fournisseurs technologiques mondiaux de solutions « web based » de gestion, de réservation et de distribution intégrées pour les compagnies aériennes domestiques et régionales.

A plus long terme, l'objectif stratégique de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, est de se positionner plus largement sur le secteur du transport, comme un fournisseur technologique de référence de solutions « web based » sur le marché des compagnies aériennes passagers et fret, ainsi que sur le marché des compagnies maritimes (ferries).

6.3.3 Stratégie commerciale

A ce jour, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE dispose de solutions technologiques parfaitement adaptées pour le marché visé, grâce à :

- Ses fonctionnalités innovantes parfaitement adaptées au marché des « low costs » (cf détails précédents sur la solution RESERVAWEB)
- Ses fonctionnalités éprouvées et reconnues en matière de connectivité avec les GDS et sa comptabilité au « billet électronique IATA » (cf détails sur la solution AEROPACK NG).
- Sa simplicité d'utilisation et d'évolution (cf solution « web based » commercialisée en mode SaaS).
- Son positionnement tarifaire compétitif.

D'autre part, le marché visé, est en pleine mutation (émergence d'un système de distribution mixte ou hybride qui nécessite aussi la gestion du billet électronique aux normes IATA) et offre ainsi des opportunités exceptionnelles de prise de parts de marché.

Fort de ce constat, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a mis en œuvre dès 2005 une stratégie de recherche de partenariats industriels et/ou commerciaux destinée à :

- Accroître sa notoriété à l'échelle mondiale
- Accélérer et fluidifier sa mise en relation avec de nouveaux prospects dans toutes les régions du monde.

Cette stratégie a porté progressivement ses fruits. En 2005, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a finalisé la signature d'un partenariat mondial avec la division logicielle d'AMADEUS (Airline IT). En 2006, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a obtenu le label de reconnaissance IATA *StB Strategic Preferred Partner* pour la capacité d'AEROPACK NG à traiter le « billet électronique compatible ».

Ces deux accords de partenariats apportent depuis 5 ans un plus significatif dans le développement commercial de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE et une reconnaissance accrue.

• Partenariat mondial AMADEUS / TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

En 2005, AMADEUS Airline IT et TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE ont signé un accord de partenariat dont l'objectif conjoint consiste à promouvoir les solutions complémentaires des deux éditeurs auprès des compagnies aériennes domestiques et régionales.

La volonté qui sous-tend cet accord consiste à segmenter le marché au regard des tailles ou typologies de compagnies aériennes :

- AMADEUS propose ses solutions logicielles principalement pour les compagnies aériennes traditionnelles internationales (les « majors »).
- TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE propose ses solutions logicielles principalement pour les compagnies aériennes domestiques et régionales (qu'elles soient traditionnelles ou « low costs »).

Ce partenariat comprend :

- Une dimension technologique matérialisée par une assistance et des conseils avisés sur les développements de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE. Dans ce cadre, en tant que partenaire stratégique, la Société a un accès privilégié à des périodes (« slots ») de test sur l'environnement d'AMADEUS pour ses développements. Cette assistance technologique a permis à TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE de franchir des caps en matière de connectivité (en atteignant notamment le plus haut niveau de connectivité existant avec les GDS) et de fonctionnalités (le « billet électronique compatible IATA »).
- Une dimension commerciale au travers d'une mise en relation régulière, de la part des Account Managers d'AMADEUS de par le monde, avec certaines compagnies aériennes domestiques et/ou régionales prospects.

Grâce à ce support technologique de référence, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a atteint l'essentiel des objectifs qu'elle s'était fixée.

Grâce au support commercial, qui s'est mis en place progressivement, de nombreuses signatures de nouveaux clients (à caractère stratégiques ou sur de nouveaux marchés) ont eu lieu, qui ont permis en partie de passer de 6 clients à fin 2005 à 40 clients à début 2011.

Ce partenariat mondial ne contient aucune contrepartie financière. C'est au contraire, un partenariat dit « gagnant-gagnant ». En effet, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE bénéficie des conseils techniques d'AMADEUS d'une part, et d'autre part de ses introductions et recommandations commerciales pour signer de nouveaux clients. De son côté, AMADEUS est aussi gagnant car chaque nouvelle compagnie cliente d'AEROPACK lui rapportera, de facto, de nouvelles commissions (« booking fees ») sur chaque réservation de billet réalisé via les agences de voyages traditionnelles. De plus, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE utilise un produit AMADEUS, le « web-link Messagenet », pour traiter les flux de communication entre AEROPACK avec chaque GDS. TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est distributeur officiel de ce web-link pour le compte d'AMADEUS.

• **Le label IATA StB Strategic Preferred Partner**

Début 2000, IATA a lancé un programme mondial dit « Simplifying The Business » (StB) visant en particulier à éliminer l'utilisation du papier grâce à la mise en œuvre du « billet électronique IATA ».

Dans le cadre de ce programme, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a obtenu la reconnaissance et le label IATA StB Strategic Preferred Partner dès 2006. A cet égard, la Société est devenue le premier fournisseur de solutions 100% « web-based » à être ainsi référencé au monde.

Depuis, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a conservé, année après année, le label de société partenaire IATA compte tenu des compétences technologiques apportées au marché des compagnies aériennes.

Ce label est une reconnaissance majeure sur ce marché, et un atout indéniable lors de nos démarchages de nouveaux clients de par le monde. Cette crédibilité s'avère aussi bénéfique vis-à-vis de compagnies aériennes en création (plus d'une cinquantaine de compagnies sont créées chaque année) et/ou de compagnies charters ou « low cost » se lançant dans une activité de vols réguliers avec le développement de leurs canaux de distribution nécessitant le savoir faire de la gestion du « billet électronique » aux normes IATA.

6.3.4 Stratégie de développement

• Une priorité : les solutions logicielles AEROPACK NG et RESERVAWEB

Depuis 2009, près de 95% des revenus de la Société proviennent de la commercialisation (implémentation, adaptation et revenus variables) d'AEROPACK NG et RESERVAWEB. Les efforts de la Société vont se poursuivre principalement tant sur l'amélioration et le développement de ces solutions que sur la promotion et la commercialisation de ces solutions au niveau mondial, grâce aux leviers qu'apportent les deux partenariats cités précédemment.

• Des relais de croissance fortement complémentaires aux solutions logicielles passagers

Les mutations que connaît le marché de l'aérien et le retour d'expérience de la Société ont permis d'identifier de réels potentiels :

- De développement et de commercialisation d'une déclinaison des logiciels passagers (AEROPACK NG et RESERVAWEB) à l'activité commerciale fret des compagnies aériennes. La Société a développé un logiciel dédié, dénommé NEXLOG.
- De développement et de commercialisation de déclinaison du logiciel AEROPACK NG au secteur du transport maritime (ferries) avec le logiciel FERRYPACK.

Les relais de croissance présentés ci-dessus représentent actuellement moins de 5% du chiffre d'affaires du Groupe. Nous estimons pour autant que ces relais de croissance pourraient permettre d'atteindre 10% du chiffre d'affaires du Groupe à échéance 2013.

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a d'ores et déjà commencé à mettre en place ces relais de croissance et compte accélérer leur développement, en priorité, sur sa base clients existante (notamment en ce qui concerne la solution logicielle NEXLOG qui peut être proposée naturellement aux clients AEROPACK NG et RESERVAWEB).

- Une déclinaison d'AEROPACK NG pour le monde du ferry : FERRYPACK

Le nombre de compagnies ferry est très important dans le monde (plusieurs milliers). La réglementation, de plus en plus stricte visant à identifier et à tracer avec exactitude le nombre et le nom des passagers devrait engager ce secteur dans une forte informatisation de ses processus de fonctionnement aujourd'hui largement manuels.

Lors des développements initiaux d'AEROPACK NG, la question s'est donc rapidement posée de dupliquer et d'adapter les principaux modules au monde du ferry. En effet, à l'exclusion de l'aspect fortement codifié du transport aérien (normes IATA), les opérations de transport de passagers du ferry sont très proches de celui de l'aérien, à savoir :

- Gestion d'un stock / inventaire de places disponibles
- Gestion de programmes de traversées (équivalent des programmes de vol)
- Gestion tarifaire et commerciale
- Gestion de la distribution multi-canal

- Gestion de l'embarquement
- L'analyse statistique multicritères et les reporting

Plusieurs versions du logiciel FERRYPACK ont été développées jusqu'à ce jour. Des améliorations substantielles restent néanmoins à réaliser pour pouvoir le rendre complet et compétitif sur le marché mondial. Ce logiciel est actuellement utilisé par une compagnie ferry basée à St-Martin aux Antilles (VOYAGER).

Le business model reste identique à celui d'AEROPACK NG, à la différence que les fonctionnalités sont plus légères et donc proposées à un tarif variable bien moins élevé.

- Une déclinaison des solutions logicielles passagers pour l'activité transport de fret des compagnies aériennes : NEXLOG

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est consciente qu'il existe une réelle demande de déclinaison de ses solutions AEROPACK NG et RESERVAWEB vers celui de la gestion du fret des compagnies aériennes. Cette demande est régulièrement exprimée par les compagnies clientes actuelles.

En effet, la grande majorité des compagnies aériennes, et par suite des clients actuels et à venir, disposent d'une activité de fret plus ou moins significative. Lorsque cette activité n'est pas leur métier principal, il leur est délicat de disposer d'outils de gestion de fret spécialisés.

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a engagé des développements technologiques en ce sens au cours des derniers exercices afin de proposer une solution spécifique à ses clients déjà utilisateurs de RESERVAWEB principalement. Le modèle économique correspondant est similaire à celui des solutions logicielles passagers, à savoir un coût d'implémentation et des coûts variables facturés au client sur la base de la LTA (unité d'évaluation du transport fret).

Les premiers clients, qui étaient tous des clients historiques utilisateurs de RESERVAWEB, ont été implantés à partir de 2005. En 2010, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a implanté son tout premier client dont l'activité est uniquement le fret, VARIGLOG (compagnie aérienne de fret brésilienne). Les efforts vont se poursuivre afin d'améliorer la solution logicielle afin qu'elle réponde mieux aux spécificités des compagnies aériennes internationales régies par les normes IATA.

Cette activité est un relais de croissance crédible (TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE dispose de 5 clients implantés au Brésil) et fortement complémentaire des solutions logicielles passagers.

6.5. Le marché visé : Transport aérien mondial de passagers

6.5.1 *Le marché du transport aérien : Un marché mondial en forte et constante progression*

Le marché du transport aérien est en constante évolution à la hausse depuis plus de 50 ans. Concrètement, le trafic passager cumulé de l'ensemble des compagnies aériennes progresse chaque année en moyenne de 5% par an (source : IATA - International Air Transport Association). Seules les années noires exceptionnelles, comme 2001 ou encore 2009, freinent cette progression mais sans jamais inverser durablement la tendance.

La croissance du trafic international des passagers restera fort sur les 5 ans à venir. Les dernières prévisions de IATA tablent sur des augmentations annuelles moyennes de 6,4% entre 2009 et 2014.

Au niveau régional, on notera que les régions Moyen-Orient, Asie-Pacifique puis Afrique, seront les marchés les plus dynamiques avec des prévisions de croissance de 9,4%, 7,7% et 7,6% par an respectivement.

6.5.2 *Le marché cible de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE : Principalement les compagnies aériennes domestiques et régionales*

Le nombre total de compagnies aériennes de transport réguliers de passagers est de l'ordre de 1000 au niveau mondial.

Les 200 premières regroupent 80% du trafic mondial (estimé à près de 3 milliards de passagers transportés en 2010).

Le marché visé par TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est principalement celui des compagnies domestiques et régionales. Celles-ci ont généralement des trafics passagers qui oscillent entre 50.000 et quelques millions de passagers par an. De plus, c'est statistiquement dans ce secteur du marché, que les progressions en nombre de passagers transportés sont les plus fortes (de l'ordre de 10% par an).

La cible potentielle de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, décrite ci-dessus, est estimée à environ 500 compagnies aériennes de transport régulier de passagers dans le monde.

Le modèle économique de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est celui d'un éditeur de solution logicielle en mode SaaS (Software as a Service). Le mode de facturation de la Société en particulier, est basé sur le nombre de passagers transportés par les clients, compagnies aériennes. C'est donc la donnée principale à prendre en considération dans le cadre du marché global visé par TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.

6.5.3 Description de l'offre de solutions technologiques existantes pour ce marché

Au cours des 30 dernières années, plusieurs solutions technologiques ont été développées et utilisées par les principales compagnies aériennes.

Ces solutions couvrent tout ou partie du périmètre suivant :

- la création et la gestion de programmes de vols et d'inventaire (y compris le « yield management », c'est-à-dire l'optimisation de la recette commerciale du vol)
- La mise en œuvre et le suivi de la distribution (gestion tarifaire et commerciale)
- Le suivi et la gestion des opérations au sol de pré-vol (gestion de l'enregistrement et de l'embarquement)
- Le suivi et la gestion des recettes commerciales.

Historiquement, ces principales fonctionnalités ont été mises en place dans les grandes compagnies aériennes par de multiples fournisseurs. Cela implique, de facto, l'utilisation par chaque compagnie aérienne de plusieurs solutions applicatives peu ou pas interfacées les unes aux autres. Avec l'évolution et l'élargissement du spectre des offres technologiques des principaux fournisseurs mondiaux, les grandes compagnies aériennes ont progressivement réduit depuis 10 ans le nombre de leurs fournisseurs sur un périmètre fonctionnel équivalent.

Sur le segment de marché visé par TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, la situation en matière de solutions et/ou d'outils utilisés est largement différente comme précisé ci-dessous :

- Soit la compagnie aérienne a déjà atteint une certaine taille (souvent supérieure à 1 million de passagers annuels), et l'on retrouve le cas de figure détaillé ci-dessus.
- Soit la compagnie aérienne est peu ou prou dépourvue de solutions informatiques de ce type. Cette situation est fréquente dans de nombreuses compagnies aériennes de pays émergeants qui, soit utilisent beaucoup les « procédures manuelles », soit ont développé en interne ou fait développer en externe des applicatifs simples visant à automatiser et gérer une partie de ces fonctionnalités.

Pour autant, ce qui caractérise le niveau et l'excellence de ces solutions informatiques, tient le plus souvent à leur capacité à se « connecter » aux autres compagnies aériennes et aux systèmes externes de distribution, et notamment aux agences de voyages via le réseau des GDS (Global Distribution System) présenté ci-dessous.

La segmentation des principales offres de solutions logicielles proposées par les éditeurs actuels au niveau mondial, peuvent être synthétisé aux 4 typologies d'acteurs suivants :

• Les fournisseurs majeurs, souvent eux mêmes issus des Global Distribution System

Il existe trois principaux GDS dans le monde : AMADEUS, SABRE et TRAVELPORT (GALILEO, WORLDSPAN).

De par leur position stratégique pour la fourniture et la gestion des liens informatiques entre les centaines de milliers d'agences de voyages connectées dans le monde d'une part, et les centaines de compagnies aériennes d'autre part, ils ont su développer des solutions qui répondent à l'intégralité des besoins informatiques et logiciels du périmètre présenté ci-dessus.

Au-delà de cette première activité forte lucrative (les GDS perçoivent des commissions fixes sur chaque réservation de billets réalisés par les agences de voyages), les GDS ont aussi une activité d'éditeurs de solutions logicielles à destination des compagnies aériennes.

Ces solutions logicielles sont généralement vendues par module avec les interfaces correspondantes pour les connecter entre eux. Ces solutions nécessitent d'être installées directement sur les serveurs des compagnies aériennes concernées. Cela implique des charges de maintenance importantes et une moindre réactivité en cas de problèmes techniques et/ou de mise en œuvre de nouvelles versions.

Enfin, ces solutions, bien qu'utilisées par quelques compagnies aériennes régionales, sont l'apanage des grandes compagnies aériennes, et restent les plus coûteuses tant pour leur mise en œuvre, que pour leur utilisation.

Au côté des acteurs « GDS », un autre acteur majeur et historique s'est imposé : SITA.

Historiquement, SITA est une société européenne de télécommunication internationale qui a développé et pris une place prépondérante dans la gestion des liaisons télécoms pour le transport aérien. SITA utilise des normes de type Telex pour transmettre toutes les informations nécessaires entre les compagnies aériennes, les GDS, les aéroports, etc.

Fort de cet acquis, cette société a aussi développé :

- une solution de gestion proche de celle des trois GDS précédemment cités.
- des solutions logicielles pour compagnies aériennes permettant aussi de gérer l'intégralité du périmètre présenté plus haut. Parmi ces applicatifs, les plus connus sont leurs solutions de gestion d'inventaire et de réservation, de gestion des opérations d'enregistrement et d'embarquement et enfin de recettes commerciales.

Ces solutions, à l'instar de celles de GDS, restent coûteuses dans une moindre mesure, mais elles ont su capter une clientèle importante de ce marché, au cours des vingt dernières années.

• Les « compagnies aériennes majors » ayant développées des solutions d'inventaire et de gestion

Il y a plus de 20 ans, les plus grosses compagnies aériennes (AIR FRANCE, LUFTHANSA, SWISSAIR, BRITISH AIRWAYS, IBERIA ou encore EMIRATES, etc.) ont décidé de développer, pour leurs propres besoins, des logiciels de gestion d'inventaire et de gestion. Assez rapidement, ils ont aussi commercialisé ces outils auprès des plus petites compagnies (leurs partenaires privilégiés le plus souvent).

Ces outils ont été développés sur d'anciennes technologies et nécessitent d'être physiquement installés sur les serveurs des compagnies aériennes utilisatrices.

Actuellement, ces compagnies aériennes ont quasiment toutes réaligné leur stratégie sur leur activité principale, à savoir le transport de passagers et non l'activité informatique. De facto, ces compagnies utilisatrices sont donc à la recherche de nouvelles solutions technologiques auprès d'autres fournisseurs et notamment des premiers cités (fournisseurs majeurs de type GDS) compte tenu de la taille de leurs opérations.

C'est le cas par exemple d'AIR FRANCE, LUFTHANSA, BRITISH AIRWAYS, IBERIA qui ont toutes opté pour l'abandon progressif de leurs solutions maison pour faire appel aux solutions des fournisseurs majeurs de type AMADEUS.

On remarquera que EMIRATES fait office d'exception en continuant à utiliser sa solution maison développée par sa filiale informatique, MERCATOR.

- **Les nouveaux entrants offrant des solutions technologiques « web based »**

Avec l'émergence de l'internet et des « low cost », plusieurs nouveaux entrants se sont positionnés depuis la fin des années 90 et se sont développés en commercialisant des solutions « légères » (web based) couvrant l'essentiel des fonctionnalités présentées mais pour la plupart d'entre elles, sans connectivité ou presque aux réseaux des agences de voyages (distribution via les GDS).

Ces solutions privilégiant quasi exclusivement la distribution directe des billets (internet, call center, portails web, etc.) sont particulièrement bien adaptées aux compagnies « low costs » opérant principalement en « point à point » (c'est-à-dire sans vol en correspondance) et sans réseau de distribution indirect.

C'est dans cette catégorie de fournisseurs de solutions de gestion « web based » que TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE se place.

- **Les petites ou moyennes compagnies aériennes ayant elles aussi développées des applications informatiques « maison »**

Enfin, la grande majorité des compagnies aériennes sur le segment de marché des compagnies aériennes domestiques et régionales ont développé elles-mêmes des solutions « maison » souvent imparfaites, peu évolutives et nécessitant de régulières interventions manuelles.

Il va de soi que ces solutions, sauf à quelques rares exceptions, ne sont que très rarement connectables aux agences de voyages IATA (distribution via les GDS).

De facto, ces solutions peuvent souvent suffire dans un premier temps mais elles trouvent très rapidement leurs limites techniques dès lors qu'une compagnie aérienne cliente souhaite collaborer avec d'autres compagnies (via des accords de partage de code ou interline), ou encore lorsqu'elle souhaitent accélérer leur distribution à l'international.

6.6. Un secteur en mutation qui offre de nouvelles opportunités

Le secteur du transport aérien connaît d'importantes évolutions et mutations tant au niveau de son mode de distribution avec l'arrivée des « low costs » qu'au niveau de sa réglementation avec l'imposition récente du « billet électronique compatible IATA » qui a totalement éliminé le billet « papier ».

6.6.1 Une mutation dans son mode de distribution

- **Le développement d'un nouveau mode de distribution ou « hybride » lié à l'arrivée des « low cost » et du canal internet**

Le développement des « low costs » a révolutionné le modèle de distribution.

Le développement du mode de distribution direct est de plus en plus utilisé, y compris par les compagnies dites traditionnelles qui ont réalisent à présent via leurs ventes directes (internet notamment) 50% ou plus (en volume) de leurs ventes totales.

Pour autant, le modèle traditionnel de la distribution indirecte via les GDS, bien qu'en recul constant, est loin de disparaître comme beaucoup le prédisait il y a 3 ou 4 ans..

La réalité est plus subtile : le marché tend vers un système de distribution mixte que nous appelons « hybride » qui s'appuie sur une distribution multi-canal tant directe (internet, portails web, call center, etc) qu'indirecte (agences de voyages via les GDS, ventes inter-compagnies, etc.).

La répartition des ventes via ces multiples canaux évolue différemment pour chaque compagnie aérienne en fonction de sa typologie (compagnies « low cost », nationales, domestiques, régionales, etc.), de la zone géographique concernée et des outils informatiques dont elle dispose.

6.6.2 Une mutation réglementaire obligatoire depuis 2008 : le « billet électronique compatible IATA »

- **Le passage au billet électronique compatible IATA (« IATA E-Ticket compliant »)**

IATA a décidé d'imposer le billet électronique à toutes les compagnies aériennes depuis la mi 2008. L'objectif principal était de réduire les coûts liés au traitement des billets « papier » (estimés à 3 milliards de dollars annuel) et de lutter contre la fraude qui restait massive avec l'utilisation des billets « papier ».

Ce passage obligé a représenté un défi énorme car il ne s'agissait pas seulement de supprimer le « billet papier » ou le billet électronique simple dit « ticketless » (largement adopté par les « low costs »), mais bel et bien d'assurer une traçabilité parfaite, en temps réel de tout billet électronique émis par n'importe quel acteur du secteur.

Ce « billet électronique IATA » doit être compatible entre toutes les compagnies aériennes et les informations qu'il contient doivent être à tout moment accessibles et intégrables par l'ensemble des systèmes informatiques de gestion des compagnies, des agences de voyages et des fournisseurs aéroportuaires.

Techniquement, les normes à respecter, définies par IATA sont extrêmement complexes à intégrer dans les systèmes de gestion et de distribution existants.

Les grandes compagnies mondiales ont anticipé cette mutation majeure. Avec l'aide de leurs principaux fournisseurs technologiques (principalement les GDS), elles ont planifié avec succès une migration progressive de leurs systèmes informatiques pour respecter l'échéance de 2008.

En revanche, la situation a été et reste complexe pour les plus petites compagnies aériennes (souvent domestiques ou régionales), qui n'ont, pour la plupart, pris conscience de l'urgence et de l'enjeu qu'au dernier moment ou qui ne le découvrent que lorsqu'elles envisagent leurs développements à l'international ou via de nouvelles coopérations (de type codeshare ou accords interline) avec des compagnies majeures.

Cette situation reste particulièrement d'actualité pour les compagnies aériennes domestiques et régionales du Moyen-Orient, de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique Latine et de l'Afrique.

Ce sont précisément les compagnies aériennes de ces zones qui sont à la recherche de solutions adaptées qui répondent aux normes IATA, tout en restant peu complexes à leur mise en œuvre et utilisation et surtout compétitives.

6.7. La concurrence

6.7.1. Analyse de la concurrence

Sur le secteur des éditeurs de solutions logicielles de réservation, gestion et de distribution pour compagnies aériennes, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a identifié deux catégories principales de concurrents :

- les éditeurs majeurs historiques principalement assimilables aux « GDS »
- les éditeurs nouvelle génération de solutions de gestion « web based »

Au-delà d'une certaine taille ou trafic passagers, une généralisation ou simplification du positionnement de la concurrence est possible :

- Les éditeurs majeurs historiques équipent principalement les grandes compagnies aériennes notamment celles opérant sur des axes long-courrier.
- En revanche, les éditeurs nouvelle génération de solutions de gestion « web based » équipent principalement les compagnies aériennes domestiques et régionales.

• Les éditeurs majeurs historiques de type « GDS »

Comme cela a été précisé auparavant, les éditeurs historiques de type « GDS » disposent de solutions logicielles particulièrement bien adaptées pour la gamme des compagnies aériennes taille significatives (plus de environ 5 million de passagers). En dessous de ce seuil, leurs coûts de mise en œuvre et la complexité de leurs solutions peuvent être considérées comme inadaptés tant sur les volets opérationnels que financier. Si bien que, à quelques exceptions près (par exemple, cas de compagnies à très fort potentiel, ou de compagnies ayant nouées de très nombreux partenariats de type codeshare ou interline avec d'autres compagnies aériennes), ces éditeurs historiques ont décidé de ne pas privilégier ce segment de marché.

Leurs solutions sont des solutions technologiques robustes mais complexes à installer (nécessitant des serveurs physiques dédiés chez leurs clients).

Les principaux acteurs historiques actifs sont les suivants:

- AMADEUS (Europe)
- SABRE (USA)
- WORLDSPAN (USA)
- TRAVELSKY (Chine)
- SITA (Europe/USA)

Dans la pratique, parmi les acteurs historiques mentionnés ci-dessus, seul SITA, peut être considéré comme se positionnant à la frontière du marché des très grandes compagnies aériennes et des compagnies domestiques et régionales.

Il offre principalement sur ces deux marchés, ses solutions de gestion d'inventaire, de réservation et distribution, de gestion de l'enregistrement et de l'embarquement et enfin de gestion des recettes commerciales. C'est donc le principal concurrent « historique » qui concurrence la catégorie des éditeurs de solutions « web based » décrits ci-dessous.

• Les éditeurs nouvelle génération de solutions logicielles « web based »

Ces éditeurs ont émergé sur ce secteur en même temps que les « low costs » et le développement des ventes internet.

Depuis la fin des années 90, ils proposent des solutions de plus en plus complètes, plus intégrées et surtout plus conviviales et moins onéreuses car toutes développées sur le modèle « web based », à l'instar de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.

Ils ont investi la quasi-totalité du secteur des compagnies « low costs » non distribuées sur le réseau des agences de voyages connectés aux GDS. TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, avec sa première version d'AEROPACK, s'était elle aussi positionnée sur ce segment à l'origine (en 2002), avant d'évoluer stratégiquement vers une solution connectée facilitant la distribution mixte ou hybride.

Au cours des cinq dernières années, une partie de ces fournisseurs ont entrepris de connecter leurs solutions aux GDS afin de pouvoir offrir à leurs clients compagnies aériennes l'accès à la distribution indirecte offerte par les agences de voyages traditionnelles. Pour autant, ce virage technologique n'est pas une tâche aisée et garantie car elle implique une refonte profonde des règles de gestion (pour s'adapter aux normes complexes de IATA) qui ont souvent sous-tendues le développement des logiciels existants. De facto, beaucoup de ces éditeurs n'ont pas encore réussi à atteindre un niveau de connectivité aux GDS satisfaisant.

Comme on a pu le voir précédemment, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est probablement l'éditeur technologique de sa catégorie qui a pris le premier (dès 2004) ce virage technologique et qui l'a réussi (cf label IATA obtenu dès 2006), en particulier avec le support et l'assistance de son partenaire AMADEUS.

A ce jour, les principaux éditeurs qui se dégagent de cette catégorie peuvent être classés en deux sous groupes :

- Les éditeurs qui opèrent et sont reconnus sur plus de 3 continents
- Les autres éditeurs régionaux opérant principalement sur un à deux continents

Pour les premiers, nous pouvons répertorier notamment :

- NAVITAIRE (USA) : c'est le plus gros concurrent et le plus actif dans le monde. Il est très focalisé et actif sur le segment des grandes « low costs » (il équipe par exemple RYANAIR). Il est quasiment absent sur le segment des compagnies de moins de 1 à 2 millions de passagers. A de rares exceptions près, ce n'est pas un concurrent direct de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE
- RADIXX (USA) : fort positionnement sur les « low costs ». C'est un concurrent direct de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.
- TIK SYSTEMS / MERCATOR (Thaïlande / Dubai) : il était initialement présent en Asie, surtout sur les low costs et les compagnies de moins de 1 million de passagers. Son rachat récent (2010) par MERCATOR (Groupe EMIRATES) lui a ouvert d'autres marchés loin de ses bases historiques. C'est un concurrent direct de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.
- INTELYSIS (Canada) : fort positionnement sur les « low costs » et aussi présent sur les compagnies de moins de 1 million de passagers. C'est un concurrent plus occasionnel de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE
- VIDEON (UK) : fort positionnement sur les « low costs » et aussi présent sur les compagnies de moins de 1 million de passagers. C'est un concurrent plus occasionnel de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

Pour la seconde catégorie qui regroupent des acteurs régionaux, nous avons notamment :

- WORLD TICKET (Europe)
- AIR KIOSK (Europe)
- BIRD (Inde)
- SQUIVA (Indonésie)
- KIU (Argentine)
- VEDAON (Australie)

Les éditeurs mentionnés ci-dessus sont ponctuellement des concurrents de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE mais ils n'ont pas la notoriété et/ou crédibilité internationale pour prétendre concurrencer activement les acteurs de la première catégorie dont TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE fait partie.

Au-delà des concurrents précédemment mentionnés, il existe de par le monde d'autres fournisseurs de solutions web-based disposant d'une base clients très réduite (souvent moins de cinq clients). Ces derniers ne sont ni structurés pour assurer leur développement international, ni qualifiés technologiquement pour connecter leurs solutions aux GDS.

En synthèse, on retiendra que sur le marché des compagnies aériennes domestiques et régionales, visé par TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, les concurrents les plus actifs sont principalement les éditeurs « internationaux » de solutions « web based » et dans une moindre mesure l'éditeur SITA. Ponctuellement, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE se trouve en concurrence avec des éditeurs régionaux et beaucoup plus rarement avec des éditeurs historiques majeurs autres que SITA.

6.7.2. Avantages concurrentiels de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

Comme détaillé ci-avant, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est donc positionné, sur son marché cible des compagnies aériennes domestiques et régionales, face à plusieurs concurrents internationaux de type éditeurs de solutions « web based » et dans une certaine mesure d'un acteur historique, SITA.

Face à ces concurrents, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE dispose d'avantages concurrentiels significatifs qui lui permettent d'aborder avec ambition son marché cible, celui des compagnies aériennes domestiques et régionales recherchant activement une solution logicielle complète, flexible mais aussi compatible au « billet électronique IATA » nécessaire pour être distribué sur les GDS.

Les principaux avantages concurrentiels de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE sont les suivants :

- **Expérience et capacité à s'adapter aux spécificités de chaque marché géographique**

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a su et conserve une forte capacité d'adaptation de ses solutions logicielles pour répondre aux inévitables spécificités de chaque marché géographique.

La flexibilité des solutions de gestion de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE permettent d'aborder de nouveaux marchés et de rapidement identifier ce qu'il est nécessaire de « customiser » afin de répondre au mieux aux attentes clients.

C'est une forte réalité qui a permis à TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE d'ancrer son savoir faire historiquement sur des marchés spécifiques tels que l'Afrique d'une part, et l'Amérique du Sud d'autre part. La capacité de compréhension des différences culturelles est perçu comme un avantage critique face à d'autres concurrents soient trop rigides (acteurs majeurs historiques notamment), soit trop uni-culturel (les concurrents Nord Américains ne sont pas réputés comme multilingues par exemple). TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a toujours privilégié dans ses équipes une forte ouverture à différentes cultures et de nombreuses nationalités pour être toujours plus proches de ses clients.

• Accord de partenariat mondial avec AMADEUS

Indéniablement, l'accord de partenariat mondial avec Amadeus a permis d'apporter à TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE une notoriété et une crédibilité très appréciable au cours des premières années lorsque TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE était encore qu'un petit fournisseur uniquement centré et reconnu en Afrique Francophone...

Depuis, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a bien grandi mais l'appui et la notoriété d'Amadeus reste un plus par rapport aux autres éditeurs de solutions « web based ».

Ce partenariat a aussi apporté un support technologique qui représente une forme de barrière à l'entrée. Grâce à ce support, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a été le tout premier des éditeurs de solutions « web based » à proposer à ses clients une solution compatible au billet électronique IATA.

• Label et reconnaissance technologique attribués par IATA

Le partenariat stratégique avec l'organisme IATA a été présenté précédemment. Cette reconnaissance est un avantage concurrentiel primordial face aux nombreux concurrents « web based » qui ne peuvent se prévaloir de cette compétence technologique.

Ce label permet à TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE de se positionner sur le marché comme un acteur sérieux, assimilable aux éditeurs majeurs historiques, alors que très souvent les éditeurs « web based » sont perçus comme de bonnes solutions mais limitées au marché des « low costs » seulement.

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a donc une crédibilité multi marchés et un historique reconnu par IATA de plus de 4 ans.

• La compétitivité économique des solutions proposées par TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

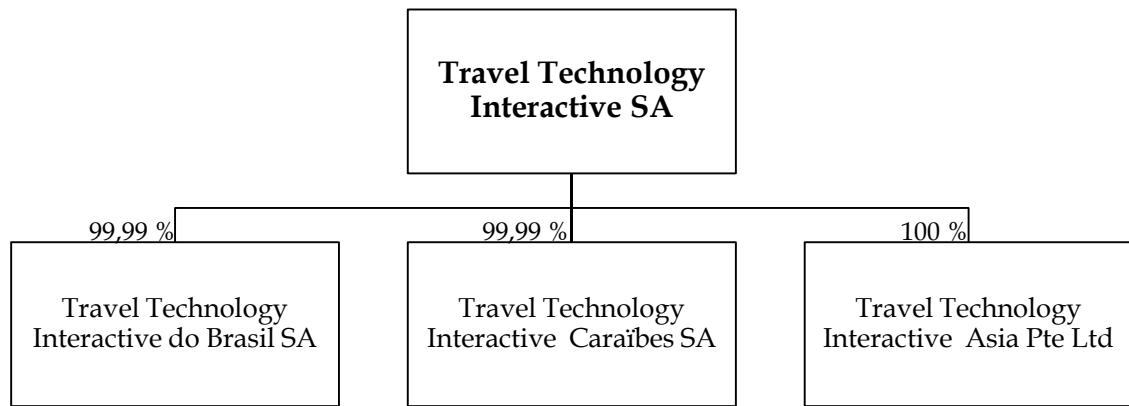
TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a défini une stratégie de tarification répondant à un triple objectif :

- faire simple et lisible : une tarification sans coûts cachés, qui se décline sur 2 volets :
 - o 1. L'implémentation de la solution. 2. L'utilisation de la solution)
- des coûts d'implémentation et de paramétrage résolument compétitifs (surtout compte tenu du large périmètre de fonctions couvertes par AEROPACK NG et/ou RESERVAWEB)
- une tarification, très compétitive, purement variable liée à l'utilisation du logiciel. Ces revenus sont basés sur le nombre de billets émis ou le nombre de passagers transportés. Les clients apprécient que la tarification soit donc principalement indexée sur leur propre activité qui reste variable par nature compte tenu des fortes saisonnalités présentes dans le transport aérien de passagers.

Cette simplicité de l'offre commerciale permet de se différencier de celles des éditeurs majeurs historiques de type « GDS ». Cette approche plaît aux compagnies aériennes visées qui la comprennent naturellement mieux. Un tel positionnement prix est devenu un avantage concurrentiel majeur pour TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.

7 ORGANIGRAMMES

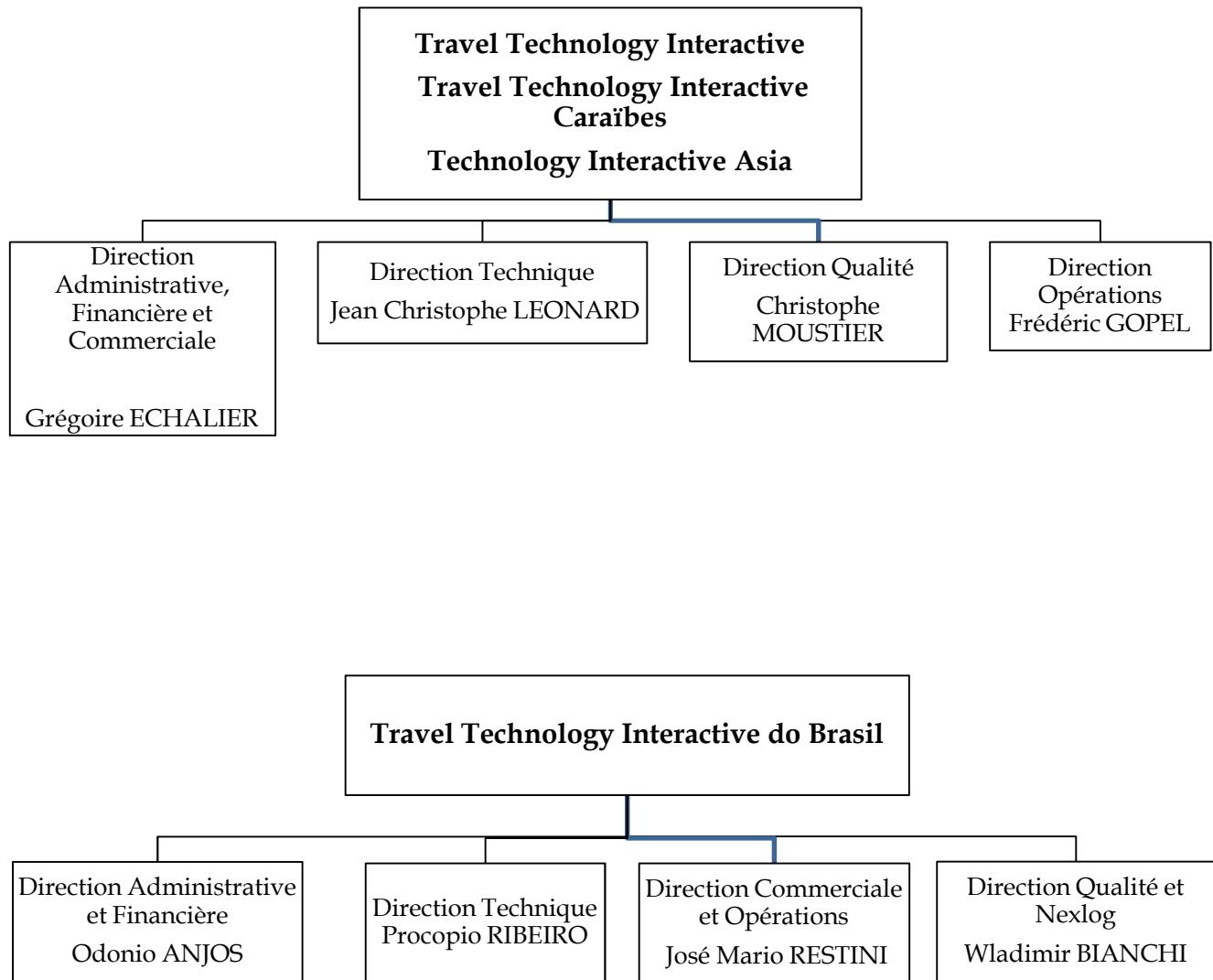
7.1 Organigramme juridique



7.2 Présentation et chiffres clés des principales filiales au 31/12/2009

| (K€) | TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE France | TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE Caraïbes | TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE Brésil |
|---------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------------|
| Chiffres d'affaires | 3.878 | 1.374 | 3.458 |
| Résultats Nets | 477 | 366 | 937 |

7.3 Organigrammes fonctionnels



8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Le Groupe utilise les locaux suivants :

| Lieux | Surface | Statut |
|-----------|----------------------------|---|
| Paris | 100m ² environ | Locataire Bail commercial |
| Marseille | 450 m ² environ | Locataire (Propriétaire : SCI Ste Catherine : Cf. conventions réglementées) |
| Brésil | 792 m ² | Locataire |
| Caraïbes | 1 bureau | Locataire |
| Singapour | 1 bureau | Locataire |

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les comptes annuels de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE établis selon les normes comptables applicables en France pour les exercices clos aux 1/12/2008 et au 31/12/2009 figurent à la section 20.1 du présent document.

9.1 Evolution de la situation financière au cours de l'exercice 2008 et 2009

Evolution du CA 2009 / 2008

Le chiffre d'affaires a augmenté de 4,6 % entre 2008 et 2009 passant de 8 327 k€ à 8.710 k€. L'évolution géographique de la croissance est la suivante :

| En milliers d'euros | 31/12/2009 | 31/12/2008 | Variation |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| France | 3 878 | 5 285 | -1 407 |
| Carrières | 1 374 | 291 | 1 083 |
| Amérique du Sud | 3 458 | 2 751 | 707 |
| Total Revenus d'activité | 8 710 | 8 327 | 383 |

Le Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel augmente de 18,4% passant de 1 810 k€ à 2 144 k€

Le RN

Le résultat net augmente de 13 % passant de 1 575 k€ à 1 780 k€.

Les capitaux propres

Les capitaux propres ont augmenté de 15 % entre 2008 et 2009 passant de 10 952 k€ à 12 599 k€.

Le coût de l'endettement financier

Le cout de l'endettement financier est passé de 145 k€ à 182 k€ entre 2008 et 2009.

9.2 Effets sur la situation financière d'éléments non directement liée à l'exploitation courante

Néant (cf 5.2).

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur la situation de trésorerie de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE au 31/12/2010



ETAT DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2010 - GROUPE TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

Paris, le 1 mars 2011

Je soussigné, Grégoire ECHALIER, déclare que l'état de trésorerie du groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE au 31 décembre 2010 s'élève à 4 300 869 euros.

La trésorerie se décompose de la façon suivante :

| Entité | Montant | Devise | Trésorerie convertie en euro au 31/12/2010* |
|------------------------------------|-----------|------------------|---|
| TTI France | 2 264 014 | Euro | 2 264 014 € |
| TTI France | 93 202 | US dollar | 69 752 € |
| | | TOTAL | 2 333 765 € |
| TTI Caraïbes | 164 460 | Euro | 164 460 € |
| TTI Caraïbes | 70 515 | US dollar | 52 773 € |
| | | TOTAL | 217 233 € |
| TTI ASIA | 83 543 | Singapour dollar | 48 753 € |
| TTI ASIA | 9 620 | US dollar | 7 199 € |
| | | TOTAL | 55 952 € |
| TTI do Brasil | 3 756 604 | Reais brésiliens | 1 693 919 € |
| | | TOTAL | 1 693 919 € |
| TOTAL TRESORERIE GROUPE TTI | | | 4 300 869 € |

* Taux de conversion de la banque de France au 31 décembre 2010

CONCEPT AUDIT ASSOCIÉS
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariats aux Comptes
1/3, rue du Départ - 75019 PARIS
Tél : 01 40 40 77 77 - 01 40 60 64 19
Fax : 01 40 60 187 188

Grégoire ECHALIER
Directeur général délégué

© TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE S.A. au capital de 3.924.878,07 Euros
Siège social : 24, rue Neuve Sainte Catherine 13007 MARSEILLE (France)
Fraisement secondaire : 11 rue du Colisée 75008 PARIS (France)
RCS MARSEILLE B 499 049 080
TEL : +33 (0)4.91.13.50.08 FAX : +33 (0)4.91.12.54.72
TEL : +33 (0)1.71.18.15.15 FAX : +33 (0)1.71.18.15.30
www.ttinteractive.com



1/1

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

Société Anonyme

Au Capital de 3.924.878,07 Euros

Siège Social

24 rue Neuve Sainte Catherine
13 007 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 480 040 880

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RELATIVE A LA SITUATION DE TRESORERIE

DU GROUPE TRAVEL TECHNOLOGY AU 31 DECEMBRE 2010

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Société et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations figurant dans le document « Etat de trésorerie au 31 DECEMBRE 2010 – GROUPE TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE », joint à la présente attestation et établi par vos soins.

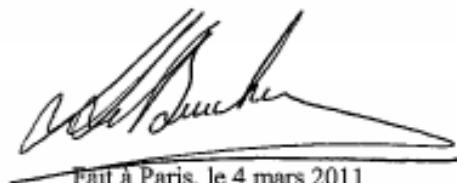
Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président Directeur Général de la Société Travel Technology Interactive.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les balances comptables au 31 décembre 2010 ainsi qu'avec les relevés bancaires à cette même date.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint objet de l'attestation.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.



The image shows a handwritten signature in black ink, appearing to read "Le Boucher". Below the signature is a horizontal line, and under that line is the date "Fait à Paris, le 4 mars 2011".

CONCEPT AUDIT & ASSOCIES

Laurence LE BOUCHER

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris

10.2 Source et montant des flux de trésorerie de la Société

| En milliers d'Euros | Notes | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---|-----------|---------------|--------------|
| FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE | | | |
| RESULTAT NET CONSOLIDÉ | | 1 780 | 1 575 |
| Dotation aux amortissements | 5.14 | 383 | 747 |
| Dotation aux provisions | | 318 | 255 |
| Impôts différé | 5.5 | -6 | 172 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | | 2 475 | 2 750 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 5.14 | 1 548 | -2 478 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | | 4 023 | 272 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles et corp. | 5.1 / 5.2 | -2 341 | -768 |
| Acquisition d'immobilisations financières | | -7 | |
| Cessions d'immobilisations | 5.3 | 35 | 18 |
| Incidence des variations de périmètre | | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | | -2 348 | -749 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | | | |
| Dividendes versés | | | |
| Souscription d'emprunts | 5.9 | 2 000 | |
| Remboursement d'emprunt | 5.9 | -816 | -579 |
| Variation des capitaux propres | | 35 | -6 |
| Actions gratuites | | 83 | |
| Actions propres | | -196 | |
| Avances conditionnées | | -118 | 118 |
| Dépôts et cautionnement reçus | 5.9 | 20 | 19 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | | -1 228 | 1 552 |
| Variation nette de la trésorerie | | 447 | 1 075 |
| Incidence des variations de cours de devises | | 181 | -125 |
| Trésorerie nette en début d'exercice | | 3 225 | 2 275 |
| Trésorerie nette à la fin de l'exercice | | 3 853 | 3 225 |

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société

Cf.4.3.2 et les comptes consolidés au 30/12/2009.

10.4 Information relative à toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sensiblement, directement ou indirectement, les opérations de la Société

Néant

10.5 Informations sur les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.2 (Investissements futurs) et 8 (propriétés immobilières)

Au 31 décembre, la Société n'a besoin d'aucune nouvelle source de financement externe pour faire face à des engagements pris à la date du présent document.

11.1 Politique de Recherche et Développement

Depuis sa création, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE n'a cessé de développer des solutions technologiques innovantes grâce à ses efforts de recherche et développement. Ces innovations se sont avérées sources de succès commerciaux et de croissance significative.

Dès 2006, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a fait appel au soutien de OSEO en obtenant le label de « Société Innovante » ainsi qu'une aide à l'innovation. Ce label a été renouvelé en décembre 2010. Depuis 2008, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE formalise chaque année ses programmes de recherche en vu d'obtenir des crédits d'impôt recherche.

11.2 Crédit Impôt Recherche

Sur les exercices passés de 2008 et 2009, les programmes de recherches et développement ont permis à la société d'obtenir des crédits d'impôts recherches (respectivement 347K euros puis 427K euros). Ces programmes de recherches et d'innovation ont d'ailleurs fait l'objet d'un contrôle exhaustif (pour l'année 2008) de la part de l'administration fiscale. A l'issue de ce contrôle, l'intégralité du crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2008 a été agréé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (via sa DRRT de la région PACA). Ces programmes de recherche visant toujours à innover sur un marché mondial concurrentiel se poursuivent donc depuis plus de 3 ans, et ils sont la pierre angulaire du développement passé et surtout futur de l'entreprise.

11.4 Marques déposées et détenues par la société

| Marques | Date de dépôt | N° national | BOPI | Classes |
|-------------------------------|---------------|--------------|-------|---------------------|
| TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE | 23/08/2006 | 06 3 446 847 | 06/39 | 9, 37, 38, 41 et 42 |
| Nexlog | 09/08/2009 | 086476 | NA | NA |
| Reservaweb | 09/08/2009 | 038631 | NA | NA |

11.5 Labellisation OSEO

La labellisation OSEO a été obtenue en juin 2006 et renouvelée le 7 décembre 2010.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Tendances ayant ou pouvant avoir un impact sur TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE depuis la fin du dernier exercice

Néant.

12.2 Tendances générales ayant ou pouvant avoir un impact sur l'activité de la Société

La société Travel Technology Interactive évolue sur un marché structurellement porteur grâce à la progression constante du trafic passager depuis plusieurs décennies. En 2009 et 2010, la forte croissance du trafic aérien dans les pays émergents et sur les compagnies « low cost » a permis à Travel Technology Interactive de faire preuve d'une excellente résistance dans un environnement économique dégradé.

La Société n'a donc pas connaissance de tendances certaines ou d'évènements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptible d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

La croissance observée au 1^{er} semestre, la hausse actuelle des trafics passagers enregistrée par ses clients et les mises en œuvre planifiées des nouveaux contrats signés permettent à Travel Technology Interactive d'anticiper un chiffre d'affaires de 12,0 million d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2010, faisant ressortir une croissance de 37% par rapport à 2009 (cf communiqué du 16 novembre 2010). Outre cette prévision de chiffre d'affaires, le Groupe n'a établi aucune autre prévision, notamment aucune prévision de résultats.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GENERALE

14.1 Composition et fonctionnement des organes de direction et de contrôle

14.1.1 Conseil d'administration

Sont membres du Conseil d'Administration de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE:

| Nom | Fonctions dans la société |
|-------------------------|--|
| Eric KOURRY | Président Directeur Général |
| Grégoire ECHALIER | Directeur Général Délégué - Administrateur |
| Jean-Christophe LEONARD | Directeur Général Délégué - Administrateur |
| Robert DARDANNE | Administrateur |
| Marc SCHILLACI | Administrateur |

Autres mandats des membres du conseil d'administration:

➤ **Eric KOURRY**

Président du Conseil d'administration :

Travel Technology Interactive SA ; KD Développement SA.

Administrateur :

APA (Antillaise de Participations Aéronautiques) SA, FRAMI SA, Eurofinance Travel SA, Port Autonome de Guadeloupe SA.

Gérant :

SARL/EURL

Caraïbes Call Center, Assist'Air Cargo, ESCA Conseil, K Finance, Express Handling & Maintenance.

SCI

Kefras, Sainte Catherine, Kesaldi.

SNC

Locasystème, GUALO, LSB.

Président :

SASU Parc Solaire les 4 Termes II, SASU Parc Solaire les 4 Termes I.

Mandats exercés dans des sociétés de droit étranger

Travel Technology Interactive S/A.

➤ **Robert DARDANNE**

Président du Conseil d'administration :

Voltalia S.A, Eurofinance Travel SA, Voltalia Investissement SA.

Administrateur :

Le Noble Age SA, DRC SA, KD Développement, Antillaise de Participations Aéronautiques SA.

Gérant :

Gerinvest SARL, E-Genius SARL, Guadev SNC.

Président :

Fidexi.

➤ **Grégoire ECHALIER**

Néant

➤ **Jean-Christophe LEONARD**

Néant

➤ **Marc SCHILLACI**

Président du Directoire de OXATYS SA

➤ *Présidence :*

Monsieur Eric KOURRY occupe actuellement la fonction de Président Directeur Général.

► **Direction Générale :**

Messieurs Grégoire ECHALIER et Jean-Christophe LEONARD occupent actuellement les postes de Directeurs généraux délégués.

14.1.2 Informations générales relatives aux administrateurs et dirigeants

► L'ensemble des administrateurs et dirigeants de la Société a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

► Liens familiaux entre les administrateurs et/ou dirigeants :
Aucun lien familial connu

► Expertise et expérience en matière de gestion des administrateurs et dirigeants de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE:

ERIC KOURRY, 47 ans, Président directeur général et administrateur

Diplômé d'école de commerce puis d'un MBA aux Etats-Unis, il cofonde, en 1991, la compagnie aérienne Air St Martin et exerce en tant que PDG de celle-ci jusqu'en 1994, année où il cofonde le Groupe Air Caraïbes, première compagnie aérienne régionale de la zone des Antilles Françaises. Le Groupe, qui a été constitué par le rachat successif et la fusion des compagnies Air Guadeloupe, Air Martinique, Air St Barth et Air St Martin, opère sur 44 destinations entre Miami et Cayenne lors de sa cession en 2000.

En 2000, il cofonde la holding Eurofinance Travel, qui détient des participations dans le domaine du transport et du tourisme avec notamment Travel Technology Interactive.

Depuis 2006, il est le PDG du groupe Travel Technology Interactive.

GREGOIRE ECHALIER, 41 ans, Directeur général délégué et administrateur

Diplômé de l'ESCEM (ex-Sup de Co Tours), Grégoire Echalier a débuté sa carrière en 1992 en tant qu'analyste financier à la Caisse des Dépôts et Consignations avant de rejoindre KPMG en tant qu'auditeur financier en 1994. En 1997, il rejoint la branche Conseil de KPMG. Il devient Manager en charge du secteur e-commerce en 1999.

En 2000, il crée sa propre société, Echanet Technologies, spécialisée dans l'édition de logiciel d'optimisation des achats pour les petites et moyennes entreprises.

Entre 2002 et 2005, il revient chez KPMG Consulting en tant que Directeur du service Transport et Loisirs.

En 2005, il rejoint le Groupe Travel Technology Interactive en tant que Directeur général délégué où il participe activement à son développement international.

JEAN-CHRISTOPHE LEONARD, 39 ans, Directeur général délégué et administrateur

Diplômé d'une maîtrise MIAGE (Management des Systèmes d'Information Répartis) obtenu à l'ESSEC, il intègre le Ministère de l'Economie et des Finances du Burkina Faso en 1995 afin de mettre en place une base de données documentaire des textes légaux.

En 1997, il devient responsable de la coordination des projets externes et du développement de l'offre Internet de la société CADIC, éditeur d'un progiciel de gestion de bibliothèques et de centre de documentation.

En 2000, il rejoint le start-up Performance en tant que responsable des études et du système d'information.

En 2001, il intègre le groupe Eurofinance Travel en tant que directeur technique et informatique. Depuis 2006, il est directeur général délégué du groupe Travel Technology Interactive.

ROBERT DARDANNE, 55 ans, administrateur

Juriste et expert comptable de formation, Robert DARDANNE a été à l'origine de créations d'entreprises présentes dans des secteurs d'activités aussi porteurs que diversifiés, tant en France qu'à l'étranger.

Il est Président de la holding Eurofinance Travel (actionnaire majoritaire de Travel Technology Interactive), de FIDEXI (société de services d'ingénierie financière, juridique et fiscale, notamment dans le domaine immobilier) et de VOLTALIA S.A. (Développement et exploitation de centrales de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, cotée Euronext).

Il est aussi administrateur du Groupe Noble Age (spécialisé dans la construction et la gestion de maisons médicalisées pour personnes âgées, cotée Euronext).

La réussite des sociétés présidées par Robert DARDANNE témoigne d'une remarquable expérience d'entrepreneur comme d'une capacité incontestable à en assurer la croissance et la pérennité depuis près de 20 ans.

MARC SCHILLACI, 49 ans, administrateur

Diplômé de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics et de l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées, Marc Schillaci développe, au milieu des années 1980, le premier logiciel de planification pour PC ; PLAN IT, adopté par plus de 700 clients.

En 1984, il cofonde la société DFL, spécialisée dans les services informatiques.

En 1997, en Californie, Etats-Unis, il cofonde la société EBZ.COM, une des premières plateformes américaines de commerce en ligne pour les TPE-PME.

Depuis 2001, il dirige la société qu'il a lui-même fondé ; Oxatis, fournisseur d'outils de commerce en ligne.

- » Au cours des 5 dernières années, aucun des administrateurs et/ou dirigeants de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE:
 - n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
 - n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
 - n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
 - n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.2 Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de la direction générale

Néant

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Intérêts et rémunérations

Tableau des rémunérations des principaux dirigeants et des mandataires sociaux
2 DGD : 85 K€

Il n'existe aucune rémunération conditionnelle ou différée, ou avantage en nature, qui serait octroyé aux dirigeants de la part de toute société du Groupe.

Les administrateurs et dirigeants ne disposent d'aucun autre avantage.

15.2 Montant total des sommes provisionnées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Au 31/12/2009, il n'y a pas de sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des membres du Conseil d'Administration et de Direction.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Mandats des membres des organes d'administration et de direction

| Nom | Fonction | Date de première nomination | Date d'échéance du mandat en cours |
|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|--|
| Eric KOURY | Président Directeur Général | 2004 | Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 |
| Grégoire ECHALIER | Administrateur | 2006 | Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 |
| Jean-Christophe LEONARD | Administrateur | 2004 | Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 |
| Robert DARDANNE | Administrateur | 2004 | Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 |
| Marc SCHILLACI | Administrateur | 2010 | Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 |

16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la Société ou l'une de ses filiales

Il n'existe, à la date du présent document, aucun autre contrat conclu entre la Société et l'un de ses administrateurs que ceux évoqués dans le §19 (opérations avec des apparentés)

16.3 Comités du Conseil d'Administration

Cf. § 14.1.1 du présent document.

16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE intègre un administrateur indépendant (non professionnel) qui est entrepreneur et permet à la société de bénéficier d'un vision externe sur sa gestion et sa stratégie : Marc SCHILLACI.

Egalement, Robert DARDANNE n'exerce aucune fonction opérationnelle dans la société.

17 SALARIES

17.1 Ressources humaines

L'effectif moyen à fin 2009 s'élève à 117 personnes.

17.2 Participations et stock-options

Néant.

17.3 Participation et intéressement du personnel

Participation

Néant

Intéressement

Néant

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Actionnariat

| Au 11 février 2011 | | Titres | | Droits de vote | |
|-----------------------|-----------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| Nom | Prénom | Nombre | % | Nombre | % |
| EUROFINANCE TRAVEL SA | | 2 166 541 | 51,9% | 4 377 082 | 59,4% |
| TRONARD | JEAN-CHRISTOPHE | 406 300 | 9,7% | 816 600 | 11,1% |
| KOHALIEN | CHRISTOPHE | 704 730 | 4,9% | 760 808 | 3,5% |
| DARDANIN | ROBERT | 70 | 0,002% | 140 | 0,0019% |
| KOLARRY | ERIC | 70 | 0,002% | 140 | 0,0019% |
| SCHILLACI | MARCO | 1 | 0,00002% | 1 | 0,00001% |
| STIBBR PARTICIPATIES | SA | 747 786 | 5,9% | 495 577 | 6,7% |
| ASSIST AIR CARGO | - | 56 000 | 1,3% | 112 000 | 1,5% |
| LCS | | 23 000 | 0,5% | 46 000 | 0,6% |
| REVESTI | CEDRIC | 2 380 | 0,1% | 4 760 | 0,1% |
| COLLEN | JEAN-REMY | 1 820 | 0,04% | 1 820 | 0,02% |
| PEYRUCQ | ARNAUD | 1 120 | 0,03% | 1 400 | 0,02% |
| KNOBLAUCH | JOHNNY | 2 460 | 0,1% | 7 840 | 0,1% |
| GUILLAN | OSAMA | 840 | 0,02% | 840 | 0,01% |
| RAMOS | PATRICK | 560 | 0,01% | 560 | 0,01% |
| DAVIAS | JEAN-LUC | 280 | 0,01% | 280 | 0,004% |
| DARDANIN | ELDA | 70 | 0,002% | 140 | 0,002% |
| ELDA EURL | - | 70 | 0,002% | 140 | 0,002% |
| KESAL EURL | - | 70 | 0,002% | 140 | 0,002% |
| CHRISTOPHEL | MARJORIE | 570 | 0,01% | 1 140 | 0,02% |
| TABONE | GERALD | 1 400 | 0,03% | 1 960 | 0,05% |
| SURGAND | FREDERIC | 2 240 | 0,1% | 3 080 | 0,04% |
| OUANAIM | MEHDI | 11 760 | 0,3% | 20 440 | 0,5% |
| SURGAND | FREDERIC | 2 240 | 0,1% | 3 080 | 0,04% |
| GALMES | VINCENT | 560 | 0,01% | 1 120 | 0,02% |
| Follant | | 1 060 361 | 29,1% | 1 209 591 | 16,4% |
| Total | | 1 220 299 | 100,0% | 7 366 581 | 100,0% |

Les actionnaires non intégrés dans le flottante sont mentionnés dans les cases grisées.

18.2 Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire

A la date de rédaction du présent document, le principal actionnaire de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est EUROFINANCE TRAVEL SA.

Il détient 51,9% du capital social et 59,4% des droits de vote de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.

18.4 Accord portant sur le contrôle de la Société

Il n'existe, à la connaissance de la société et à la date de rédaction du présent Offering Circular, aucun accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.

Rapport spécial sur les conventions réglementées au 31/12/2009

Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre nos diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – Conventions autorisées au cours de l'exercice

1) contrat de maintenance

Contractant : SAS TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES

Date du conseil d'Administration : 27 janvier 2009

Administrateur concerné : Eric KOURRY

Nature et Objet : Aux termes de la dite convention, la Société Travel Technology Interactive assure à la Société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES des prestations d'assistance technique et de maintenance de la plateforme informatique de gestion de réservation AEROPACK NG.

Modalités : Le montant hors taxe de redevances facturées à votre Société au cours de l'exercice s'est élevé à 60 000 euros.

2) Rémunération au titre du mandat social de Président

Date du conseil d'Administration : 27 janvier 2009

Administrateur concerné : Eric KOURRY

Contractant : SAS TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES

Nature et Objet : Rémunération des activités de votre Société en sa qualité de Président de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES.

Modalités : Le montant hors taxes de la rémunération pour votre société s'est élevé au cours de l'exercice à 195 000 euros.

II – Conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1) Contrat de location de bureaux

Contractant : SCI SAINTE CATHERINE

Date du conseil d'Administration : 13 juillet 2007

Administrateur concerné : Eric KOURRY

Nature et Objet : Convention de bail portant sur des locaux à usage de bureaux sis à Marseille (13007) 24 rue Sainte-Catherine.

Modalités : Les loyers pris en charges par votre Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 s'élèvent à 96 000 euros.

2) Convention de gestion de trésorerie

Contractant : SAS TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES

Date du Conseil d'Administration : 5 novembre 2007

Administrateur concerné : Eric KOURRY

Nature et Objet : Convention de gestion de trésorerie et d'avances en compte courant conclue avec la SAS TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES.

Modalités : Au 31 décembre 2009, la créance en compte courant s'élève à 1 225 942 euros. Le montant des produits financiers comptabilisés par votre société s'élève sur cet exercice à 39 536 euros (taux de rémunération de 2%).

3) Convention de gestion de trésorerie

Contractant : SA EUROFINANCE TRAVEL

Administrateurs concernés : Robert DARDANE et Eric KOURRY

Nature et Objet : Convention de gestion de trésorerie et d'avances en compte courant

Modalités : Au 31 décembre 2009, la créance en compte courant s'élève à 16 814 euros. Le montant des produits financiers comptabilisés par votre société s'élève sur cet exercice à 199 euros.

4) Conventions de prestations de services

Contractant : SA EUROFINANCE TRAVEL

Administrateurs concernés : Robert DARDANE et Eric KOURRY

Nature et Objet : Convention de prestations de services conclue entre votre Société et la société EUROFINANCE TRAVEL.

Modalités : Le montant des prestations hors taxes comptabilisés à ce titre par votre Société au cours de l'exercice s'est élevé à 72 600 euros.

5) Conventions de droits d'utilisation et d'exploitation

Date du conseil d'Administration : 15 décembre 2008

Administrateur concerné : Eric KOURRY

Contractant : SAS TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES

Nature et Objet : Aux termes de la dite convention, la Société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES concède à la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE les droits d'utilisation et d'exploitation de la plateforme informatique de gestion de réservation AEROPACK NG en contrepartie d'une redevance annuelle calculée en pourcentage du Chiffre d'Affaires hors taxes réalisés par TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, au titre des « coupons émis » et/ou « des passagers transportés » de chacun de ses clients finaux.

Modalités :

Le montant des redevances facturées à votre Société au cours de l'exercice s'est élevé à 376 018 euros.

Fait à Paris, le 11 juin 2010



CONCEPT AUDIT ET ASSOCIES
Laurence LE BOUCHER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris.

Rapport spécial sur les conventions réglementées au 31/12/2008

Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

1) Cession des droits d'utilisation et d'exploitation de l'application AEROPACK

Contractant : SAS TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES

Date du conseil d'Administration : 4 juillet 2008

Administrateur concerné : Eric KOURRY

Nature et Objet : Cession par Travel Technology Interactive des droits d'utilisation et d'exploitation de l'application AEROPACK à la Société Travel Technology Interactive Caraïbes.

Modalités : Le montant de la cession des logiciels par votre Société à la Société Travel Technology Interactive Caraïbes s'est élevé à 985 000 euros.

2) Cession du fonds de commerce de Travel Technology Interactive de la zone « Amérique »

Contractant : SAS TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES

Date du conseil d'Administration : 28 décembre 2008

Administrateur concerné : Eric KOURRY

Nature et Objet : Cession par la Société Travel Technology Interactive à la SAS Travel Interactive Caraïbes du fonds de commerce de Travel Technology Interactive correspondant à la zone « Amérique ».

Modalités : Le montant de la cession du fonds de commerce a été réalisé par votre Société au prix de 119 000 euros.

3) Contrat de licence de droit d'utilisation de distribution et maintenance

Contractant : SAS TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES

Date du conseil d'Administration : 15 décembre 2008

Administrateur concerné : Eric KOURRY

Nature et Objet : Aux termes de la dite convention, la Société Travel Technology Interactive Caraïbes concède à la Société Travel Technology Interactive les droits d'utilisation et d'exploitation du logiciel AEROPACK et s'engage à fournir à la Société Travel Technology Interactive une prestation de maintenance et d'assistance aux clients de Travel Techology Interactive sur la zone Amérique.

Modalités : Le montant des redevances facturées à votre Société au cours de l'exercice s'est élevé à 357 625 euros.

II – Conventions et engagements autorisés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

1) Contrat de location de bureaux

Contractant : SCI SAINTE CATHERINE

Date du conseil d'Administration : 13 juillet 2007

Administrateur concerné : Eric KOURRY

Nature et Objet : Convention de bail portant sur des locaux à usage de bureaux sis à Marseille (13007) 24 rue Sainte-Catherine.

Modalités : Les loyers pris en charges par votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élèvent à 96 000 euros.

2) Convention de gestion de trésorerie

Contractant : SAS TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES

Date du conseil d'Administration : 5 novembre 2007

Administrateur concerné : Eric KOURRY

Nature et Objet : Convention de gestion de trésorerie et d'avances en compte courant conclue avec la Société Travel Technology Interactive Caraïbes.

Modalités : Au 31 décembre 2008, la créance en compte courant s'élève à 2 207 651 euros. Les intérêts facturés à ce titre au taux de 2% par la Société Travel Technology Interactive Caraïbes s'élèvent sur cet exercice à 4 884 euros.

3) Convention de gestion de trésorerie :

Contractant : SA EUROFINANCE TRAVEL

Administrateurs concernés : Robert DARDANNE et Eric KOURRY

Nature et Objet : Convention de gestion de trésorerie et d'avances en compte courant

Modalités : Au 31 décembre 2008, le compte courant de la Société Eurofinance Travel est soldé. Le montant des produits financiers comptabilisés par votre société est de 763 euros.

4) Convention de prestations de services

Contractant : SA EUROFINANCE TRAVEL

Administrateurs concernés : Robert DARDANNE et Eric KOURRY

Nature et Objet : Convention de prestations de services conclue entre votre Société et la Société EUROFINANCE TRAVEL.

Modalités :

Le montant des prestations hors taxes comptabilisées à ce titre par votre Société au cours de l'exercice s'est élevé à 66 000 euros.

Fait à Paris, le 15 juin 2009



CONCEPT AUDIT ET ASSOCIES
Laurence LE BOUCHER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières consolidés historiques

20.1.1 Situation intermédiaire consolidée au 30/06/2010 (non validée par les commissaires aux comptes)

BILANS CONSOLIDES PASSIF

| En Euros | 30/06/2010 | 31/12/2009 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital social | 3 964,251 | 3 964,251 |
| Réserves | 8 746,112 | 6 855,443 |
| Résultat net part du Groupe | 900,451 | 1 779,670 |
| Intérêts minoritaires | | 0,000 |
| Provisions réglementées | | |
| Total des capitaux propres | 13 610,814 | 12 599,364 |
| PASSIFS NON COURANTS | | |
| Avances conditionnées | 116,000 | 116,000 |
| Provisions pour risques et charges | 1 134,946 | 993,751 |
| Total des passifs non courants | 1 250,946 | 1 109,751 |
| Emprunts | 1 870,864 | 1 970,811 |
| Emprunts divers | 71,100 | 68,600 |
| Autres dettes non courantes | 59,970 | 55,293 |
| Dettes fournisseurs | 983,554 | 1 125,892 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 256,271 | 1 040,181 |
| Autres dettes | 335,208 | 273,207 |
| Produits constatés d'avance | 395,577 | 38,000 |
| Ecart de conversion | | |
| Autres dettes financières (2) | | |
| Total des passifs courants | 4 972,544 | 4 571,984 |
| TOTAL PASSIF | 19 834,304 | 18 281,099 |

BILANS CONSOLIDÉS ACTIF

| En milliers d'Euros | 30/06/2010 | 31/12/2009 |
|---------------------|------------|------------|
|---------------------|------------|------------|

ACTIFS

| | | |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Frais d'établissement | | |
| Recherche & développement | 34,304 | 91,690 |
| Fonds commercial | 7 325,552 | 7 325,552 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 211,353 | 927,223 |
| Installation technique | | |
| Autres immobilisations corporelles | 2 203,663 | 2 309,215 |
| Autres participations financières | | |
| Autres immobilisations financières | 136,138 | 136,078 |
| Impôts différés | | |
| Total des actifs immobilisés | 10 911,010 | 10 789,758 |

ACTIFS COURANTS

| | | |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Stocks | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 3 410,389 | 2 343,870 |
| Autres créances (1) | 1 157,688 | 1 263,317 |
| Valeurs mobilières de placement | 3 668,080 | 2 939,295 |
| Disponibilités | 416,627 | 912,379 |
| Charges constatées d'avance | 270,511 | 26,137 |
| Ecart de conversion | | 6,343 |
| Total des actifs courants | 8 923,295 | 7 491,341 |
| TOTAL ACTIF | 19 834,305 | 18 281,099 |

| | | |
|--|---------|---------|
| (1) Dont créances fiscales | 763,988 | 903,215 |
| (1) Dont créances sociales | 10,393 | 18,209 |
| (1) Dont créances fournisseurs débiteurs | 36,034 | 324,700 |
| (1) Dont comptes courants associés | 273,635 | 17,193 |
| (1) Dont comptes courants extérieurs | 73,638 | |
| (1) Dont charges constatées d'avance | | |

P&L TTI GROUP (norme IFRS)

| IFRS | S1 2010 (non audité) | TOTAL 2009 |
|---|-------------------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 5 617 | 8 710 |
| Production immobilisée | - | - |
| Autres achats et charges ext impôts, taxes | 1 235 72 | 2 196 114 |
| Salaires | 2 577 | 3 408 |
| Charges sociales | - | - |
| Dotation sur immo | 352 | 382 |
| Dotation aux prov.nettes de reprise | 175 | 138 |
| Autres produits | - | - |
| Autres charges | - | - |
| Résultat opérationnel courant | 1 206 | 2 472 |
| Autres produits | 7 | 11 |
| Autres charges | - 9 | - 101 |
| Produits except. | 6 | 38 |
| Charges except. | - 0 | - 277 |
| autres produits et charges opérationnels | 4 | 329 |
| Résultat opérationnel | 1 210 | 2 143 |
| Produits financiers | 99 | 155 |
| Charges financières | 52 | 182 |
| Résultat financier | 47 | - 27 |
| Résultat courant | 1 257 | 2 117 |
| Produits except. | - | - |
| Charges except. | - | - |
| Résultat except | - | - |
| Is | 357 | 337 |
| Résultat net | 900 | 1 780 |

20.1.2 Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2009

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Société Travel Technology Interactive, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- La vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels selon les modalités décrites dans la note 3.5 aux états financiers. Nous avons revu les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les hypothèses retenues. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause la pertinence des méthodes utilisées, le caractère raisonnable des hypothèses et leur correcte mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 11 juin 2010



CONCEPT AUDIT & ASSOCIES

Laurence LE BOUCHER

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris

20.1.3 Comptes consolidés au 31/12/2009

| En milliers d'Euros | NOTES | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---------------------------------------|-------|---------------|---------------|
| ACTIFS NON COURANTS | | | |
| Frais d'établissement | 5.1 | - | 2 |
| Frais de développement | 5.1 | 92 | 1 032 |
| Fonds commercial | 5.1 | 7 326 | 6 962 |
| Autres immobilisations incorporelles | 5.1 | 927 | 343 |
| Autres immobilisations corporelles | 5.2 | 2 309 | 356 |
| Autres immobilisations financières | 5.3 | 136 | 129 |
| Actifs d'impôts différés | | 58 | 64 |
| Total des actifs non courants | | 10 848 | 8 888 |
| ACTIFS COURANTS | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 5.4 | 2 344 | 2 523 |
| Autres créances | 5.4 | 1 238 | 2 234 |
| Valeurs mobilières de placement | 5.14 | 2 939 | 2 334 |
| Disponibilités | 5.14 | 912 | 891 |
| Total des actifs courants | | 7 433 | 7 983 |
| TOTAL ACTIF | | 18 281 | 16 871 |

| En milliers d'Euros | NOTES | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|--|-------|---------------|---------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital social | 5.6 | 3 967 | 3 958 |
| Réserves | | 6 852 | 5 420 |
| Résultat net part du Groupe | | 1 780 | 1 575 |
| Intérêts minoritaires dans le résultat | | - | - |
| Total des capitaux propres | | 12 599 | 10 953 |
| PASSIFS NON COURANTS | | | |
| Provisions non courantes | | 0 | 0 |
| Dettes financières à long terme | 5.8 | 1 100 | 2 173 |
| Autres dettes non courantes | 5.8 | 69 | 49 |
| Total des passifs non courants | | 1 169 | 2 221 |
| PASSIFS COURANTS | | | |
| Dettes fournisseurs | | 1 126 | 1 115 |
| Dettes fiscales et sociales | | 1 039 | 635 |
| Autres dettes | | 367 | 422 |
| Provisions courantes | 5.7 | 994 | 676 |
| Dettes financières à long term. Part moins d'u | 5.8 | 986 | 848 |
| Credits à court terme et banques | 5.8 | | |
| Total des passifs courants | | 4 512 | 3 697 |
| TOTAL PASSIF | | 18 281 | 16 871 |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| En milliers d'Euros | Nombre d'actions | Capital | Primes d'émission ou d'apport | Réserves consolidés | Résultat net de l'exercice | Total capitaux propres |
|---|---------------------|--------------|-------------------------------------|------------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Capitaux propres au 1er janvier 2008 | 4 199 704 | 3 906 | 4 516 | 29 | 1 300 | 9 751 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | 1 575 | 1 575 |
| Augmentation de la prime d'émission | 56 075 | 52 | - | 58 | - | 6 |
| Ecarts de conversion | | | | 286 | | 286 |
| Affectation de résultat | | | | 1 300 | - | 1 300 |
| Autres mouvements | | | | - 654 | | - 654 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2008 | 4 255 779 | 3 958 | 4 458 | 961 | 1 575 | 10 952 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | 1 780 | 1 780 |
| Augmentation de capital | 10 080 | 9 | - | 9 | - | - |
| Ecarts de conversion | | | | - 181 | | - 181 |
| Affectation de résultat | | | | 1 575 | - | 1 575 |
| Actions gratuites | | | | - 82 | | - 82 |
| Actions propres | | | | - 196 | | - 196 |
| Dividendes | | | | 326 | | 326 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2009 | 4 265 859 | 3 967 | 4 458 | 2 394 | 1 780 | 12 599 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| En milliers d'Euros | Notes | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---|-------|--------------|--------------|
| Chiffres d'affaires | 5.9 | 8 710 | 8 327 |
| Charges de personnel | 5.11 | - 3 731 | - 2 651 |
| Charges externes | | - 1 872 | - 2 513 |
| Impôts et taxes | | - 114 | - 87 |
| Dotations aux amortissements | | - 382 | - 501 |
| Dotations aux provisions | | - 138 | - 436 |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | | 2 473 | 2 139 |
| Autres produits et charges opération | 5.10 | - 329 | - 329 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | | 2 144 | 1 810 |
| Intérêts et charges assimilées | 5.12 | - 182 | - 145 |
| COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET | | - 182 | - 145 |
| Autres produits et charges financières | | 155 | 176 |
| Charges d'impôts | 5.13 | - 337 | - 266 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de ce | | - | - |
| RESULTAT NET | | 1 780 | 1 575 |
| <i>dont :</i> | | | |
| - <i>part du Groupe</i> | | 1 780 | 1 575 |
| - <i>part des minoritaires</i> | | | |

RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2009 ET AU 31 DECEMBRE 2008

| | | |
|--|--------------|--------------|
| Résultat de l'ensemble consolidé | 1 780 | 1 575 |
| Écarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger | - 181 | - 719 |
| Résultat global | 1 599 | 856 |
| Dont part revenant au Groupe | 1 599 | 856 |
| Dont part revenant au minoritaire | | |

En milliers d'Euros

Notes 31/12/2009 31/12/2008

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE

| RESULTAT NET CONSOLIDÉ | | 1 780 | 1 575 |
|---|------|--------------|--------------|
| Dotation aux amortissements | 5.14 | 383 | 747 |
| Dotation aux provisions | | 318 | 255 |
| Impôts différé | 5.5 | -6 | 172 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | | 2 475 | 2 750 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 5.14 | 1 548 | -2 478 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | | 4 023 | 272 |

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

| Acquisition d'immobilisations incorporelles et corp. | 5.1 / 5.2 | -2 341 | -768 |
|---|-----------|---------------|-------------|
| Acquisition d'immobilisations financières | | -7 | |
| Cessions d'immobilisations | 5.3 | | 18 |
| Incidence des variations de périmètre | | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | | -2 348 | -749 |

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT

| Dividendes versés | | | |
|---|-----|---------------|--------------|
| Souscription d'emprunts | 5.9 | | 2 000 |
| Remboursement d'emprunt | 5.9 | -816 | -579 |
| Variation des capitaux propres | | -35 | -6 |
| Actions gratuites | | -83 | |
| Actions propres | | -196 | |
| Avances conditionnées | | -118 | 118 |
| Dépôts et cautionnement reçus | 5.9 | 20 | 19 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | | -1 228 | 1 552 |

| | | | |
|--|--|-----|-------|
| Variation nette de la trésorerie | | 447 | 1 075 |
| Incidence des variations de cours de devises | | 181 | -125 |

| | | | |
|---|--|-------|-------|
| Trésorerie nette en début d'exercice | | 3 225 | 2 275 |
| Trésorerie nette à la fin de l'exercice | | 3 853 | 3 225 |

Notes annexes aux états financiers consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

| | |
|--|----|
| NOTE 1. INFORMATIONS GENERALES..... | 9 |
| NOTE 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE | 10 |
| NOTE 3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES | 11 |
| 3.1. BASE D'EVALUATION | 14 |
| 3.2. ESTIMATIONS ET HYPOTHESES..... | 14 |
| 3.3. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION | 15 |
| 3.4. METHODES DE CONVERSION | 15 |
| 3.5. ECARTS D'ACQUISITION ET REGROUPEMENT D'ENTREPRISES..... | 17 |
| 3.6. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES..... | 18 |
| 3.7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES..... | 18 |
| 3.8. CONTRATS DE LOCATION | 19 |
| 3.9. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | 20 |
| 3.10. SUIVI DE LA VALEUR DES ACTIFS NON COURANTS (HORS ACTIFS FINANCIERS)..... | 20 |
| 3.11. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS | 21 |
| 3.12. CREANCES..... | 23 |
| 3.13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE :..... | 23 |
| 3.14. TITRES TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE AUTO DETENUS | 23 |
| 3.15. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS | 24 |
| 3.16. AVANTAGES DU PERSONNEL..... | 24 |
| 3.17. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS | 25 |
| 3.18. IMPOTS | 25 |
| 3.19. RECONNAISSANCE DES PRODUITS | 26 |
| 3.20. COUT DES EMPRUNTS OU DES DETTES PORTANT INTERETS..... | 26 |
| 3.21. ENDETTEMENT FINANCIER NET | 27 |
| 3.22. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE | 27 |
| 3.23. INFORMATION SECTORIELLE (IAS 14) | 27 |
| 3.24. RESULTAT PAR ACTION | 28 |
| NOTE 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION | 28 |
| 4.1 LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES | 28 |
| 4.2 VARIATION DE PERIMETRE | 28 |

| | |
|---|----|
| NOTE 5. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT | 29 |
| 5.1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 29 |
| 5.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 30 |
| 5.3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES: | 31 |
| 5.4- CREANCES : | 31 |
| 5.5- IMPOTS DIFFERES : | 32 |
| 5.7- PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES: | 33 |
| 5.8- DETTES FINANCIERES : | 34 |
| 5.9- REVENUS D'ACTIVITE : | 35 |
| 5.10- AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS: | 35 |
| 5.11- FRAIS DE PERSONNEL : | 36 |
| 5.12- COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER (BRUT): | 36 |
| 5.13- IMPOTS SUR LES BENEFICES ET DIFFERES: | 36 |
| 5.14- NOTE ANNEXE AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE CONSOLIDE DU GROUPE TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE : | 38 |
| 5.14-1 CALCUL DE LA TRESORERIE (EN K€) | 38 |
| 5.14-2 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 38 |
| 5.14-3 FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION..... | 38 |
| 5.15- RESULTAT PAR ACTION : | 39 |
| 5.16- EFFECTIFS MOYENS : | 39 |
| 5.18- ENGAGEMENTS HORS BILANS : | 42 |
| 5.19- PARTIES LIEES | 42 |
| 5.19.1- REMUNERATION DES DIRIGEANTS..... | 42 |
| 5.19.2 - HONORAIRES PERÇUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 43 |
| 5.20- ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE..... | 43 |

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1. Informations générales

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est un éditeur et opérateur, en mode ASP, de solutions logicielles à destination du secteur du transport. TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE commercialise principalement AEROPACK NG, une solution technologique de gestion d'inventaire et de réservation à destination des compagnies aériennes régionales et internationales.

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est le partenaire mondial d'AMADEUS sur ce segment de compagnies aériennes. Depuis août 2006, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE dispose de la reconnaissance mondiale de l'organisme de régulation IATA pour sa compatibilité avec la norme du «billet électronique IATA».

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE dispose de clients basés aujourd'hui en Europe, aux Amériques, en Afrique et au Moyen Orient.

La société est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est 24, rue Neuve Sainte Catherine, 13 007 MARSEILLE. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 040 880 RCS Marseille et est cotée sur le marché libre d'Euronext Paris depuis le 17 octobre 2006.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 reflètent la situation comptable de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE et de ses filiales.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 14 mai 2010 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 28 juin 2010.

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires a augmenté de 5% à 8,71 millions d'euros. Si l'on isole le chiffre d'affaires non récurrent lié à un contrat informatique en 2008, la croissance du groupe a été de 21% sur son activité principale de commercialisation de la plateforme informatique Aeropack. La progression de trafic de nos compagnies aériennes clientes, principalement régionales, alors même que la baisse mondiale affectait principalement les compagnies internationales et leurs classes affaires, permet d'expliquer cette tendance.

L'intégration de CIONS Software, racheté début 2008 puis renommé TTI do Brasil peut être considérée à présent comme intégralement achevé, et le bureau ouvert courant 2009 à Singapour, vient d'être transformé en une société filiale à part entière, Travel Technology Interactive Pte Ltd.

Les objectifs de la société et du groupe TTI sont de maintenir et de fidéliser la clientèle existante ou récemment acquise, tout en recherchant de nouveaux clients sur les marchés dynamiques tels que l'Amérique du Sud, l'Afrique, la Caraïbe ou encore l'Asie, par l'intermédiaire de sa filiale tout récemment constituée à Singapour.

Note 3. Principes et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société Travel Technology Interactive ont été préparés conformément au référentiel IFRS tels qu'adopté dans l'Union Européenne, qui comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leur interprétation (SIC et IFRIC).

Les normes et interprétations appliquées pour les comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont identiques à celles utilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008, à l'exception des changements cités ci-dessous.

Nouvelles normes ou interprétations appliquées au 31 décembre 2009 :

IAS 1 révisée : Présentation des états financiers : les principaux changements par rapport à la version précédente d'IAS 1 sont les suivants :

L'état Financier « Bilan » est désormais appelé « état de la situation financière ».

IAS 1 révisée requiert notamment que, (i) les produits et charges comptabilisés doivent être présentés dans un état unique (état du résultat global) ou dans deux états (un compte de résultat séparé et un état détaillant les autres éléments du résultat global), (ii) le résultat global total doit être présenté dans les états financiers. Le groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a opté pour la présentation d'un état unique : l'état du résultat global.

Amélioration annuelle des normes IFRS publiée en mai 2008 notamment concernant IAS 40/IAS 16 : Les immeubles en construction doivent être évalués selon le modèle de la juste valeur si ce modèle est retenu par la société pour l'ensemble des immeubles de placement. La révision de la norme IAS 40 au 1er janvier 2009, entraîne un reclassement des immeubles en cours de construction et de restructuration vers les immeubles de placement.

Autres nouvelles normes, révisions et interprétations publiées et appliquées par le groupe mais sans effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 :

- IFRS 8 : Secteurs Opérationnels : Les informations publiées par une entité doivent permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer : la nature et l'impact financier des activités dans lesquelles l'entité est engagée et l'environnement économique dans lequel l'entité évolue.
La nouvelle norme ne nécessite pas de changement des segments (répartition géographique et par nature de biens).
- Version révisée de IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » : Conditions d'acquisition des droits et annulations.
- Version révisée de IAS 23 « Coûts d'emprunts » - Les coûts d'emprunt relatifs à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs « qualifiés » sont obligatoirement intégrés au coût de l'actif lié hormis pour les actifs évalués à la juste valeur. L'application de la version révisée d'IAS 23 n'a pas d'impact sur les comptes au 31 décembre 2009.
- Amendement IAS 32 et IAS 1 - Amendement relatif aux Instruments remboursables et obligations en cas de liquidation.
- Amendement IFRS 1 et IAS 27 - Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée.
- IFRIC 11 (Transactions au sein d'un groupe).

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application facultative ou non encore adoptés par l'union européenne au 31 décembre 2009 ou n'ont pas été appliqués par le groupe :

- la version révisée d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ainsi que la version amendée d'IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels ». Ces nouvelles dispositions ont été approuvées par l'Union Européenne le 3 juin 2009 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009.
- Amendement IAS 39 « Expositions éligibles à la comptabilité de couverture ».
- Amendement IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ».
- Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés ».
- IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires » publiée par l'IASB le 27 novembre 2008, approuvée par l'Union Européenne le 26 novembre 2009 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. IFRIC 17 s'applique aux distributions en nature réalisées par une entité à ses actionnaires. Le Groupe n'a pas réalisé, à ce jour, de telles opérations.
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs de la part des clients » publiée par l'IASB le 29 janvier 2009 approuvée par l'Union Européenne le 27 novembre 2009 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. IFRIC 18 s'applique à la comptabilisation des transferts d'immobilisations corporelles par des entités qui reçoivent de tels transferts par leurs clients.
- IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier ».

Les états financiers au 31 décembre 2009 comprennent à titre comparatif le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 2008.

3.1. Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique.

Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros.

3.2. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice .

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugées raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- la valorisation des écarts d'acquisition,
- l'évaluation des provisions pour litiges,
- la valorisation des engagements de retraite,
- les impôts différés.

3.3. Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales :

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le contrôle est le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Toutes les transactions significatives, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées en intégration globale. La liste des sociétés consolidées figure au paragraphe 5.1. Le nombre de sociétés consolidées s'élève à 3 au 31 décembre 2009.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice social à une date identique.

3.4. Méthodes de conversion

3.4.1 Conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère :

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe Travel Technology Interactive.

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro (monnaie de présentation) sont convertis selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis au cours de clôture,
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions),
- toutes les différences de conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

| | Real Bresilien | |
|------------------|----------------|------------|
| | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
| Cours de clôture | 2,5113 | 3,2436 |
| Cours moyen | 2,7642 | 2,6774 |

3.4.1 Conversion des transactions libellées en monnaie étrangère :

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date de laquelle la juste valeur a été déterminée.

3.5. Ecarts d'acquisition et regroupement d'entreprises

Pour les acquisitions de titres qui ne sont pas considérés comme des acquisitions d'entreprises, le coût est réparti entre les actifs et passifs individuels identifiables sur la base des justes valeurs relatives à la date d'acquisition.

Si celle-ci est considérée comme un regroupement d'entreprises, les actifs et les passifs identifiables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition et la différence entre la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition, constitue un écart d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis, les passifs et les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3.

La différence positive entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis est enregistrée comme goodwill (écart d'acquisition à l'actif du bilan)

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et font l'objet de tests de perte de valeur.

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. Dans ce cadre, les immobilisations sont regroupées par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Une UGT est un ensemble homogène d'actifs (ou groupe d'actifs) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

3.6. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels, de droits et autres. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité qui est généralement comprise entre 1 et 5 ans.

3.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains et autres.

Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelles sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

| Rubriques de l'actif | Durée |
|---|------------|
| Installations techniques, matériels et outillages | 2 à 7 ans |
| Matériel de transport | 2 à 5 ans |
| Mobilier & Matériel de bureau et informatique | 2 à 7 ans |
| Agencements et installations | 8 à 10 ans |

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

3.8. Contrats de location

Il s'agit des biens financés par un contrat de location-financement pour lesquels le groupe supporte la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens.

La qualification d'un contrat s'apprécie en application de la norme IAS 17.

La valeur des biens ainsi financés figure à l'actif du bilan consolidé. Les dettes correspondantes sont inscrites en dettes financières au passif du bilan consolidé.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette.

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif.

L'activation de contrats de location-financement conduit à la constatation d'impôts différés le cas échéant.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre des contrats sont comptabilisés en charges opérationnelles courants de façon linéaire sur la durée des contrats.

Les plus-values générées par les cessions réalisées dans le cadre d'opération de cessions bail sont constatés intégralement en résultat au moment de la cession lorsque le bail est qualifié de location simple et dans la mesure où l'opération a été effectuée à la juste valeur.

3.9. Autres immobilisations financières – Actifs financiers non courants

Conformément à IAS 39, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont évalués à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique.

Les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

3.10. Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)

L'évaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels, est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue ; en particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre le prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente et la valeur d'usage.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie.

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de résultats prévisionnels élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les écarts d'acquisition ou les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. Une Unité Génératrice correspond à une ou plusieurs unités opérationnelles dans l'hypothèse d'un éventuel regroupement par territoire géographique.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie d'exploitation sur une période de 5 ans et d'une valeur terminale. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris écart d'acquisition)

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat, le cas échéant, si la valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T. et est imputée en priorité à la perte de valeur de l'écart d'acquisition existant. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition sont non réversibles.

3.11. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 et par la norme IAS 32. Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers non courants, créances clients et autres actifs financiers non courants.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur coût historique. Ils font l'objet de test de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Ils sont présentés en actifs financiers non courants.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courant, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

3.12. Crédits

Le groupe Travel Technology Interactive n'applique pas les normes IAS 32 et 39 de manière anticipée conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1.

Les crédits clients et les autres crédits sont évalués à leur juste valeur puis ultérieurement évalués à leur coût sous déduction des provisions pour dépréciation, le cas échéant. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat s'ils sont significatifs.

Les découvertes bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

3.14. Titres Travel Technology Interactive auto détenus

A compter du 1er avril 2004, date de première application de IAS 32, les titres d'auto-contrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession sont imputés dans les capitaux propres et ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice.

3.15. Paiements fondés sur des actions

Des plans de souscription d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice de l'option, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

3.16. Avantages du personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe Travel Technology Interactive en matière de pension, complément de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pension et complément de retraite est complètement assuré par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Au vu de l'ancienneté de la société, la valorisation au 31 décembre 2009, l'impact de la valorisation des engagements de retraite n'est pas significatif et n'a pas donné lieu à comptabilisation.

3.17. Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrants dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un ou des autres provisions pour risques sont classées du passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

3.18. Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt. Les actifs d'impôt différés sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

3.19. Reconnaissance des produits

En application de IAS 18, le chiffre d'affaires du Groupe correspond au montant des prestations de service liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

3.20. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts.

Selon la norme IAS 23, le traitement comptable de référence des frais financiers est la comptabilisation en charges. Le Groupe Travel Technology Interactive applique cette méthode de référence.

3.21. Endettement financier net

La notion d'endettement financier net utilisé par le Groupe est constitué de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette, telle que définis par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n°2004-R.02 du 27 octobre 2004.

3.22. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels.

Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les intérêts perçus figurent dans le flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

3.23. Information sectorielle (IAS 14)

La norme IAS 14 impose la présentation d'une information sectorielle selon deux niveaux dits primaires et secondaires. Le niveau secondaire doit être présenté dès lors qu'il représente plus de 10% du résultat, du chiffre d'affaires ou du total du bilan. Les secteurs sont identifiés à partir d'une analyse des risques et de la rentabilité pour constituer des secteurs homogènes.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits et de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère. Il constitue le niveau d'information sectoriel.

Représente pour le Groupe, une zone géographique : Métropole, Caraïbes et Amérique du Sud.

3.24. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

Note 4. Périmètre de consolidation

4.1 Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale

| Sociétés | % contrôle | | % Intérêt | |
|---|------------|------------|------------|------------|
| | 31/12/2009 | 31/12/2008 | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
| Travel Technology Interactive | top | | top | |
| Travel Technology Interactive Caraïbes | 99,9% | 99,9% | 99,9% | 99,9% |
| Travel Technology Interactive Do Brasil | 99,9% | 99,9% | 99,9% | 99,9% |

4.2 Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation comprend 3 sociétés au 31 décembre 2009.

Note 5. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

5.1- Immobilisations incorporelles

5.1.1 – Ecarts d'acquisition

| En milliers d'euros | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Valeur nette au 1er janvier | 6 961 | 6 775 |
| Acquisitions de l'exercice | 364 | 186 |
| Cessions de l'exercice | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 |
| Valeur nette au 31 décembre | 7 325 | 6 961 |

Les écarts d'acquisition se répartissent comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2009 | 31/12/2008 | Variation |
|---------------------|--------------|--------------|------------|
| TTI | 1 658 | 1 294 | 364 |
| TTI Do Brasil | 5 481 | 5 481 | 0 |
| TTI Caraïbes | 186 | 186 | 0 |
| Total | 7 325 | 6 961 | 364 |

5.1.2 Autres immobilisations incorporelles :

| Valeurs nettes En milliers d'euros | Frais d'établissemen t | Frais de développement | Fonds commercial | Autres immobilisation s incorporelles | TOTAL |
|---------------------------------------|------------------------------|---------------------------|---------------------|---|--------------|
| Solde au 1er janvier 2008 | 3 | 1 783 | 6 776 | 2 | 8 564 |
| Acquisitions | | 129 | 186 | 420 | 735 |
| Cessions/ Transfert | - | 56 | | 56 | - |
| Changement de méthode | - | 249 | | | 249 |
| Dotation aux amortissements | - | 574 | - | 135 | - 711 |
| Solde au 31 décembre 2008 | 2 | 1 032 | 6 962 | 343 | 8 338 |
| Acquisitions | 2 | 99 | 364 | 584 | 1 048 |
| Cessions/ Transfert | | | | | - |
| Reclassement | - | 985 | | | - 985 |
| Dotation aux amortissements | - | 54 | | | - 57 |
| Solde au 31 décembre 2009 | - | 92 | 7 326 | 927 | 8 345 |

Au regard des spécificités techniques de la plateforme informatique Aeropack NG, un reclassement a été opéré entre les immobilisations incorporelles et corporelles pour le montant des investissements réalisés à savoir 985 K€.

5.2- Immobilisations corporelles :

| En milliers d'euros | Autres immobilisations corporelles | Total |
|---|------------------------------------|--------------|
| Valeur nette au 1er janvier 2008 | 354 | 354 |
| Acquisitions | 39 | 39 |
| Cessions / mise rebut | | - |
| Variations de périmètre | | - |
| Amortissements | - 36 | - 36 |
| Valeur nette au 31 décembre 2008 | 356 | 356 |
| Acquisitions | 1 292 | 1 292 |
| Cessions / mise rebut | | - |
| Reclassement | 985 | 985 |
| Amortissements | - 325 | - 325 |
| Valeur nette au 31 décembre 2009 | 2 308 | 2 308 |

Détail des immobilisations par zone géographique

En milliers d'euros

| Valeurs brutes au 31/12/2009 | Amérique du Sud | Caraïbes | France | Total |
|--------------------------------------|-----------------|--------------|--------------|---------------|
| Frais d'établissement | | | | - |
| Frais de développement | 5 | | 252 | 257 |
| Fonds commercial / Goodwill | 5 845 | 186 | 1 295 | 7 326 |
| Autres immobilisations incorporelles | 155 | | 775 | 930 |
| Autres immobilisations corporelles | 430 | 2 884 | 221 | 3 535 |
| Immobilisations financières | | | 135 | 135 |
| Total | 6 435 | 3 070 | 2 678 | 12 183 |

5.3- Immobilisations financières:

| En milliers d'euros | Titres de participation non consolidées | Créances / participations | Autres titres immob. | Prêts | Dépots et cautionnements | Total |
|---------------------------------|---|---------------------------|----------------------|-------|--------------------------|------------|
| Valeur nette au 1/01/08 | - | - | 147 | - | - | 147 |
| Provision | | | | | | - |
| Variations de périmètre | | | | | | - |
| Augmentation | | | | | | - |
| Diminution | | | - 19 | | | - 19 |
| Valeur nette au 31/12/08 | - | - | 129 | - | - | 129 |
| Provision | | | | | | - |
| Variations de périmètre | | | | | | - |
| Augmentation | | | 7 | | | 7 |
| Diminution | | | | | | - |
| Valeur nette au 31/12/09 | - | - | 135 | - | - | 135 |

5.4- Créesances :

| En milliers d'euros | Valeur brute au 31/12/09 | Provisions au 31/12/09 | Variation de périmètre | Valeur nette au 31/12/09 | Valeur nette au 31/12/08 |
|----------------------------------|--------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Avances versées sur cdes | | | | - | - |
| Clients et comptes rattachés | 2 794 | 450 | | 2 344 | 2 523 |
| Créesances sociales et fiscales | 846 | | | 846 | 423 |
| Autres créesances | 366 | | | 366 | 1 855 |
| Charges constatées d'avance | 26 | | | 26 | 20 |
| Créesances d'exploitation | 4 032 | 450 | - | 3 583 | 4 822 |

5.5- Impôts différés :

- Solde net des impôts différés :

| En milliers d'euros | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Solde net d'impôt différé | 58 | 64 |
| dont variation de périmètre | - | 108 |
| Impact résultat | - 6 | 172 |

- Décomposition des mouvements relatifs aux actifs d'impôts différés :

| En milliers d'euros | 31 décembre 2008 | Variation de périmètre | mouvement net | | 31 décembre 2009 |
|-----------------------------------|------------------|------------------------|---------------|--------|------------------|
| | | | débit | crédit | |
| dérogatoire | -6 | | | 6 | -12 |
| Diff temporaire | 0 | | | | 0 |
| Ecart de change | 0 | | | | 0 |
| Retraite | 0 | | | | 0 |
| cession interne | 69 | | | | 69 |
| Déficit reportable activé | 0 | | | | 0 |
| Titres auto-contrôle | 0 | | | | 0 |
| Impôt différé (actif non courant) | 64 | 0 | 0 | 6 | 58 |
| | | | | -6 | |

5.6- Capitaux propres :

5.6-1 Capital

| En milliers | 31/12/2008 | Augmentation | Diminution | 31/12/2009 |
|-----------------------|------------------|--------------|------------|------------------|
| Nb d'actions | 4 255 781 | 10 080 | | 4 265 861 |
| Valeur nominale | 0,93 | 0,93 | | 0,93 |
| Capital social | 3 957 877 | 9 374 | - | 3 967 251 |

5.6-2 Réserves:

Au 31 décembre 2009, les réserves sont constituées de la réserve légale, de réserves réglementées, des résultats des exercices antérieurs.

5.6-3 Dividendes:

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, Aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours de l'exercice.

5.6-4 Paiements fondés sur des actions :

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charge de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires. Sur l'exercice, la société a comptabilisé 83 K€ de couts liés à ces dits plans.

5.7- Provisions courantes et non courantes:

| En milliers d'euros | Provisions courantes | Provisions non courantes | Provisions totales |
|---------------------------------------|----------------------|--------------------------|--------------------|
| Provisions au 31 décembre 2007 | 420 | - | 420 |
| Entrée de périmètre | | | - |
| Dotations | 424 | | 424 |
| Provisions utilisées | - 168 | | - 168 |
| Provisions non utilisées | | | - |
| Provisions au 31 décembre 2008 | 676 | - | 676 |
| Entrée de périmètre | | | - |
| Dotations | 426 | | 426 |
| Provisions utilisées | - 110 | | - 110 |
| Provisions non utilisées | | | - |
| Provisions au 31 décembre 2009 | 993 | - | 993 |

Provision pour risques 565

Provision pour litige 424

Autres provisions 4

5.8- Dettes financières :

| En milliers d'euros | Échéances | | | | Dettes : partie à plus d'un an | Endettement au 31/12/08 |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------------------------|-------------------------|
| | Total | Mois d'1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | | |
| Avances conditionnés | 116 | 116 | | | - | 234 |
| Dettes financières à long terme | 1 971 | 870 | 1 101 | | 1 101 | 2 787 |
| Dettes financières à long terme | 2 087 | 986 | 1 101 | - | 1 101 | 3 021 |
| Dettes diverses (Dépôts reçus) | 69 | 69 | | | - | 49 |
| Dettes | 2 156 | 1 055 | 1 101 | - | 1 101 | 3 070 |
| Emprunts et dettes financières | 2 156 | 1 055 | 1 101 | - | 1 101 | 3 070 |

Tableau de variation des dettes financières :

| | Capital restant dû | Emission d'emprunts 2009 | Autres variations | Rembts emprunts | Capital restant dû au 31/12/2009 |
|--|--------------------|--------------------------|-------------------|-----------------|----------------------------------|
| | 01/01/2009 | | | | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 2 787 | | | 816 | 1 971 |
| Avances conditionnées | 234 | | | 118 | 116 |
| Dettes diverses (Dépôts reçus) | 49 | 20 | | | 69 |
| Découverts bancaires | | | | | |
| Total | 3 070 | 20 | | 934 | 2 156 |

Tableau de variations des emprunts :

| En milliers d'euros | Emprunts à taux fixe | Emprunts à taux variable | Total 2009 | Rappel 2008 |
|---------------------|----------------------|--------------------------|--------------|--------------|
| Emprunts bancaires | 1 971 | | 1 971 | 2 787 |
| Total | 1 971 | | 1 971 | 2 787 |

5.9- Revenus d'activité :

L'évolution des revenus de l'activité (en M€) par zone géographique est donnée ci-après :

| En milliers d'euros | 31/12/2009 | 31/12/2008 | Variation |
|---------------------------------|--------------|--------------|------------|
| France | 3 878 | 5 285 | -1 407 |
| Caraïbes | 1 374 | 291 | 1 083 |
| Amérique du Sud | 3 458 | 2 751 | 707 |
| Total Revenus d'activité | 8 710 | 8 327 | 383 |

5.10- Autres produits et charges opérationnels:

| En milliers d'euros | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|--|--------------|--------------|
| Produits de cession d'immobilisations corp et incorp | | |
| VNC des immobilisations corp et incorp | | 10 |
| Reprise de provisions sur éléments d'actifs cédés | - | - |
| Plus-value de cession | - | - 10 |
| Autres produits opérationnels | 49 | 136 |
| Autres charges opérationnelles | 377 | 455 |
| Autres produits et charges opérationnels | - 328 | - 319 |
| Total | - 328 | - 329 |

Les autres charges opérationnelles se décomposent de la manière suivante:

| | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Dotation exceptionnelle | 274 | 246 |
| Perte sur créances irrécouvrable | 89 | 170 |
| Autres | 14 | 40 |

5.11- Frais de personnel :

Les frais de personnel se décomposent ainsi :

| En milliers d'euros | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Salaires | 2 607 | 1 827 |
| Charges sociales | 1 124 | 823 |
| Total | 3 731 | 2 651 |
| Tx de charges soc. | 43% | 45% |

(*) le montant de la charge de participation et les produits de subventions sont inclus dans les autres produits et charges opérationnelles.

5.12- Coût de l'endettement financier (brut):

| En milliers d'euros | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---|------------|------------|
| Intérêts et charges assimilés (brut) | 182 | 145 |

5.13- Impôts sur les bénéfices et différés:

➤ Décomposition de la charge d'impôt :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| Impôts exigibles | 343 | 438 |
| Impôts différés | -6 | -172 |
| Charges d'impôts globale | 337 | 266 |
| Taux d'impôts effectif moyen | 15,91% | 14,45% |

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante:
(impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts)

➤ Rationalisation de la charge d'impôt :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---|------------|------------|
| Résultat net avant impôts | 1 780 | 1 575 |
| Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies | 337 | 266 |
| Résultat taxable | 2 117 | 1 841 |
| Taux d'impôts courant en France | 33,33% | 33,33% |
| Charge d'impôt théorique | 706 | 614 |
| Différences permanentes | - 10 | - 65 |
| Résultat non fiscalisé | 38 | 39 |
| Différence de taux | 33 | 28 |
| Crédit d'impôts | - 430 | - 350 |
| Charges (produits) d'impôt comptabilisé | 337 | 266 |

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

5.14- Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe Travel Technology Interactive :

5.14-1 Calcul de la trésorerie (en K€)

| | 31/12/2009 | 31/12/2008 | variation |
|---|--------------|--------------|------------|
| Disponibilités | 912 | 891 | 21 |
| Valeurs mobilières de placement | 2 939 | 2 334 | 605 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 3 851 | 3 225 | 626 |
| Découvert bancaire | | | |
| Trésorerie nette | 3 851 | 3 225 | 626 |

5-14-2 Dotations nettes aux amortissements et provisions

| (en K€) | Dotations nettes |
|-------------------------------------|------------------|
| Dotations nettes aux amortissements | -383 |
| Dotations exceptionnelles | -274 |
| Dotations aux provisions | -175 |
| Reprise de provisions | 132 |
| Total | -700 |

5-14-3 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

| | 31/03/2009 | 31/03/2008 | Variation |
|---|--------------|--------------|---------------|
| Stocks nets | | | |
| Créances d'exploitation nettes | 2 669 | 2 523 | |
| Autres | 970 | 2 298 | |
| Actifs courants liés à l'exploitation | 3 639 | 4 822 | -1 183 |
| Fournisseurs | 1 126 | 1 115 | |
| Dettes fiscales et sociales | 1 040 | 635 | |
| Autres | 366 | 422 | |
| Passifs courants liés à l'exploitation | 2 532 | 2 172 | 359 |
| Impôts différés | 58 | 64 | -6 |
| Besoin en fonds de roulement | | | -1 548 |

5.15- Résultat par action :

| Résultat de base | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|--|-------------|-------------|
| Résultat net revenant aux actionnaires de la société (en K€) | 1 780 | 1 575 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | 4 265 859 | 4 255 779 |
| Actions auto détenues | | |
| neutralisation des actions auto-détenues | 4 265 859 | 4 255 779 |
| Résultat net par action (euro) | 0,42 | 0,37 |
| Résultat dilué par action (euro) | 0,42 | 0,37 |

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

5.16- Effectifs moyens :

| | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|-----------------|------------|------------|
| Non cadres | 86 | 81 |
| Cadres | 31 | 31 |
| Effectif | 117 | 112 |

Les effectifs présentés ci-dessus correspondent aux effectifs moyens employés sur l'exercice.

5.17- Informations sectorielles :

➤ Répartition par zone géographique au 31 décembre 2009:

| Compte de résultat | France | Caraïbes | Bresil | Cumul |
|--|--------|----------|--------|-------|
| Chiffres d'affaires Nets | 3 878 | 1 374 | 3 458 | 8 710 |
| Résultat opérationnel courant | 626 | 406 | 1 440 | 2 472 |
| Autres produits et charges opérationnels | -323 | -18 | 12 | -329 |
| Résultat net | 477 | 366 | 937 | 1 780 |

| Bilan | France | Caraïbes | Bresil | Cumul |
|-------|--------|----------|--------|-------|
|-------|--------|----------|--------|-------|

| | | | | |
|-------------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Actif non courant | 8 340 | 2 261 | 247 | 10 848 |
| Actif courant | 2 938 | 2 848 | 1 323 | 7 109 |
| Total des actifs consolidés | 11 278 | 5 109 | 1 570 | 17 957 |
| Passifs non courants | 2 156 | | 296 | 2 452 |
| passifs courants | 807 | 2 395 | 450 | 3 652 |
| Total des passifs consolidés | 11 278 | 5 109 | 1 570 | 17 957 |

➤ Répartition par zone géographique au 31 décembre 2008:

| Compte de résultat | France | Caraïbes | Bresil | Cumul |
|--|--------|----------|--------|-------|
| Chiffres d'affaires Nets | 5 285 | 291 | 2 751 | 8 327 |
| Résultat opérationnel courant | 1 398 | -40 | 781 | 2 139 |
| Autres produits et charges opérationnels | -348 | 0 | 20 | -328 |
| Résultat net | 1 084 | 83 | 408 | 1 575 |

| Bilan | France | Caraïbes | Bresil | Cumul |
|-------------------------------------|---------------|--------------|------------|---------------|
| Actif non courant | 5 651 | 3 024 | 213 | 8 888 |
| Actif courant | 4 558 | 2 848 | 577 | 7 983 |
| Total des actifs consolidés | 10 209 | 5 872 | 790 | 16 871 |
| Passifs non courants | 1 961 | 150 | 110 | 2 221 |
| passifs courants | 991 | 2 492 | 213 | 3 696 |
| Total des passifs consolidés | 10 209 | 5 872 | 790 | 16 871 |

5.18- Engagements hors bilans :

| (en milliers d'euros) | 31/12/09 | 31/12/08 |
|---|------------|--------------|
| Engagements donnés | | |
| Engagement vis-à-vis de la banque HSBC de conservation du compte titres de placement d'un montant équivalent aux prêts à rembourser | 448 | 929 |
| Engagement vis-à-vis de la banque Palatine de conservation du compte titres de placement d'un montant équivalent aux prêts à rembourser | 400 | 400 |
| Total | 848 | 1 329 |
| Engagements reçus | | |
| Néant | | |
| Total | | |

5.19- Parties liées

5.19.1- Rémunération des dirigeants.

Les mandataires sociaux de la Société ne perçoivent aucune rémunération, à l'exception du Directeur Général Délégué, lequel a perçu 60.000 € (salaire brut) au cours de la période.

5.19.2 - Honoraires perçus par les Commissaires aux comptes

| | 2009 | 2008 |
|--|-----------|----------|
| <i>En 000 €</i> | | |
| Commissariat aux comptes (comptes annuels et consolidés) | 26 | 7 |
| Missions accessoires | 0 | 0 |
| Sous-total | 26 | 7 |
| Autres prestations le cas échéant | | |
| Sous-total | 0 | 0 |
| TOTAL | 26 | 7 |

5.20- Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a procédé le 7 mai 2010 à la constitution de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE ASIA PTE. LTD. (TTI ASIA), société de droit singapourien, au capital de 1.000 dollars de Singapour divisé en 100 actions de 10 dollars de Singapour chacune avec pour objectif de s'implanter commercialement sur ce continent. TTI ASIA est une filiale à 100% de la société.

20.1.4 Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2008

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la Société Travel Technology Interactive, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- La vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables, concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008, ont été réalisés dans le contexte particulier de la crise économique et financière qui induit une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 3.5 de l'annexe des comptes consolidés, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié la conformité de l'approche retenue avec le référentiel IFRS ainsi que la correcte application des modalités de mise en

œuvre des tests de perte de valeur décrites dans l'annexe. Nous avons également examiné la documentation disponible comprenant notamment les prévisions de flux de trésorerie et les autres hypothèses retenues.

Nos travaux d'appréciation ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause la pertinence des méthodes utilisées, le caractère raisonnable des hypothèses et leur correcte mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 15 juin 2009



CONCEPT AUDIT & ASSOCIES
Laurence LE BOUCHER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

20.1.5 Comptes consolidés au 31/12/2008

BILAN CONSOLIDE ACTIF

| En milliers d'Euros | NOTES | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---------------------------------------|-------|---------------|---------------|
| ACTIFS NON COURANTS | | | |
| Frais d'établissement | 5.1 | 2 | 3 |
| Recherche & développement | 5.1 | 1 032 | 1 783 |
| Fonds commercial | 5.1 | 6 962 | 6 776 |
| Autres immobilisations incorporelles | 5.1 | 343 | 2 |
| Installation technique | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 5.2 | 356 | 354 |
| Autres participations financières | | | |
| Autres immobilisations financières | 5.3 | 129 | 147 |
| Actifs d'impôts différés | | | |
| Total des actifs non courants | | 8 824 | 9 065 |
| ACTIFS COURANTS | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 5.4 | 2 523 | 1 958 |
| Autres créances | 5.4 | 2 298 | 351 |
| Valeurs mobilières de placement | 5.14 | 2 334 | 998 |
| Disponibilités | 5.14 | 891 | 1 277 |
| Total des actifs courants | | 8 047 | 4 584 |
| TOTAL ACTIF | | 16 871 | 13 649 |

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

| En milliers d'Euros | NOTES | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-------|---------------|---------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital social | 5.6 | 3 958 | 3 906 |
| Réserves | | 5 420 | 4 545 |
| Résultat net part du Groupe | | 1 575 | 1 300 |
| Intérêts minoritaires dans le résultat | | - | - |
| Total des capitaux propres | | 10 953 | 9 751 |
| PASSIFS NON COURANTS | | | |
| Provisions non courantes | | 0 | 0 |
| Dettes financières à long terme | 5.8 | 2 173 | 939 |
| Autres dettes non courantes | 5.8 | 49 | 30 |
| Total des passifs non courants | | 2 221 | 970 |
| PASSIFS COURANTS | | | |
| Dettes fournisseurs | | 1 115 | 235 |
| Dettes fiscales et sociales | | 635 | 653 |
| Autres dettes | | 422 | 1 077 |
| Provisions courantes | 5.7 | 676 | 421 |
| Dettes financières à long term. Part moins c | 5.8 | 848 | 543 |
| Credits à court terme et banques | 5.8 | | |
| Total des passifs courants | | 3 697 | 2 928 |
| TOTAL PASSIF | | 16 871 | 13 649 |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| En milliers d'Euros | Nombre d'actions | Capital | Primes d'émission ou d'apport | Réserves consolidées | Résultat net de l'exercice | Total capitaux propres |
|---|------------------|---------|-------------------------------|----------------------|----------------------------|------------------------|
| Capitaux propres au 1er janvier 2007 | 3 763 615 | 3 500 | 115 | 29 | | 3 644 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | 1 300 | 1 300 |
| Produits et charges comptabilisés en capitaux propres | | | | | - | - |
| <i>Sous-total produits et charges comptabilisés</i> | | | | | - | - |
| Augmentation de capital | 436 089 | 406 | | | | 406 |
| Augmentation de la prime d'émission | | | 4 401 | | | 4 401 |
| Distribution de dividendes | | | | | - | - |
| Ecarts de conversion | | | | | - | - |
| Titres d'autocontrôle | | | | | - | - |
| Autres mouvements | | | | | - | - |
| Capitaux propres au 31 décembre 2007 | 4 199 704 | 3 906 | 4 516 | 29 | 1 300 | 9 751 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | 1 575 | 1 575 |
| Produits et charges comptabilisés en capitaux propres | | | | | - | - |
| <i>Sous-total produits et charges comptabilisés</i> | | | | | - | - |
| Augmentation de capital | | | | | - | - |
| Augmentation de la prime d'émission | 56 075 | 52 | - | 58 | - | 6 |
| Ecarts de conversion | | | | - | 119 | 119 |
| Affectation de résultat | | | | 1 300 | - | - |
| Autres mouvements | | | | - | 249 | 249 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2008 | 4 255 779 | 3 958 | 4 458 | 961 | 1 575 | 10 952 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| En milliers d'Euros | Notes | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-------|--------------|--------------|
| Chiffres d'affaires | 5.9 | 8 327 | 4 855 |
| Charges de personnel | 5.11 | - 2 651 | - 2 191 |
| Charges externes | | - 2 513 | - 560 |
| Impôts et taxes | | - 87 | - 114 |
| Dotations aux amortissements | | - 501 | - 321 |
| Dotations aux provisions | | - 436 | - 144 |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | | 2 139 | 1 525 |
| Autres produits et charges opérationnelles | 5.10 | - 329 | - 160 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | | 1 810 | 1 365 |
| Intérêts et charges assimilées | 5.12 | 145 | 55 |
| COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET | | 145 | 55 |
| Autres produits et charges financières | | 176 | 97 |
| Charges d'impôts | 5.13 | 266 | 107 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | | - | - |
| RESULTAT NET | | 1 575 | 1 300 |
| donc : | | | |
| - <i>part du Groupe</i> | | 1 575 | 1 300 |
| - <i>part des minoritaires</i> | | | |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS

| En milliers d'Euros | Notes | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|-------|--------------|---------------|
| FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE | | | |
| RESULTAT NET CONSOLIDÉ | | 1 575 | 1 300 |
| Dotation aux amortissements | 5.14 | 747 | 321 |
| Dotation aux provisions | | 255 | 416 |
| Plus value de cession, nettes d'impôt | | | |
| Impôts différé | 5.5 | 172 | |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | | 2 750 | 2 037 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 5.14 | -2 478 | -1 191 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | | 272 | 846 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | 5.2 | -768 | -6 780 |
| Acquisition d'immobilisations financières | | | -134 |
| Cessions d'immobilisations | 5.3 | 18 | |
| Incidence des variations de périmètre | | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | | -749 | -6 913 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | | | |
| Dividendes versés | | | |
| Souscription d'emprunts | 5.9 | 2 000 | 566 |
| Remboursement d'emprunt | 5.9 | -579 | |
| Variation des capitaux propres | | -6 | 4 806 |
| Avances conditionnées | | 118 | 26 |
| Dépôts et cautionnement reçus | 5.9 | 19 | -15 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | | 1 552 | 5 383 |
| Variation nette de la trésorerie | | 1 075 | -684 |
| Incidence des variations de cours de devises | | -125 | 0 |
| Trésorerie nette en début d'exercice | | 2 275 | 2 959 |
| Trésorerie nette à la fin de l'exercice | | 3 225 | 2 275 |

Notes annexes aux états financiers consolidés

pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

| | | | |
|--|----|--|----|
| NOTE 1. INFORMATIONS GENERALES | 8 | NOTE 5. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT | 21 |
| NOTE 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE..... | 8 | 5.1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 21 |
| NOTE 3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES | 9 | 5.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES : | 22 |
| 3.1. BASE D'EVALUATION | 9 | 5.3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES: | 23 |
| 3.2. ESTIMATIONS ET HYPOTHESES | 10 | 5.4- CREANCES : | 23 |
| 3.3. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION..... | 10 | 5.5- IMPOTS DIFFERES: | 24 |
| 3.4. METHODES DE CONVERSION | 11 | 5.6- CAPITAUX PROPRES: | 24 |
| 3.5. ECARTS D'ACQUISITION ET REGROUPEMENT D'ENTREPRISES..... | 12 | 5.7- PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES: | 25 |
| 3.6. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES..... | 12 | 5.8- DETTES FINANCIERES : | 25 |
| 3.7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 12 | 5.9- REVENU D'ACTIVITE : | 27 |
| 3.8. CONTRATS DE LOCATION..... | 13 | 5.10- AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS: .. | 27 |
| 3.9. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | 14 | 5.11- FRAIS DE PERSONNEL : | 27 |
| 3.10. SUIVI DE LA VALEUR DES ACTIFS NON COURANTS (HORS ACTIFS FINANCIERS) | 14 | 5.12- COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER (BRUT):..... | 28 |
| 3.11. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS..... | 15 | 5.13- IMPOTS SUR LES BENEFICES ET DIFFERES: | 28 |
| 3.12. CREANCES..... | 16 | 5.14- NOTE ANNEXE AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE CONSOLIDE DU GROUPE TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE : | 29 |
| 3.13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE : | 16 | 5.15- RESULTAT PAR ACTION : | 30 |
| 3.14. TITRES TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE AUTO DETENUS 16 | | 5.16- EFFECTIFS: | 30 |
| 3.15. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS..... | 16 | 5.17- INFORMATIONS SECTORIELLES : | 31 |
| 3.16. AVANTAGES DU PERSONNEL | 17 | 5.18- ENGAGEMENTS HORS BILANS : | 32 |
| 3.17. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS..... | 17 | | |
| 3.18. IMPOTS | 18 | | |
| 3.19. RECONNAISSANCE DES PRODUITS | 18 | | |
| 3.20. COUT DES EMPRUNTS OU DES DETTES PORTANT INTERETS. 19 | | | |
| 3.21. ENDETTEMENT FINANCIER NET | 19 | | |
| 3.22. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE..... | 19 | | |
| 3.23. INFORMATION SECTORIELLE (IAS 14)..... | 19 | | |
| 3.24. RESULTAT PAR ACTION | 20 | | |
| NOTE 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION | 21 | | |
| 4.1 LISTE DES SOCIETES CONSOLIDÉES..... | 21 | | |
| 4.2 VARIATION DE PERIMETRE | 21 | | |

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1. Informations générales

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est un éditeur et opérateur, en mode ASP, de solutions logicielles à destination du secteur du transport. TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE commercialise principalement AEROPACK, une solution technologique de gestion d'inventaire et de réservation à destination des compagnies aériennes régionales et internationales.

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE est le partenaire mondial d'AMADEUS sur ce segment de compagnies aériennes. Depuis août 2006, TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE dispose de la reconnaissance mondiale de l'organisme de régulation IATA pour sa compatibilité avec la norme du «billet électronique IATA».

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE dispose de clients basés aujourd'hui en Europe, aux Amériques, en Afrique, au Moyen Orient ainsi que dans le Pacifique.

La société est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est 24, rue Neuve Sainte Catherine, 13 007 MARSEILLE. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 480 040 880 RCS Marseille et est cotée sur le marché libre d'Euronext Paris depuis le 17 octobre 2006.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 reflètent la situation comptable de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE et de ses filiales.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 15 mai 2009 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2009.

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Variation de périmètre

Au cours de l'exercice, la société Travel technology Interactive Caraïbes a acquis 100% des titres des sociétés Inforix, Informatix et Kaero pour une valeur de 1 K€ chacune.

Ces trois sociétés sont consolidées selon les méthodes de l'intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les goodwill liés à cette acquisition se décomposent au 31 décembre 2008 de la manière suivante :

| | |
|-------------------------|-------|
| Pour Inforix : | 57 K€ |
| Pour Informatix : | 69 K€ |
| Pour Kareo : | 60 K€ |

Note 3. Principes et méthodes comptables

Les états financiers de Travel Technology Interactive et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS) applicables au 31 décembre 2008. Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Travel Technology Interactive et de ses filiales.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne). Les normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Il s'agit principalement de :

- la norme IFRS 8 sur les segments opérationnels (application obligatoire à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009)
- IAS 23 révisé : cout d'emprunt
- IAS 1 révisé : Présentation des états financiers

Les états financiers au 31 décembre 2008 comprennent à titre comparatif le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 2007.

3.1. Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique. Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros.

3.2. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice .

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugées raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- la valorisation des écarts d'acquisition,
- l'évaluation des provisions pour litiges,
- la valorisation des engagements de retraite,
- les impôts différés.

3.3. Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales :

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le contrôle est le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Toutes les transactions significatives, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées en intégration globale. La liste des sociétés consolidées figure au paragraphe 5.1. Le nombre de sociétés consolidées s'élève à 3 au 31 décembre 2008.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice social à une date identique.

3.4. Méthodes de conversion

3.4.1 Conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère :

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe Travel Technology Interactive.

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro (monnaie de présentation) sont convertis selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis au cours de clôture,
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions),
- toutes les différences de conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

| | Real Bresilien | |
|------------------|----------------|------------|
| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| Cours de clôture | 3,2436 | 2,7554 |
| Cours moyen | 2,6774 | 2,7477 |

3.4.1 Conversion des transactions libellées en monnaie étrangère :

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date de laquelle la juste valeur a été déterminée.

3.5. Ecarts d'acquisition et regroupement d'entreprises

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe Travel Technology Interactive a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} avril 2003. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode du coût d'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le groupe acquiert le contrôle, les actifs et les passifs, ainsi que les passifs éventuels, identifiables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les actifs incorporels sont spécifiquement identifiés dès lors qu'ils sont séparables de l'entité acquise ou résultent de droits légaux ou contractuels. Selon IFRS 3, lors de la prise de contrôle d'une entreprise, la différence entre la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition, constitue un écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition :

- positif, est inscrit à l'actif du bilan et n'est pas amorti, conformément à IFRS 3. Il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an à une date identique chaque année,
- négatif, est comptabilisé directement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition.

Le groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition quant à la comptabilisation définitive de l'acquisition.

3.6. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels, de droits et autres. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité qui est généralement comprise entre 1 et 5 ans.

3.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelles sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelles sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

| Rubriques de l'actif | Durée |
|---|-----------|
| Installations techniques, matériels et outillages | 2 à 7 ans |
| Matériel de transport | 2 à 5 ans |
| Matériel de bureau et informatique | 2 à 7 ans |

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

3.8. Contrats de location

Il s'agit des biens financés par un contrat de location-financement pour lesquels le groupe supporte la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens.

La qualification d'un contrat s'apprécie en application de la norme IAS 17.

La valeur des biens ainsi financés figure à l'actif du bilan consolidé. Les dettes correspondantes sont inscrites en dettes financières au passif du bilan consolidé.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette.

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif.

L'activation de contrats de location-financement conduit à la constatation d'impôts différés le cas échéant.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre des contrats sont comptabilisés en charge opérationnelles courants de façon linéaire sur la durée des contrats.

Les plus-values générées par les cessions réalisées dans le cadre d'opération de cessions bail sont constatés intégralement en résultat au moment de la cession lorsque le bail est qualifié de location simple et dans la mesure où l'opération a été effectuée à la juste valeur.

3.9. Autres immobilisations financières – Actifs financiers non courants

Conformément à IAS 39, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont évalués à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique.

Les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

3.10. Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)

L'évaluation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels, est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue ; en particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre le prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente et la valeur d'usage.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie.

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de résultats prévisionnels élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les écarts d'acquisition ou les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. Une Unité Génératrice correspond à une ou plusieurs unités opérationnelles dans l'hypothèse d'un éventuel regroupement par territoire géographique.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie d'exploitation sur une période de 5 ans et d'une valeur terminale. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2008 est de 15%.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris écart d'acquisition)

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en résultat, le cas échéant, si la valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T, et est imputée en priorité à la perte de valeur de l'écart d'acquisition existant. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition sont non réversibles.

3.11. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 et par la norme IAS 32. Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les disponibilités et quasi-disponibilités.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers non courants, créances clients et autres actifs financiers non courants.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur coût historique. Ils font l'objet de test de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Ils sont présentés en actifs financiers non courants.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courant, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

3.12. Créesances

Le groupe Travel Technology Interactive n'applique pas les normes IAS 32 et 39 de manière anticipée conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1.

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût sous déduction des provisions pour dépréciation, le cas échéant. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat s'ils sont significatifs.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

3.14. Titres Travel Technology Interactive auto détenus

A compter du 1^{er} avril 2004, date de première application de IAS 32, les titres d'auto-contrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession sont imputés dans les capitaux propres et ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice.

3.15. Paiements fondés sur des actions

Des plans de souscription d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice de l'option, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

3.16. Avantages du personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe Travel Technology Interactive en matière de pension, complément de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pension et complément de retraite est complètement assuré par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Au vu de l'ancienneté de la société, la valorisation au 31 décembre 2008, l'impact de la valorisation des engagements de retraite n'est pas significatif et n'a pas donné lieu à comptabilisation.

3.17. Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrants dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un ou des autres provisions pour risques sont classées du passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

3.18. Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt. Les actifs d'impôt différés sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

3.19. Reconnaissance des produits

En application de IAS 18, le chiffre d'affaires du Groupe correspond au montant des prestations de service liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

3.20. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts.

Selon la norme IAS 23, le traitement comptable de référence des frais financiers est la comptabilisation en charges. Le Groupe Travel Technology Interactive applique cette méthode de référence.

3.21. Endettement financier net

La notion d'endettement financier net utilisé par le Groupe est constitué de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette, telle que définis par la recommandation du Ccnseil national de la comptabilité n°2004-R.02 du 27 octobre 2004.

3.22. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les intérêts perçus figurent dans le flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

3.23. Information sectorielle (IAS 14)

La norme IAS 14 impose la présentation d'une information sectorielle selon deux niveaux dits primaires et secondaires. Le niveau secondaire doit être présenté dès lors qu'il représente plus de 10% du résultat, du chiffre d'affaires ou du total du bilan. Les secteurs sont identifiés à partir d'une analyse des risques et de la rentabilité pour constituer des secteurs homogènes.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits et de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Le secteur d'activité du Groupe Travel Technology Interactive est la répartition par zone géographique. Les activités de la filiale Guadeloupéenne sur 2008 n'étant pas significatives, il a été décidé de regrouper les activités France et Caraïbes dans un même ensemble.

3.24. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

Note 4. Périmètre de consolidation

4.1 Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale

| Sociétés | % contrôle | | % Intérêt | |
|---|------------|------------|------------|------------|
| | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| Travel Technology Interactive | top | | top | |
| Travel Technology Interactive Caraïbes | 99,9% | 99,9% | 99,9% | 99,9% |
| Travel Technology Interactive Do Brasil | 99,9% | 99,9% | 99,9% | 99,9% |

4.2 Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation comprend 3 sociétés au 31 décembre 2008.

Note 5. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

5.1- Immobilisations incorporelles

5.1.1 – Ecarts d'acquisition

| En milliers d'euros | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Valeur nette au 1er janvier | 6 775 | 1 294 |
| Acquisitions de l'exercice | 186 | 5 481 |
| Cessions de l'exercice | 0 | 0 |
| Dépréciation | 0 | 0 |
| Valeur nette au 31 décembre | 6 961 | 6 775 |

Les écarts d'acquisition se répartissent comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2008 | 31/12/2007 | Variation |
|---------------------|--------------|--------------|------------|
| TTI | 1 294 | 1 294 | 0 |
| TTI Do Brasil | 5 481 | 5 481 | 0 |
| TTI Caraïbes | 186 | | 186 |
| Total | 6 961 | 6 775 | 186 |

5.1.2 Autres immobilisations incorporelles :

| Valeurs nettes En milliers d'euros | Frais d'établissement | Développement de logiciel | Fonds commercial | Autres immobilisations incorporelles | TOTAL |
|---------------------------------------|--------------------------|------------------------------|---------------------|--|--------------|
| Solde au 1er janvier 2007 | 2 | 1 112 | 1 295 | 3 | 2 411 |
| Cessions/ Transfert | | | | | - |
| Variation de périmètre | | | | | - |
| Acquisitions | 1 | 902 | 5 481 | 11 | 6 396 |
| Dotation aux amortissements | - | 231 | - | 12 | - 243 |
| Solde au 31 décembre 2007 | 3 | 1 783 | 6 776 | 2 | 8 564 |
| Acquisitions | | 129 | 186 | 420 | 735 |
| Cessions/ Transfert | | - 56 | | 56 | - |
| Changement de méthode | | - 249 | | - | 249 |
| Dotation aux amortissements | - 1 | 574 | - 1 | 135 | - 711 |
| Solde au 31 décembre 2008 | 2 | 1 032 | 6 962 | 343 | 8 338 |

5.2- Immobilisations corporelles :

| En milliers d'euros | Autres immobilisations corporelles | Total |
|---|--|------------|
| Valeur nette au 1er janvier 2007 | 47 | 47 |
| Acquisitions | 383 | 383 |
| Cessions / mise rebut | | |
| Variations de périmètre | | |
| Amortissements | -77 | -77 |
| Valeur nette au 31 décembre 2007 | 354 | 354 |
| Acquisitions | 39 | 39 |
| Cessions / mise rebut | | |
| Variations de périmètre | | |
| Amortissements | -36 | -36 |
| Valeur nette au 31 décembre 2008 | 356 | 356 |

Détail des immobilisations par zone géographique

En milliers d'euros

| Valeur brute au 31/12/2008 | Bresil | France | Total |
|--------------------------------------|------------|--------------|--------------|
| Frais d'établissement | 3 | 3 | 3 |
| Developpement logiciel | 37 | 1 817 | 1 854 |
| Fonds commercial | | 6 962 | 6 962 |
| Autres immobilisations incorporelles | | 345 | 345 |
| Installation technique | 8 | 8 | 8 |
| Autres immobilisations corporelles | 311 | 235 | 546 |
| Immobilisations financières | | 129 | 129 |
| Total | 356 | 9 483 | 9 839 |

5.3- Immobilisations financières:

| En milliers d'euros | Titres de participation non consolidés | Créances / participations | Autres titres immob. | Titres immobilisés de l'activité de portefeuille | Prêts | Dépôts et cautionnements | Total |
|---------------------------------|--|---------------------------|----------------------|--|-------|--------------------------|------------|
| Valeur nette au 31/12/06 | | | | | | | - |
| Provision | | - | - | - | - | | - |
| Variations de périmètre | | - | - | - | | | - |
| Augmentation | | | | | | | - |
| Diminution | | | | | | | - |
| Valeur nette au 31/12/07 | - | - | 147 | - | - | - | 147 |
| Provision | | | | | | | - |
| Variations de périmètre | | | | | | | - |
| Augmentation | | | | | | | - |
| Diminution | | | - 19 | | | | - 19 |
| Valeur nette au 31/12/08 | - | - | 129 | - | - | - | 129 |

5.4- Crédits :

| En milliers d'euros | Valeur brute au 31/12/08 | Provisions au 31/12/08 | Variation de périmètre net | Valeur nette au 31/12/08 | Valeur nette au 31/12/07 |
|-------------------------------|--------------------------|------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Avances versées sur cdes | | | | - | |
| Clients et comptes rattachés | 2 658 | 135 | | 2 523 | 1 958 |
| Crédits sociaux et fiscaux | 423 | | | 423 | 280 |
| Autres crédits | 1 855 | | | 1 855 | 26 |
| Charges constatées d'avance | 20 | | | 20 | 45 |
| Crédits d'exploitation | 4 956 | 135 | - | 4 822 | 2 309 |

5.5- Impôts différés:

- Solde net des impôts différés :

| En milliers d'euros | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Solde net d'impôt différé | 64 | |
| dont variation de périmètre | - 108 | |
| Impact résultat | 172 | |

- Décomposition des mouvements relatifs aux actifs d'impôts différés :

| En milliers d'euros | Solde 31 décembre 2007 | Variation de périmètre | mouvement net | | Solde 31 décembre 2008 |
|-----------------------------------|------------------------------|---------------------------|---------------|--------|------------------------------|
| | | | débit | crédit | |
| dérogatoire | | | | 6 | -6 |
| Diff temporaire | | | | | 0 |
| Ecart de change | | | | | 0 |
| Retraite | | | | | 0 |
| cession interne | | | 69 | | 69 |
| Déficit reportable activé | | -108 | 108 | | 0 |
| Titres auto-contrôle | | | | | 0 |
| Impôt différé (actif non courant) | 0 | -108 | 177 | 6 | 64 |
| | | | 172 | | |

5.6- Capitaux propres:

5.6-1 Capital

| En milliers d'euros | 31/12/2007 | Augmentation | Diminution | 31/12/2008 |
|---------------------|------------|--------------|------------|------------|
| Nb d'actions | 4 199 704 | 56 077 | | 4 255 781 |
| Valeur nominale | 0,93 | 0,93 | | 0,93 |
| Capital social | 3 905 725 | 52 152 | - | 3 957 877 |

5.6-2 Réserves:

Au 31 décembre 2008, les réserves sont constituées de la réserve légale, de réserves règlementées, des résultats des exercices antérieurs.

5.6-3 Dividendes:

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007, Aucune distribution de dividende n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.6-4 Paiements fondés sur des actions :

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charge de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires. Sur l'exercice, aucune charge liée aux plans n'a été comptabilisée en frais de personnel.

5.7- Provisions courantes et non courantes:

| En milliers d'euros | Provisions courantes | Provisions non courantes | Provisions totales | Sté dont activité arrêtée | Provisions globales |
|---------------------------------------|----------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------|---------------------|
| Provisions au 31 décembre 2006 | 252 | | 252 | | 252 |
| Entrée de périmètre | | | - | | - |
| Dotations | 168 | | 168 | | 168 |
| Provisions utilisées | | | - | | - |
| Provisions non utilisées | | | - | | - |
| Provisions au 31 décembre 2007 | 420 | - | 420 | - | 420 |
| Entrée de périmètre | | | - | | - |
| Dotations | 424 | | 424 | | 424 |
| Provisions utilisées | - 168 | | - 168 | | - 168 |
| Provisions non utilisées | | | - | | - |
| Provisions au 31 décembre 2008 | 676 | - | 676 | - | 676 |
| <i>Provision pour risques clients</i> | <i>338</i> | | | | |
| <i>Provision pour litige clients</i> | <i>332</i> | | | | |
| <i>Autres provisions</i> | <i>6</i> | | | | |

5.8- Dettes financières :

| En milliers d'euros | Échéances | | | | | Dettes : partie à plus d'un an | Endettement au 31/12/07 |
|--|--------------|-------------|--------------|---------------|--------------|--------------------------------|-------------------------|
| | Total | Mois d'1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | | | |
| Avances conditionnés | 234 | - | 234 | | | 234 | 116 |
| Dettes financières à long terme ⁽¹⁾ | 2 787 | 848 | 1 939 | | | 1 939 | 1 366 |
| Dettes financières à long terme | 3 021 | 848 | 2 173 | - | 2 173 | 1 482 | |
| Dettes diverses (Dépôts reçus) | 49 | | 49 | | | 49 | 30 |
| Dettes | 3 070 | 848 | 2 221 | - | 2 221 | 1 512 | |
| Départs bancaires | | | | | | | - |
| Emprunts et dettes financières | 3 070 | 848 | 2 221 | - | 2 221 | 1 512 | |
| ⁽¹⁾ Dont crédit bail | | | | | | | |

Tableau de variations des emprunts :

| En milliers d'euros | Emprunts à taux fixe | Emprunts à taux variable | Total 2008 | Rappel 2007 |
|--|----------------------|--------------------------|--------------|--------------|
| Emprunts bancaires Emprunts liés au crédit bail | 2 787 | | 2 787 | 1 366 |
| Total | 2 787 | | 2 787 | 1 366 |

Tableau de variation des dettes financières :

| | Capital restant dû | | Emission d'emprunts 2008 | Autres variations | Rembts emprunts | Capital restant dû au 31/12/2008 |
|-----------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------------|-------------------|-----------------|----------------------------------|
| | 01/01/2008 | Entrées de périmètre | | | | |
| Emprunts auprès des éts de crédit | 1 366 | | 2 000 | | 579 | 2 787 |
| Avances conditionnés | 116 | | 118 | | | 234 |
| Dettes diverses (Dépots reçus) | 30 | | 19 | | | 49 |
| Découverts bancaires | | | | | | |
| Total | 1 512 | | 2 137 | | 579 | 3 070 |

5.9- Revenu d'activité :

L'évolution des revenus de l'activité (en M€) par zone géographique est donnée ci-après :

| En milliers d'euros | 31/12/2008 | 31/12/2007 | Variation |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| France + Caraïbes | 5 541 | 3 344 | 2 197 |
| Brésil | 2 785 | 1 511 | 1 274 |
| Total Revenu d'activité | 8 326 | 4 855 | 3 471 |

5.10- Autres produits et charges opérationnels:

| En milliers d'euros | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------------|---------------|
| Produits de cession d'immobilisations corp et incorp VNC des immobilisations corp et incorp Reprise de provisions sur éléments d'actifs cédés | 10 | 94 92 - |
| Plus-value de cession | 10 | 2 |
| Autres produits opérationnels Autres charges opérationnelles Société dont activité arrêtée | 136 455 | 23 186 |
| Autres produits et charges opérationnels | 319 | 163 |
| Total | 329 | 160 |

Les autres charges opérationnelles au 31 décembre 2008 se décompose de :

| | |
|---|-----|
| Amortissement exceptionnel sur logiciel | 246 |
| Perte sur créances irrécouvrable | 170 |
| Autres | 40 |

5.11- Frais de personnel :

Les frais de personnel se décomposent ainsi :

| En milliers d'euros | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---------------------|--------------|--------------|
| Salaires | 1 827 | 1 633 |
| Charges sociales | 823 | 558 |
| Subventions (*) | | |
| Total | 2 651 | 2 191 |

(*) le montant de la charge de participation et les produits de subventions sont inclus dans les autres produits et charges opérationnelles.

5.12- Coût de l'endettement financier (brut):

| En milliers d'euros | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------------|------------|
| Intérêts et charges assimilés (brut) | 145 | 55 |
| | 145 | 55 |

5.13- Impôts sur les bénéfices et différés:

➤ Décomposition de la charge d'impôt :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-------------------------------------|---------------|--------------|
| Impôts exigibles | 438 | 107 |
| Impôts différés | -172 | |
| Charges d'impôts globale | 266 | 107 |
| Taux d'impôts effectif moyen | 14,45% | 7,60% |

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante:
(impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts)

➤ Rationalisation de la charge d'impôt :

| (en milliers d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------------|------------|
| Résultat net avant impôts | 1 575 | 1 300 |
| Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies | 266 | 107 |
| Résultat taxable | 1 841 | 1 407 |
| Taux d'impôts courant en France | 33,33% | 33,33% |
| Charge d'impôt théorique | 614 | 469 |
| Différences permanentes | - 65 | - 300 |
| Résultat non fiscalisé | 39 | |
| Différence de taux | 28 | - 62 |
| Credit d'impôts | - 350 | |
| Charges (produits) d'impôt comptabilisé | 266 | 107 |

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

5.14- Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe Travel Technology Interactive :

5.14-1 Calcul de la trésorerie (en K€)

| | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | | variation |
|---|--------------|------------------------|--------------|--------------|------------------------|--------------|------------|
| | Bilan | Variation de périmètre | Total | Bilan | Variation de périmètre | Total | |
| Disponibilités | 891 | | 891 | 998 | | 998 | |
| Valeurs mobilières de placement | 2 334 | | 2 334 | 1 277 | | 1 277 | |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 3 225 | | 3 225 | 2 275 | | 2 275 | |
| Découvert bancaire | | | | | | | |
| Trésorerie nette | 3 225 | | 3 225 | 2 275 | | 2 275 | 950 |

5-14-2 Dotations nettes aux amortissements et provisions

| (en K€) | Dotations nettes |
|--|------------------|
| Dotations nettes aux amortissements | -501 |
| Dotations exceptionnelles | -245 |
| Dotations aux provisions | -436 |
| Reprise de provisions | 180 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | -1 002 |

5-14-3 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

| | 31/03/2008 | | | 31/03/2007 | | | Var |
|---|--------------|------------------------|--------------|--------------|------------------------|--------------|--------------|
| | Bilan | variation de périmètre | Total | Bilan | variation de périmètre | Total | |
| Stocks nets | | | | | | | |
| Créances d'exploitation | 2 523 | | 2 523 | 1 958 | | 1 958 | |
| Autres | 2 298 | | 2 298 | 351 | | 351 | |
| Actifs courants liés à l'exploitation | 4 822 | | 4 822 | 2 309 | | 2 309 | 2 513 |
| Fournisseurs | 1 115 | | 1 115 | 235 | | 235 | |
| Dettes fiscales et sociales | 635 | | 635 | 653 | | 653 | |
| Autres | 422 | | 422 | 1 077 | | 1 077 | |
| Passifs courants liés à l'exploitation | | | 2 172 | 1 965 | | 1 965 | -208 |
| Impôts différés | | 172 | 172 | | | | 172 |
| Besoin en fonds de roulement | | | 2 821 | | | 344 | 2 477 |

5.15- Résultat par action :

| Résultat de base | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------|------------|
| Résultat net revenant aux actionnaires de la société (en K€) | 1 575 | 1 300 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | 4 255 779 | 4 199 704 |
| Actions auto détenues | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | 4 255 779 | 4 199 704 |
| Résultat net par action (euro) | 0,37 | 0,31 |
| Résultat dilué par action (euro) | 0,37 | 0,31 |

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

5.16- Effectifs:

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------|------------|------------|
| Non cadres | 81 | 60 |
| Cadres | 31 | 30 |
| Effectif | 112 | 90 |

5.17- Informations sectorielles :

- Répartition par zone géographique au 31 décembre 2008:

| Compte de résultat | France - Caraïbes | Bresil | Retraitement | Cumul |
|--|-------------------|--------|--------------|-------|
| Chiffres d'affaires | | | | |
| Nets | 5 577 | 2 750 | | 8 327 |
| Résultat opérationnel courant | 1 373 | 766 | | 2 139 |
| Autres produits et charges opérationnels | -328 | | | -328 |
| Résultat net | 1 202 | 373 | | 1 575 |

| Bilan | France - Caraïbes | Bresil | Retraitement | Cumul |
|------------------------------|-------------------|--------|--------------|--------|
| Actif non courant | 8 575 | 213 | | 8 788 |
| Actif courant | 7 504 | 577 | | 8 081 |
| Total des actifs consolidés | 16 079 | 790 | 0 | 16 869 |
| Passifs non courants | 2 111 | 110 | | 2 221 |
| passifs courants | 3 483 | 213 | | 3 696 |
| Total des passifs consolidés | 16 079 | 790 | 0 | 16 869 |

| | | | | |
|-----------|----|----|--|-----|
| Effectifs | 46 | 66 | | 112 |
|-----------|----|----|--|-----|

5.18- Engagements hors bilans :

| (en milliers d'euros) | 31/12/08 | 31/12/07 |
|--|--------------|------------|
| Engagements donnés | | |
| Attribution gratuite de 10 080 actions en faveur des salariés ou dirigeant sous réserve de l'exercice de leurs fonctions à la date du 26/01/2009 | | |
| Attribution gratuite de 13 300 actions en faveur des salariés ou dirigeant sous réserve de l'exercice de leurs fonctions à la date du 10/10/2009 | | |
| Engagement vis-à-vis de la banque HSBC de conservation du compte titres de placement d'un montant équivalent aux prêts à embourser | 929 | 885 |
| Engagement vis-à-vis de la banque Palatine de conservation du compte titres de placement d'un montant équivalent aux prêts à rembourser | 400 | |
| Total | 1 329 | 885 |
| Engagements reçus | | |
| Total | | |

20.2Comptes sociaux historiques

20.2.1 Comptes sociaux historiques au 31/12/2009

BILAN ACTIF

| | 31/12/2009 | | 31/12/2008 | |
|--|------------|-------------------|------------|------------|
| | Brut | Amort. dépréciat. | Net | Net |
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et développement | | | | |
| Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val similaires | 253 433 | 166 297 | 87 140 | 134 626 |
| Fonds commercial (1) | 1 295 030 | | 1 295 030 | 1 295 030 |
| Autres immobilisations incorporelles | 3 101 | 3 100 | | 688 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 772 223 | | 772 223 | 307 223 |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 221 295 | 122 840 | 98 456 | 130 468 |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières (2) | | | | |
| Participations | 7 104 791 | | 7 104 791 | 6 740 771 |
| Crédances rattachées à des participations | | | | |
| Titres immobilisés de l'activité de portefeuille | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 139 076 | | 139 076 | 129 105 |
| | 9 788 950 | 292 237 | 9 496 716 | 8 737 912 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| En-cours de production (biens et services) | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | | 7 480 |
| Créances (3) | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 1 802 459 | 36 213 | 1 766 247 | 1 541 128 |
| Autres créances | 2 316 340 | | 2 316 343 | 2 437 390 |
| Capital souscrit - appelé, non versé | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | |
| Actions propres | 296 161 | | 296 160 | |
| Autres titres | 1 613 777 | | 1 613 777 | 1 986 409 |
| Instrument de trésorerie | | | | |
| Disponibilités | | | | |
| | 584 260 | | 584 260 | 544 716 |
| Charges constatées d'avance (3) | 26 137 | | 26 137 | 20 449 |
| | 6 639 135 | 36 213 | 6 603 923 | 6 737 572 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| Primes de remboursement des emprunts | | | | |
| Ecart de conversion Actif | 6 315 | | 6 315 | 5 833 |
| | 16 434 404 | 328 450 | 16 105 954 | 15 481 317 |
| TOTAL GENERAL | | | | |

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

| | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---|------------|------------|
| | Net | Net |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital (dont versé :) | 3 967 252 | 3 957 877 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 4 448 950 | 4 458 325 |
| Écarts de réévaluation | | |
| Ecart d'équivalence | | |
| Réserve : | | |
| - Réserve légale | 115 643 | 55 000 |
| - Réerves statutaires ou contractuelles | | |
| - Réerves réglementées | 2 226 300 | 1 073 233 |
| - Autres réserves | 710 445 | 1 211 648 |
| Report à nouveau | | |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | 35 157 | 17 652 |
| Subventions d'investissement | | |
| Provisions réglementées | | |
| | 11 503 747 | 10 775 796 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Produits des émissions de titres participatifs | 116 000 | 234 000 |
| Avances conditionnées | | |
| Autres fonds propres | | |
| | 116 000 | 234 000 |
| PROVISIONS | | |
| Provisions pour risques | 369 570 | 440 507 |
| Provisions pour charges | 774 153 | |
| | 843 723 | 440 507 |
| DETTES (1) | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2) | 1 946 534 | 2 751 672 |
| Emprunts et dettes financières (3) | 122 393 | 51 221 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 753 414 | 744 542 |
| Dettes fiscales et sociales | 633 880 | 429 230 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 118 262 | 15 912 |
| Autres dettes | | |
| Instruments de trésorerie | | |
| Produits constatés d'avance (1) | 38 000 | 22 000 |
| Ecart de conversion Passif | 3 612 484 | 4 018 577 |
| | | 9 437 |
| | 16 115 954 | 15 481 317 |
| (1) Dont à plus d'un an (a) | 1 130 971 | 1 938 591 |
| (1) Dont à moins d'un an (a) | 2 511 513 | 2 079 986 |
| (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque | 815 | |
| (3) Dont emprunts participatifs | | |
| | | |

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

| | 31/12/2009 | | 31/12/2008 | |
|--|----------------|------------------|------------------|------------------|
| | France | Expatriation | Total | Total |
| Produits d'exploitation (1) | | | | |
| Ventes de marchandises | | | | |
| Production vendue (biens) | | | | |
| Production vendue (services) | 694 001 | 3 958 510 | 4 652 513 | 5 554 389 |
| Chiffre d'affaires net | 694 001 | 3 958 510 | 4 652 513 | 5 554 389 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | 465 000 | 425 873 |
| Produits nets parisiens sur opérations à long terme | | | 10 500 | |
| Subventions d'exploitation | | | 120 939 | 178 064 |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | | | 435 190 | 17 521 |
| Autres produits | | | | |
| | | | 5 684 140 | 6 175 847 |
| Charges d'exploitation (2) | | | | |
| Achats de marchandises | | | | |
| Variation de stocks | | | | |
| Achat de matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| Variation de stocks | | | | |
| Autres achats et charges courantes (a) | | | 1 332 693 | 1 486 807 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 98 932 | 54 179 |
| Salaires et traitements | | | 1 811 370 | 1 450 587 |
| Charges sociales | | | 795 884 | 585 693 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : | | | | |
| - Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 95 356 | 139 597 |
| - Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | | | | |
| - Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | 36 213 | 4 726 |
| - Pour risques et charges : dotations aux provisions | | | 232 612 | 439 241 |
| Autres charges | | | 80 830 | 91 387 |
| | | | 4 703 889 | 4 952 226 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | 980 251 | 1 223 621 |
| Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré | | | | |
| Produits financiers | | | | |
| De participations (z) | | | 368 803 | 763 |
| D'autres valeurs mobilières et échéances de l'actif immobilisé (3) | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés (3) | | | 15 340 | 86 808 |
| Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges | | | 4 265 | |
| Défenses positives de change | | | 23 086 | 37 931 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 3 053 | 7 023 |
| | | | 414 526 | 132 546 |
| Charges financières | | | | |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | | | 4 702 | 4 265 |
| Intérêts et charges assimilées (4) | | | 122 794 | 120 133 |
| Défenses négatives de change | | | 28 590 | 19 050 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 156 086 | 143 449 |
| RESULTAT FINANCIER | | | 258 441 | -10 903 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | | 1 238 692 | 1 212 718 |

COMpte DE RESULTAT (Suite)

| | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|---|------------------|------------------|
| | Total | Total |
| Produits exceptionnels | | |
| Sur opérations de gestion | 28 836 | 72 430 |
| Sur opérations en capital | | 1 104 000 |
| Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges | | 10 931 |
| | 28 836 | 1 187 361 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | 2 337 | 13 534 |
| Sur opérations en capital | 82 810 | 895 453 |
| Détais aux amortissements, dépréciations et provisions | 291 659 | 263 116 |
| | 377 006 | 1 172 104 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | - 348 170 | 15 256 |
| Participation des salariés aux résultats | 180 077 | 16 327 |
| Impôts sur les bénéfices | | |
| Total des produits | 6 127 503 | 7 495 754 |
| Total des charges | 5 417 057 | 6 284 106 |
| BENEFICE OU PERTE | 710 445 | 1 211 648 |
| (a) Y compris : | | |
| - Revenances de crédit-bail mobilier | | |
| - Revenances de crédit-bail immobilier | | |
| (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. | | |
| (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs | | |
| (3) Dont produits concernant les entités liées | | |
| (4) Dont intérêts concernant les entités liées | | |

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009 dont le total est de 16 105 954,06 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 710 445,32 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Les comptes annuels de l'exercice ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 14/05/2010

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement sont valorisés en fonction du temps passé par les développeurs de chaque programme et comprennent également les frais spécifiques à leur réalisation

Les programmes mis en service font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

| | |
|-------------------------|-------|
| - Frais d'établissement | 3 ans |
| - Licences et logiciels | 3 ans |
| - Programmes | 5 ans |

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

| | |
|------------------------------|-------|
| - Agencement et Aménagements | 7 ans |
| - Matériels informatiques | 3 ans |
| - Mobilier de bureau | 5 ans |

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Crédances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Eléments spécifiques

A partir d'éléments probants une provision pour risque d'un montant de 232 612 euros a été constituée afin de couvrir le risque "Clients"

Au cours de cet exercice la société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 427 366 euros ainsi qu'un crédit apprentissage de 2 800 euros

Il a été constitué une provision de 274 153 euros afin de couvrir le risque relatif au litige nous opposant à l'administration fiscale et concernant nos investissements dans les DOM TOM.

Le Conseil d'administration du 25/01/2007, a approuvé l'attribution d'actions gratuites aux salariés pour un montant de 9 374,40 euros soit 10 080 actions à 0,93 euros de valeur nominale. Cette attribution est subordonnée au maintien du salarié au sein de la société. La période d'acquisition et de conservation des actions est fixée à 2 ans chacune.

Le Conseil d'administration du 09/10/2007 a approuvé l'attribution d'actions existantes aux salariés pour un montant de 82 810 euros soit 12 740 actions à 6,5 euros (valeur d'acquisition). Cette attribution est subordonnée au maintien du salarié au sein de la société. La période d'acquisition et de conservation des actions est fixée à 2 ans chacune.

Les honoraires perçus par les commissaires aux comptes s'élèvent à 7,5 ke.

L'indemnité calculée au titre de l'utilisation du DIF est estimée à 36 944 euros.

La société estime que l'indemnité sur les droits des retraites n'est pas significatif au vue de l'ancienneté de l'entreprise et de l'âge de son effectif.

IMMOBILISATIONS

| Cadre A | | Valeur brute début d'exercice | Augmentations | |
|--|-----------|----------------------------------|---------------|----------------|
| | | | Réévaluations | Acquisitions |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement et de développement | Total I | | | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | Total II | 1 853 283 | | 470 508 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | |
| Installations générales, agencements et aménagements des constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | 80 340 | | |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | | | | |
| Matériel de transport | | | | |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | | 131 294 | | 9 662 |
| Emballages récupérables et divers | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | Total III | 211 633 | | 9 662 |
| Immobilisations financières | | | | |
| Participations évaluées par mise en équivalence | | | | |
| Autres participations | | 6 740 771 | | 364 019 |
| Autres biens immobilisés | | 129 105 | | 9 971 |
| Prêts et autres immobilisations financières | Total IV | 6 869 876 | | 373 991 |
| TOTAL GENERAL (I + II + III + IV) | | 8 934 793 | | 854 160 |

| Cadre B | | Diminutions | | Valeur brute fin d'exercice | Réévaluations Valeur d'origine |
|--|----------|--------------|------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| | | Par virement | Par cession | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Frais d'établissement et de développement | (I) | | | 2 323 791 | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | (II) | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | |
| Installations générales, agencements, aménag., constructions | | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | 80 340 | | |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | | | | | |
| Matériel de transport | | | | | |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | | | 140 956 | | |
| Emballages récupérables et divers | | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | | |
| Avances et acomptes | Total II | | 221 295 | | |
| Immobilisations financières | | | | | |
| Participations évaluées par mise en équivalence | | | | | |
| Autres participations | | | 7 104 791 | | |
| Autres biens immobilisés | | | 139 076 | | |
| Prêts et autres immobilisations financières | Total IV | | 7 143 867 | | |
| TOTAL GENERAL (I + II + III + IV) | | | 9 788 953 | | |

AMORTISSEMENTS

| Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE | | | | | |
|---|-------------------------------------|-----------------------|--------------------|----------------------------|--------------------------|
| IMMobilisations AMORTISSABLES | | Valeur en début d'ex. | Augment. Dotations | Diminutions Sorties / Rep. | Valeur en fin d'exercice |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Frais d'établissement et de développement | Total I | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | Total II | 115 715 | 53 682 | | 169 397 |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Terreins | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | |
| Instal. générales, agenc. et aménag. constructions | | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | | | |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | | 15 955 | 10 921 | | 26 877 |
| Matériel de transport | | | | | |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | | 65 210 | 30 753 | | 95 963 |
| Emballages récupérables et divers | | | | | |
| | Total III | 81 165 | 41 675 | | 122 840 |
| | TOTAL GENERAL (I + II + III) | 196 881 | 95 356 | | 292 237 |

| Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIR | | | | | | |
|--|---------------------|----------------|-----------------------------------|---------------------|----------------|---|
| Immobilisations amortissables | DOTATIONS | | | REPRISES | | Mouvements nets amort. à fin d'exercice |
| | Déféreriel de durée | Mode dégressif | Amortissement fiscal exceptionnel | Déféreriel de durée | Mode dégressif | |
| Immo. incorporelles | | | | | | |
| Frais d'établiss. Total I | 17 506 | | | | | 17 506 |
| Aut. immo. incorp. Total II | | | | | | |
| Immo. corporelles | | | | | | |
| Terreins | | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | | |
| Inst. gén., agenc. amén. const. | | | | | | |
| Inst. techn., mat. outil. indus. | | | | | | |
| Inst. gén., agenc., amén. divers | | | | | | |
| Matériel de transport | | | | | | |
| Mat. bureau, inform., mobilier | | | | | | |
| Emballages récup. et divers | | | | | | |
| | Total III | | | | | |
| Frais acc. titres part. Total IV | | | | | | |
| TOL GEN. (III+III+IV) | 17 506 | | | | | 17 506 |

| Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES | | | | |
|--|-------------------------|----------------|--------------------------|--------------------------|
| | Montant net début d'ex. | Augmen-tations | Dotations ex. aux amort. | Montant net en fin d'ex. |
| Frais d'émission d'emprunt à étaler | | | | |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

| | Montant au début de l'exercice | Augmentations : Dotations exercice | Diminutions : Reprises exercice | Montant à la fin de l'exercice |
|---|-----------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Provisions réglementées | | | | |
| Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers | | | | |
| Provisions pour investissements | | | | |
| Provisions pour hausse des prix | | | | |
| Amortissements dérogatoires | | | | |
| Dont majorations exceptionnelles de 30 % | | | | |
| Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92 | | | | |
| Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92 | | | | |
| Provisions pour près d'installation | | | | |
| Autres provisions réglementées | | | | |
| Total I | 17 652 | 17 506 | | 35 157 |
| Provisions pour risques et charges | | | | |
| Provisions pour litiges | | | | |
| Provisions pour garanties données aux clients | | | | |
| Provisions pour pertes sur marchés à terme | | | | |
| Provisions pour amendes et pénalités | | | | |
| Provisions pour pertes de change | | | | |
| Provisions pour pensions et obligations similaires | | | | |
| Provisions pour impôts | | | | |
| Provisions pour renouvellement des immobilisations | | | | |
| Provisions pour grosses réparations | | | | |
| Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés | | | | |
| Autres provisions pour risques et charges | | | | |
| Total II | 106 986 | 232 612 | 106 986 | 232 612 |
| Dépréciations | | | | |
| Sur immobilisations incorporelles | | | | |
| Sur immobilisations corporelles | | | | |
| Sur titres mis en équivalence | | | | |
| Sur titres de participation | | | | |
| Sur autres immobilisations financières | | | | |
| Sur stocks et en-cours | | | | |
| Sur comptes clients | | | | |
| Autres dépréciations | | | | |
| Total III | 4 736 | 36 213 | 4 736 | 36 213 |
| TOTAL GENERAL (I + II + III) | 465 894 | 565 186 | 115 987 | 915 093 |
| <i>Dont dotations et reprises :</i> | | | | |
| - d'exploitation | | 268 825 | 111 721 | |
| - financières | | 4 702 | 4 265 | |
| - exceptionnelles | | 291 659 | | |
| <i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (art. 39-1-5 du CG)</i> | | | | |

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

| Cadre A | ETAT DES CREANCES | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|---|-------------------|------------------|------------------|---------------|
| De l'actif immobilisé | | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Prêts (1) (2) | | 139 076 | 139 076 | |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| De l'actif circulant | | | | |
| Clients douteux ou litigieux | | 36 213 | 36 213 | |
| Autres créances clients | | 1 766 247 | 1 766 247 | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | | | |
| Personnel et comptes rattachés | | 13 512 | 13 512 | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | 4 845 | 4 845 | |
| Impôts sur les bénéfices | | 524 772 | 524 772 | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | | 166 019 | 166 019 | |
| Autres impôts taxes et versements assimilés | | | | |
| Divers | | | | |
| Groupe et associés (2) | | 1 282 491 | 1 282 491 | |
| Débiteurs divers | | 324 705 | 324 705 | |
| Charges constatées d'avance | | 26 137 | 26 137 | |
| Total | | 4 284 015 | 4 284 015 | |

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice
 (2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice
 (2) Prêts et avances consenties aux associés

| Cadre B | ETAT DES DETTES | Montant brut | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|-----------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Emprunts obligataires convertibles (1) | | | | | |
| Autres emprunts obligataires (1) | | | | | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1) | | | | | |
| - à un an maximum à l'origine | | 1 471 | 1 471 | | |
| - à plus d'un an à l'origine | | 1 945 064 | 844 093 | 1 100 971 | |
| Emprunts et dettes financières diverses (1) (2) | | 67 100 | 67 100 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 753 414 | 753 414 | | |
| Personnel et comptes rattachés | | 192 406 | 192 406 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | 230 862 | 230 862 | | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | | 129 029 | 129 029 | | |
| Obligations cautionnées | | | | | |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | | 81 582 | 81 582 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | | | |
| Groupe et associés (2) | | 55 293 | 55 293 | | |
| Autres dettes | | 145 262 | 145 262 | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | | | | |
| Produits constatés d'avance | | 38 000 | 38 000 | | |
| Total | | 3 642 484 | 1 541 513 | 1 100 971 | |

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
 (2) Emprunt, dettes contractées auprès des associés

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Eléments relevant: de plusieurs postes du bilan | Montant concernant les entreprises | | Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce |
|--|---------------------------------------|--|---|
| | Liées | Avec lesquelles la société a un lien de participation | |
| Capital souscrit, non appelé | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | |
| Avances et acomptes | | | |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Avances et acomptes | | | |
| Immobilisations financières | | | |
| Participations | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | 7 428 467 |
| Prêts | | | |
| Autres titres immobilisés | | | |
| Autres immobilisations financières | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | |
| Créances | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | | | |
| Autres créances | | | |
| Capital souscrit appelé, non versé | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | |
| Disponibilités | | | |
| Dettes | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | | |
| Autres emprunts obligataires | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes mitachés | | | |
| Autres dettes | | | |
| | | | |

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R. 23-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|--|----------------|----------------|
| Créances rattachées à des participations | | |
| Autres titres immobilisés | | |
| Prêts | | |
| Autres immobilisations financières | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 452 659 | 335 989 |
| Autres créances | 327 616 | 10 931 |
| Valeurs mobilières de placement | | |
| Disponibilités | | 10 579 |
| Total | 780 276 | 357 499 |

CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|--|------------------|----------------|
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 656 | 129 |
| Emprunts et dettes financières divers | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 533 536 | 531 371 |
| Dettes fiscales et sociales | 357 255 | 239 745 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes : | 108 762 | |
| Total | 1 000 209 | 771 245 |

PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Produits constatés d'avance | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Produits d'exploitation | 38 000 | 22 000 |
| Produits financiers | | |
| Produits exceptionnels | | |
| Total | 38 000 | 22 000 |

| Charges constatées d'avance | 31/12/2009 | 31/12/2008 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Charges d'exploitation | 26 137 | 20 449 |
| Charges financières | | |
| Charges exceptionnelles | | |
| Total | 26 137 | 20 449 |

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Engagements donnés | Montant |
|---|----------------|
| Effets escomptés non échus | |
| Avals, cautions et garanties | |
| Engagements de crédit-bail mobilier | 55 323 |
| Engagements de crédit-bail immobilier | |
| Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés | |
| Autres engagements donnés : | |
| - Attribution gratuite de 13 300 actions en faveur des salariés et dirigeants, sous réserve de l'exercice de leurs fonctions à la date du 10/10/2009 - Non activé à ce jour | |
| - Engagement vis à vis de la banque HSBC de conservation du compte tiers de placement d'un montant équivalent aux prêts à rembourser : soit au 31/12/2009 | 448 000 |
| - Engagement vis à vis de la banque ALATINE de conservation du compte tiers de placement d'un montant équivalent aux prêts à rembourser : soit au 31/12/2009 | 400 000 |
| Total (D) | 903 323 |

(1) Dont concernant :

- les dirigeants
- les filiales
- les participations
- les autres entreprises liées

Dont engagements assortis de sûretés réelles

| Engagements reçus | Montant |
|-----------------------------------|---------|
| | |
| Total (2) | |
| (2) Dont concernant : | |
| - les dirigeants | |
| - les filiales | |
| - les participations | |
| - les autres entreprises filiales | |

| Engagements réciproques | Montant |
|-------------------------|---------|
| | Total |

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Rémunérations allouées aux membres | Montant |
|--|---------|
| - des organes de direction ou de gérance | 60 000 |
| - des organes d'administration | |
| - des organes de surveillance | |
| Total | 60 000 |

EFFECTIF MOYEN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| | Personnel salarié | Personnel mis à disposition de l'entreprise |
|-----------------------------------|-------------------|---|
| Cadres | 33 | |
| Agents de maîtrise et techniciens | | |
| Employés | 20 | |
| Ouvriers | | |
| Total | 53 | 0 |

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| | Capital | Capital propres | Quote-part du capital détenu en pourcentage | Résultat du dernier exercice |
|---|------------|-----------------|---|------------------------------|
| A - RENSEIGNEMENTS DETAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS | | | | |
| 1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu) | | | | |
| TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE DO BRASIL (en Réal Brésilien) | RS 292 804 | RS 2 962 599 | 100,00% | RS 2 278 958 |
| TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAÏBES | 1 000 000 | 1 335 904 | 99,95% | 366 245 |
| 2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu) | | | | |
| B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS | | | | |
| 1 - Filiales non reprises en A : | | | | |
| a) françaises | | | | |
| b) étrangères | | | | |
| 2 - Participations non reprises en A : | | | | |
| a) françaises | | | | |
| b) étrangères | | | | |

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| Libellé | Solde à l'ouverture | Augmentation | Diminution | Solde à la Clôture |
|------------------------------|---------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Capital social | 3 957 878 | 9 374 | | 3 967 252 |
| Primes d'émission | 4 458 325 | | 9 374 | 4 448 950 |
| Écarts de réévaluation | - | | | - |
| Écarts d'équivalence | - | | | - |
| Réserve légale | 55 060 | 60 582 | | 115 642 |
| Réserve statutaire | - | | | - |
| Réserve réglementée | - | | | - |
| Autre réserve | - | 2 226 310 | | 2 226 310 |
| Report à nouveau | 1 075 235 | | 1 075 235 | - |
| Résultat de l'exercice | 1 211 648 | 710 446 | 1 211 648 | 710 446 |
| Subventions d'investissement | - | | | - |
| Provisions réglementées | 17 652 | 17 506 | | 35 158 |
| TOTAL | 10 775 797 | 3 024 209 | 2 296 237 | 11 503 748 |

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Différentes catégories de titres | Valeur nominale | | Nombre de titres | | | |
|----------------------------------|------------------------|-------------------|------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | Au début de l'exercice | Et fin d'exercice | Au début de l'exercice | Créé pendant l'exercice | Remboursés pendant exercice | Et fin d'exercice |
| ACTIONS ORDINAIRES | 0,93000 | 0,93000 | 4 255 782 | 10 080 | | 4 265 862 |

20.2.2 *Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux au 31/12/2009*

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE
Société Anonyme
Au Capital de 3.967.251,66 Euros

Siège Social
24 rue Neuve Sainte Catherine
13 007 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 480 040 880

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Travel Technology Interactive, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles, principes et estimations comptables :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées dans le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à des appréciations spécifiques des éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaires et, le cas échéant, vérifié le caractère approprié des provisions pour dépréciation. Ces appréciations n'appellent pas de remarques particulières de notre part, tant au regard de la méthodologie appliquée que du caractère raisonnable des évaluations retenues.

La valorisation des frais de développement est réalisée selon les règles et méthodes décrites dans le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le bien-fondé des méthodes comptables précisées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

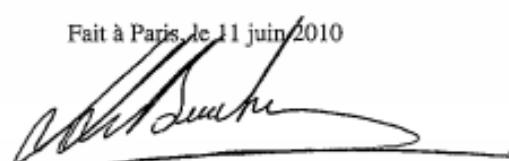
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 11 juin 2010



CONCEPT AUDIT ASSOCIES
Laurence LE BOUCHER
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

20.2.3 *Comptes sociaux historiques au 31/12/2008*

BILAN ACTIF

| | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|---|----------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| | Brut | Amort. dépréciat. | Net | Net |
| Capital souscrit non appelé | | | | |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Frais d'établissement | | | | |
| Frais de recherche et développement | | | | |
| Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val. similaire | 247 930 | 113 303 | 134 626 | 875 462 |
| Fonds commercial (1) | 1 295 030 | | 1 295 030 | 1 295 030 |
| Autres immobilisations incorporelles | 3 100 | 2 412 | 688 | 1 721 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 307 223 | | 307 223 | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | | | | |
| Constructions | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 211 633 | 81 165 | 130 468 | 99 313 |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | |
| Avances et acomptes | | | | |
| Immobilisations financières (2) | | | | |
| Participations | 6 740 771 | | 6 740 771 | 6 740 771 |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Titres immobilisés de l'activité de portefeuille | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | |
| Prêts | | | | |
| Autres immobilisations financières | 129 105 | | 129 105 | 131 789 |
| | 8 934 793 | 196 881 | 8 737 912 | 9 712 086 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | | | |
| Matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| En-cours de production (biens et services) | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | |
| Marchandises | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 7 480 | | 7 480 | 36 265 |
| Créances (3) | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 1 645 864 | 4 736 | 1 641 128 | 1 757 439 |
| Autres créances | 2 437 390 | | 2 437 390 | 243 973 |
| Capital souscrit - appelé, non versé | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | |
| Actions propres | | | | |
| Autres titres | 1 986 409 | | 1 986 409 | 984 406 |
| Instruments de trésorerie | | | | |
| Disponibilités | 644 716 | | 644 716 | 1 202 330 |
| Charges constatées d'avance (3) | 20 449 | | 20 449 | 44 858 |
| | 6 742 308 | 4 736 | 6 737 572 | 4 269 271 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | | | |
| Primes de remboursement des emprunts | | | | |
| Ecart de conversion Actif | 5 833 | | 5 833 | 566 |
| | TOTAL GENERAL | 15 682 933 | 201 617 | 15 481 317 |
| | | | | 13 981 923 |

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|-------------------|-------------------|
| | Net | Net |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital (dont versé :) | 3 957 877 | 3 905 725 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 4 458 325 | 4 516 069 |
| Ecart de réévaluation | | |
| Ecart d'équivalence | | |
| Réserves : | | |
| - Réserve légale | 55 060 | |
| - Réerves statutaires ou contractuelles | | |
| - Réerves réglementées | | |
| - Autres réserves | | |
| Report à nouveau | 1 075 235 | 29 092 |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | 1 211 648 | 1 101 203 |
| Subventions d'investissement | 17 652 | 146 |
| Provisions réglementées | 10 775 796 | 9 552 235 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Produits des émissions de titres participatifs | 234 000 | 116 000 |
| Avances conditionnées | | |
| Autres fonds propres | 234 000 | 116 000 |
| PROVISIONS | | |
| Provisions pour risques | 443 507 | 168 207 |
| Provisions pour charges | | |
| | 443 507 | 168 207 |
| DETTES (1) | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2) | 2 757 672 | 1 299 625 |
| Emprunts et dettes financières (3) | 51 221 | 993 000 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 744 542 | 247 702 |
| Dettes fiscales et sociales | 429 230 | 555 486 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | 13 912 | 20 392 |
| Instruments de trésorerie | | |
| Produits constatés d'avance (1) | 22 000 | |
| | 4 018 577 | 4 145 482 |
| Ecart de conversion Passif | 9 437 | |
| | 9 437 | |
| TOTAL GENERAL | 15 481 317 | 13 981 923 |
| (1) Dont à plus d'un an (a) | 1 938 591 | 878 399 |
| (1) Dont à moins d'un an (a) | 2 079 986 | 3 267 083 |
| (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque | | 909 |
| (3) Dont emprunts participatifs | | |

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

| | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 |
|---|----------------|------------------|------------------|------------------|
| | France | Exportation | Total | Total |
| Produits d'exploitation (1) | | | | |
| Ventes de marchandises | | | | |
| Production vendue (biens) | | | | |
| Production vendue (services) | | | | |
| Chiffre d'affaires net | 816 151 | 4 738 238 | 5 554 389 | 3 627 348 |
| Production stockée | | | | |
| Production immobilisée | | | 425 873 | 571 443 |
| Produits nets partiels sur opérations à long terme | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | 9 754 |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | | | 178 064 | 3 782 |
| Autres produits | | | 17 521 | 1 785 |
| | | | 6 175 847 | 4 214 112 |
| Charges d'exploitation (2) | | | | |
| Achats de marchandises | | | | |
| Variation de stocks | | | | |
| Achat de matières premières et autres approvisionnements | | | | |
| Variation de stocks | | | | |
| Autres achats et charges externes (a) | | | 1 886 807 | 1 000 071 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 54 179 | 46 007 |
| Salaires et traitements | | | 1 450 587 | 1 190 845 |
| Charges sociales | | | 585 693 | 471 081 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : | | | | |
| - Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 339 597 | 261 110 |
| - Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | | | | |
| - Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | 4 736 | 9 857 |
| - Pour risques et charges : dotations aux provisions | | | 439 241 | |
| Autres charges | | | 191 387 | 4 141 |
| | | | 4 952 226 | 2 983 112 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | | 1 223 621 | 1 231 000 |
| Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré | | | | |
| Produits financiers | | | | |
| De participations (3) | | | 763 | |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés (3) | | | 86 808 | 77 242 |
| Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges | | | | |
| Définitions positives de change | | | 37 951 | 753 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | 7 023 | 13 469 |
| | | | 132 546 | 91 463 |
| Charges financières | | | | |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | | | 4 265 | |
| Intérêts et charges assimilées (4) | | | 120 133 | 49 333 |
| Définitions négatives de change | | | 19 050 | 393 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| | | | 143 449 | 49 727 |
| RESULTAT FINANCIER | | | - 10 903 | 41 737 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | | | 1 212 718 | 1 272 737 |

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------------------|------------------|
| | Total | Total |
| Produits exceptionnels | | |
| Sur opérations de gestion | 72 430 | 2 085 |
| Sur opérations en capital | 1 104 000 | 94 243 |
| Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges | 10 931 | 5 000 |
| | 1 187 361 | 101 328 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | 13 534 | 12 734 |
| Sur opérations en capital | 895 455 | 91 776 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 263 116 | 168 353 |
| | 1 172 104 | 272 862 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 15 256 | - 171 534 |
| Participation des salariés aux résultats | | |
| Impôts sur les bénéfices | 16 327 | |
| Total des produits | 7 495 754 | 4 406 904 |
| Total des charges | 6 284 106 | 3 305 700 |
| BENEFICE OU PERTE | 1 211 648 | 1 101 203 |
| (a) Y compris : | | |
| - Redevances de crédit-bail mobilier | | |
| - Redevances de crédit-bail immobilier | | |
| (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. | | |
| (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs | | |
| (3) Dont produits concernant les entités liées | | |
| (4) Dont intérêts concernant les entités liées | | |

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2008 dont le total est de **15 481 316,58**

Euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : **1 211 647,66** Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement sont valorisés en fonction du temps passé par les développeurs de chaque programme et comprennent également les frais spécifiques à leur réalisation

Les programmes mis en service font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

| | |
|-------------------------|-------|
| - Frais d'établissement | 3 ans |
| - Licences et logiciels | 3 ans |
| - Programmes | 5 ans |

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

| | |
|------------------------------|-------|
| - Agencement et Aménagements | 7 ans |
| - Matériels informatiques | 3 ans |
| - Mobilier de bureau | 5 ans |

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthodes

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Eléments spécifiques

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur le montant de la "Prime d'émission" à concurrence de **5 591** euros.

A partir d'éléments probants une provision pour risque d'un montant de **439 242** euros a été constituée afin de couvrir le risque "Clients"

Au cours de cet exercice la société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de **349 112** euros ainsi qu'un crédit apprentissage de **928** euros

IMMOBILISATIONS

| Cadre A | Valeur brute début d'exercice | Augmentations | |
|--|----------------------------------|-------------------|------------------|
| | | Réévaluations | Acquisitions |
| Immobilisations incorporelles | | | |
| Frais d'établissement et de développement | Total I | 568 000 | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | Total II | 2 458 109 | 998 192 |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Terrains | | | |
| Constructions sur sol propre | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | |
| Installations générales, agencements et aménagements des constructions | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | | 52 277 | 28 063 |
| Matériel de transport | | 80 751 | 61 283 |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | | | |
| Emballages récupérables et divers | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | |
| Avances et acomptes | Total III | 133 027 | 89 346 |
| Immobilisations financières | | | |
| Participations évaluées par mise en équivalence | | | |
| Autres participations | | 6 740 771 | |
| Autres titres immobilisés | | 131 789 | 60 |
| Prêts et autres immobilisations financières | Total IV | 6 872 561 | 60 |
| TOTAL GENERAL (I + II + III + IV) | | 10 031 697 | 1 087 598 |

| Cadre B | | Diminutions | | Valeur brute fin d'exercice | Réévaluations Valeur d'origine |
|---|-----------|----------------|------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| | | Par virement | Par cession | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Frais d'établissement et de développement | (I) | 568 000 | | | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | (II) | | 1 603 018 | 1 853 283 | |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | |
| Installations générales, agencements, aménag. constructions | | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | | | |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | | | 80 340 | | |
| Matériel de transport | | | 10 740 | 131 294 | |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | | | | | |
| Emballages récupérables et divers | | | | | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | | | |
| Avances et acomptes | Total III | | 10 740 | 211 633 | |
| Immobilisations financières | | | | | |
| Participations évaluées par mise en équivalence | | | | | |
| Autres participations | | | | 6 740 771 | |
| Autres titres immobilisés | | | 2 744 | 129 105 | |
| Prêts et autres immobilisations financières | Total IV | | 2 744 | 6 869 876 | |
| TOTAL GENERAL (I + II + III + IV) | | 568 000 | 1 616 502 | 8 934 793 | |

AMORTISSEMENTS

| Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE | | | | | |
|---|-------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES | | Valeur en début d'ex. | Augment. Dotations | Diminutions Sorties / Rep. | Valeur en fin d'exercice |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Frais d'établissement et de développement | Total I | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | Total II | 285 896 | 537 383 | 707 563 | 115 716 |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | |
| Instal. générales, agenc. et aménag. constructions | | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | | | |
| Installations générales, agencements et aménagements divers | | | | | |
| Matériel de transport | | | | | |
| Matériel de bureau et informatique, mobilier | | | | | |
| Emballages récupérables et divers | | | | | |
| | Total III | 7 511 | 8 444 | | 15 956 |
| | | | | | |
| | | 26 203 | 39 379 | 373 | 65 210 |
| | Total III | 33 714 | 47 824 | 373 | 81 165 |
| | TOTAL GENERAL (I + II + III) | 319 610 | 585 207 | 707 936 | 196 881 |

| Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOI | | | | | | |
|--|--------------------------------|----------------|---|--------------------------|----------------|---|
| Immobilisations amortissables | DOTATIONS | | | REPRISES | | Mouvements nets amort. à fin d'exercice |
| | Différentiel de durée | Mode dégressif | Amortisse- ment fiscal exceptionnel | Différentiel de durée | Mode dégressif | |
| Immo. incorporelles | | | | | | |
| Frais d'établiss. Total I | 17 506 | | | | | 17 506 |
| Aut. immo. incorp. Total II | | | | | | |
| Immo. corporelles | | | | | | |
| Terrains | | | | | | |
| Constructions sur sol propre | | | | | | |
| Constructions sur sol d'autrui | | | | | | |
| Inst. gén., agenc. amén. const. | | | | | | |
| Inst. techn., mat. outil. indus. | | | | | | |
| Inst. gén., agenc., amén. divers | | | | | | |
| Matériel de transport | | | | | | |
| Mat. bureau, inform., mobilier | | | | | | |
| Emballages récup. et divers | | | | | | |
| | Total III | | | | | |
| Frais acq. titres part. Total IV | | | | | | |
| | TOT. GEN. (I+II+III+IV) | 17 506 | | | | 17 506 |

| Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES | | Montant net début d'ex. | Augmen -tations | Dotations ex. aux amort. | Montant net en fin d'ex. |
|---|--|----------------------------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Frais d'émission d'emprunt à étaler | | | | | |
| Primes de remboursement des obligations | | | | | |

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

| | Montant au début de l'exercice | Augmentations : Dotations exercice | Diminutions : Reprises exercice | Montant à la fin de l'exercice |
|---|-----------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Provisions réglementées | | | | |
| Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers | | | | |
| Provisions pour investissements | | | | |
| Provisions pour hausse des prix | | | | |
| Amortissements dérogatoires | | | | |
| Dont majorations exceptionnelles de 30 % | 146 | 17 506 | | 17 652 |
| Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92 | | | | |
| Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92 | | | | |
| Provisions pour prêts d'installation | | | | |
| Autres provisions réglementées | | | | |
| Total I | 146 | 17 506 | | 17 652 |
| Provisions pour risques et charges | | | | |
| Provisions pour litiges | | | | |
| Provisions pour garanties données aux clients | | | | |
| Provisions pour pertes sur marchés à terme | | | | |
| Provisions pour amendes et pénalités | | | | |
| Provisions pour pertes de change | | | | |
| Provisions pour pensions et obligations similaires | | | | |
| Provisions pour impôts | | | | |
| Provisions pour renouvellement des immobilisations | | | | |
| Provisions pour grosses réparations | | | | |
| Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés | | | | |
| Autres provisions pour risques et charges | | | | |
| Total II | 168 207 | 106 986 | 168 207 | 106 986 |
| Dépréciations | | | | |
| Sur immobilisations incorporelles | | | | |
| Sur immobilisations corporelles | | | | |
| Sur titres mis en équivalence | | | | |
| Sur titres de participation | | | | |
| Sur autres immobilisations financières | | | | |
| Sur stocks et en-cours | | | | |
| Sur comptes clients | | | | |
| Autres dépréciations | | | | |
| Total III | 9 857 | 4 736 | 9 857 | 4 736 |
| TOTAL GENERAL (I + II + III) | 178 210 | 465 748 | 178 064 | 465 894 |
| <i>- d'exploitation</i> | | 443 977 | | 178 064 |
| <i>Dont dotations et reprises :</i> | | 4 265 | | |
| <i>- financières</i> | | 17 506 | | |
| <i>- exceptionnelles</i> | | | | |

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

| Cadre A | ETAT DES CREANCES | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|--|-------------------|------------------|------------------|---------------|
| De l'actif immobilisé | | | | |
| Créances rattachées à des participations | | | | |
| Prêts (1) (2) | | 129 105 | 129 105 | |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| De l'actif circulant | | | | |
| Clients douteux ou litigieux | | 4 883 | 4 883 | |
| Autres créances clients | | 1 640 980 | 1 640 980 | |
| Créances représentatives de titres prêtés | | | | |
| Personnel et comptes rattachés | | 8 961 | 8 961 | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | | 10 931 | 10 931 | |
| Impôts sur les bénéfices | | | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | | 209 847 | 209 847 | |
| Autres impôts taxes et versements assimilés | | | | |
| Divers | | | | |
| Groupe et associés (2) | | 2 207 651 | 2 207 651 | |
| Débiteurs divers | | | | |
| Charges constatées d'avance | | 20 449 | 20 449 | |
| Total | | 4 232 807 | 4 232 807 | |
| <i>(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice</i> | | | | |
| <i>(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice</i> | | | | |
| <i>(2) Prêts et avances consenties aux associés</i> | | | | |

| Cadre B | ETAT DES DETTES | Montant brut | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|------------------|------------------|------------------|--------------|-----------------|
| Emprunts obligataires convertibles (1) | | | | | |
| Autres emprunts obligataires (1) | | | | | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1) | | | | | |
| - à un an maximum à l'origine | 129 | 129 | | | |
| - à plus d'un an à l'origine | 2 757 543 | 818 952 | 1 938 591 | | |
| Emprunts et dettes financières diverses (1) (2) | 47 100 | 47 100 | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 744 542 | 744 542 | | | |
| Personnel et comptes rattachés | 127 868 | 127 868 | | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 124 276 | 124 276 | | | |
| Impôts sur les bénéfices | 12 577 | 12 577 | | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 109 524 | 109 524 | | | |
| Obligations cautionnées | | | | | |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | 54 986 | 54 986 | | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | | | |
| Groupe et associés (2) | 4 121 | 4 121 | | | |
| Autres dettes | 13 912 | 13 912 | | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | | | | |
| Produits constatés d'avance | 22 000 | 22 000 | | | |
| Total | 4 018 577 | 2 079 986 | 1 938 591 | | |
| <i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i> | | <i>2 000 000</i> | | | |
| <i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i> | | <i>542 535</i> | | | |
| <i>(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés</i> | | | | | |

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Eléments relevant de plusieurs postes du bilan | Montant concernant les entreprises | | Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce |
|--|------------------------------------|---|--|
| | Liées | Avec lesquelles la société a un lien de participation | |
| Capital souscrit, non appelé | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | |
| Avances et acomptes | | | |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Avances et acomptes | | | |
| Immobilisations financières | | | |
| Participations | | 6 740 771 | |
| Créances rattachées à des participations | | | |
| Prêts | | | |
| Autres titres immobilisés | | | |
| Autres immobilisations financières | | | |
| | Total Immobilisations | 6 740 771 | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | | |
| Créances | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | | 2 207 651 | |
| Autres créances | | | |
| Capital souscrit appelé, non versé | | | |
| | Total Crédits | 2 207 651 | |
| Valeurs mobilières de placement | | | |
| Disponibilités | | | |
| Dettes | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | | |
| Autres emprunts obligataires | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | |
| Autres dettes | | | |
| | Total Dettes | 2 207 651 | |

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------|----------------|
| Créances rattachées à des participations | | |
| Autres titres immobilisés | | |
| Prêts | | |
| Autres immobilisations financières | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 305 989 | 897 808 |
| Autres créances | 10 931 | |
| Valeurs mobilières de placement | | |
| Disponibilités | 10 579 | 3 471 |
| Total | 327 499 | 901 279 |

CHARGES A PAYER

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------|----------------|
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 129 | 5 980 |
| Emprunts et dettes financières divers | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 531 371 | 82 465 |
| Dettes fiscales et sociales | 239 745 | 184 167 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes : | | |
| Total | 771 245 | 272 612 |

PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Produits constatés d'avance | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------------------|---------------|------------|
| Produits d'exploitation | 22 000 | |
| Produits financiers | | |
| Produits exceptionnels | | |
| Total | 22 000 | |

| Charges constatées d'avance | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Charges d'exploitation | 20 449 | 44 858 |
| Charges financières | | |
| Charges exceptionnelles | | |
| Total | 20 449 | 44 858 |

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Engagements donnés | Montant |
|---|------------------|
| Effets escomptés non éclus | |
| Avals, cautions et garanties | |
| Engagements de crédit-bail mobilier | |
| Engagements de crédit-bail immobilier | |
| Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés | |
| Autres engagements donnés : | |
| Attribution gratuite de 10 080 actions en faveur des salariés ou dirigeant, sous réserve de l'exercice de leurs fonctions à la date du 26/01/2009 - Non activée à ce jour | |
| Attribution gratuite de 13 300 actions en faveur des salariés ou dirigeant, sous réserve de l'exercice de leurs fonctions à la date du 10/10/2009 - Non activée à ce jour | |
| Engagement vis à vis de la banque HSBC de conservation du compte titres de placement d'un montant équivalent aux prêts à rembourser : soit au 31/12/2008 | 929 035 |
| Engagement vis à vis de la banque Palatine de conservation du compte titres de placement d'un montant équivalent aux prêts à rembourser : soit au 31/12/2008 | 400 000 |
| Total (1) | 1 329 035 |

| | |
|---|--|
| <i>(1) Dont concernant :</i> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées <i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i> | |
|---|--|

| Engagements reçus | Montant |
|---|---------|
| Total (2) | |
| <i>(2) Dont concernant :</i> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées <i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i> | |

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Engagements reçus | Montant |
|-------------------------|---------|
| Engagements réciproques | Montant |
| Total | |

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| Rémunérations allouées aux membres | Montant |
|--|---------|
| - des organes de direction ou de gérance | 60 000 |
| - des organes d'administration | |
| - des organes de surveillance | |
| Total | 60 000 |

EFFECTIF MOYEN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| | Personnel salarié | Personnel mis à disposition de l'entreprise |
|-----------------------------------|-------------------|---|
| Cadres | 25 | |
| Agents de maîtrise et techniciens | | |
| Employés | 20 | |
| Ouvriers | | |
| Total | 45 | 0 |

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

| | Capital | Capitaux propres | Quote-part du capital détenue en pourcentage | Résultat du dernier exercice clos |
|---|------------|------------------|--|-----------------------------------|
| A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS | | | | |
| 1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu) | | | | |
| TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE DO BRASIL (en Réal Brésilien) | RS 292 804 | RS 614 483 | 100,000 | 997 529 |
| TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE CARAIBES | 1 000 000 | 973 659 | 99,950 | - 24 010 |
| 2 - Participations (de 10 à 50% du capital détenu) | | | | |
| B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS | | | | |
| 1 - Filiales non reprises en A : | | | | |
| a) françaises | | | | |
| b) étrangères | | | | |
| 2 - Participations non reprises en A : | | | | |
| a) françaises | | | | |
| b) étrangères | | | | |

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Code de commerce - Article R225-102)

| | 21/12/2004 | 31/12/2005 | 31/12/2006 | 31/12/2007 | 31/12/2008 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | | 40 000 | 3 500 162 | 3 905 725 | 3 957 877 |
| Nombre d'actions ordinaires | | 40 000 | 3 763 615 | 4 199 704 | 4 255 782 |
| Nombre d'actions à dividende prioritaire | | | | | |
| Nbre maximum d'actions à créer : | | | | | |
| - par conversion d'obligations | | | | | |
| - par droit de souscription | | | | | |
| Opérations et résultat | | | | | |
| Chiffre d'affaires (H.T.) | | | 1 543 343 | 3 627 348 | 5 554 389 |
| Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions | | - 2 091 | 99 653 | 1 535 523 | 2 100 866 |
| Impôts sur les bénéfices | | | | | 16 327 |
| Participation des salariés | | | | | |
| Résultat ap. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions | | - 2 661 | 31 753 | 1 101 203 | 1 211 648 |
| Résultat distribué | | | | | |
| Résultat par action | | | | | |
| Résultat après impôts, participation, avant dot. aux amort. dépréciations et provisions | | | 0 | 0 | 0 |
| Résultat après impôts, participation, dot. aux amort. dépréciations et provisions | | - 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dividende attribué | | | | | |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | | | 24 | 30 | 36 |
| Montant de la masse salariale | | | 598 516 | 1 190 845 | 1 450 587 |
| Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres | | | 241 172 | 471 081 | 585 693 |

20.2.4 *Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux au 31/12/2008*

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE
Société Anonyme
Au Capital de 3.967.251,66 Euros

Siège Social
24 rue Neuve Sainte Catherine
13 007 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 480 040 880

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Travel Technology Interactive, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte particulier de la crise économique et financière qui induit une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La valorisation des frais de développement est réalisée selon les règles et méthodes décrites dans le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le bien-fondé des méthodes comptables précisées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de leur prise, du changement, ou de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.


Fait à Paris, le 15 juin 2009
CONCEPT AUDIT ASSOCIES
Laurence LE BOUCHER
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

20.3 Vérification des informations financières

20.3.1 Déclaration relative à la vérification des informations financières historiques

Les informations financières historiques ont été vérifiées et ont fait l'objet de rapport des commissaires aux comptes.

20.3.2. Informations vérifiées par les contrôleurs légaux

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a établi les rapports suivants :

- une attestation du 4 mars 2011 relative à la situation de trésorerie du Groupe TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE au 31 décembre 2010 ;
- un rapport général sur les comptes annuels couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 et un rapport spécial établis le 15 juin 2009 ;
- un rapport général sur les comptes annuels couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et un rapport spécial établis le 11 juin 2010.

20.3.3. *Informations financières figurant dans le présent document et n'ayant pas été vérifiées*

Néant

20.4 Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel des informations financières ont été vérifiée a été arrêté le 31/12/2009.

20.5 Politique de distribution de dividendes

Distribution de dividendes au cours des 2 derniers exercices sociaux:

| Exercice | 2008 | 2009 |
|----------------------|------|------|
| Montant du dividende | - | - |
| Dividende par action | - | - |

La politique de distribution de dividendes est fixée chaque année par l'assemblée générale des actionnaires, lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice précédent, au vu, notamment, des résultats financiers et des besoins en investissement.

Il est rappelé que TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE n'a pas d'obligation de distribuer des dividendes.

La décision de recommander ou non la distribution d'un dividende ainsi que le montant de ce dividende dépendront de différents facteurs qui pourraient, notamment, être:

- les résultats de la Société ;
- sa situation financière ;
- ses prévisions ;
- les intérêts de ses actionnaires ;
- les conditions générales de son activité ;
- tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration de la Société.

Il n'existe pas de formule permettant de déterminer le montant de dividende à distribuer.

En outre, le Code de commerce et les statuts de la Société limitent le droit de la Société de distribuer des dividendes dans certaines circonstances.

Le cas échéant, la Société pourra décider de distribuer des dividendes sur proposition du Conseil d'administration et après décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les dividendes distribués aux actionnaires dont le domicile fiscal où le siège social est situé hors de France font, en principe, l'objet d'une retenue à la source en France à un taux de 25%. Toutefois, les actionnaires personnes morales dont le siège de direction effective est situé dans un Etat membre de l'Union européenne peuvent bénéficier d'une exonération de retenue à la source sur les dividendes payés par une société anonyme dans la mesure où les conditions prévues à l'article 119 ter du Code général des impôts sont satisfaites. Par ailleurs, les actionnaires qui sont éligibles au bénéfice des conventions fiscales conclues par la France avec certains Etats et qui se conforment aux procédures de revendication du bénéfice de ces conventions, pourront bénéficier d'une réduction du taux de retenue à la source et, dans certains cas, d'autres bénéfices, sous les réserves prévues par la convention conformément au droit français.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Cf. § « Litiges et faits exceptionnels » page 14.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31/12/2009

Travel Technology Interactive a annoncé la perte programmée en mars 2010 de son plus gros client, Arik Air (Nigéria). L'effet sur 2010 sera donc significatif mais plus que compensé car Travel Technology Interactive devrait réaliser ses objectifs en terme de gains de nouveaux clients et continue à accompagner le développement de ses clients actuels.

20.10 Engagements hors bilan

Néant

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Renseignements à caractère général concernant le capital

21.1.1 Montant du capital

Le capital social de la Société s'élève 3.924.878,07 € et est divisé en 4.220.299 actions de 0,93 € de nominal.

Les actions de la société sont toutes de même catégorie.

Le capital est entièrement libéré.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3 Répartition du capital et des droits de vote au 11/02/2011

| Au 11 février 2011 | | Titres | | Droits de vote | |
|-----------------------|-----------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| Nom | Prénom | Nombre | % | Nombre | % |
| EUROFINANCE TRAVEL SA | | 2 186 541 | 51,9% | 4 377 087 | 59,4% |
| LEONARD | JEAN-CHRISTOPHE | 406 300 | 9,7% | 816 600 | 11,1% |
| LETAUER | CHRISTOPHE | 704 730 | 4,9% | 1 409 460 | 3,7% |
| DARDANNI | ROBERT | 70 | 0,002% | 140 | 0,0019% |
| KOLIRY | ERIC | 70 | 0,002% | 140 | 0,0019% |
| SCHILLACI | MARU | 1 | 0,00002% | 1 | 0,00001% |
| STIBBR PARTICIPATION | SA | 747 786 | 5,9% | 495 577 | 6,7% |
| ASSIST AIR CARGO | - | 56 000 | 1,3% | 112 000 | 1,5% |
| LC3 | | 23 000 | 0,5% | 46 000 | 0,6% |
| REYESI | CEDRIC | 2 380 | 0,1% | 4 760 | 0,1% |
| COLLEN | JEAN-CLAUDE | 1 820 | 0,04% | 1 820 | 0,02% |
| PIERROUD | ARNAUD | 1 120 | 0,03% | 1 400 | 0,02% |
| KNOBLAUCH | JOHNNY | 5460 | 0,1% | 7 840 | 0,1% |
| GUILAN | OSSAMA | 840 | 0,02% | 840 | 0,01% |
| RAMOS | PATRICE | 560 | 0,01% | 560 | 0,01% |
| DAVIAS | JEAN-LUC | 280 | 0,01% | 280 | 0,004% |
| DARDANNI | ELDA | 70 | 0,002% | 140 | 0,002% |
| ELDA EURL | - | 70 | 0,002% | 140 | 0,002% |
| KESAL EURL | - | 70 | 0,002% | 140 | 0,002% |
| CHRISTOPHEL | MARJORIE | 50 | 0,01% | 1 140 | 0,02% |
| TABONE | GERALD | 1 400 | 0,03% | 1 960 | 0,05% |
| SURGAND | FREDERIC | 2 240 | 0,1% | 3 080 | 0,04% |
| OUANAIM | MEHDI | 11 760 | 0,3% | 20 440 | 0,5% |
| SURGAND | FREDERIC | 2 240 | 0,1% | 3 080 | 0,04% |
| GALMES | VINCENT | 500 | 0,01% | 1 120 | 0,02% |
| Flottant | | 1 000 301 | 29,1% | 1 209 501 | 16,4% |
| Total | | 4 220 299 | 100,0% | 7 366 581 | 100,0% |

Les actionnaires non intégrés dans le flottante sont mentionnés dans les cases grisées.

21.1.4 Titres ou engagements donnant accès au capital de la Société

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE a signé un engagement de maintien de cours avec ses actionnaires brésiliens et pourrait être amené à émettre des actions nouvelles à attribuer à ces actionnaires. Cf. § 5.2 et § 22.

Aucun titre donnant accès au capital n'existe.

21.1.5 Capital social autorisé, mais non émis

L'Assemblée Générale du 17/12/2010 a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution

Sous condition suspensive de l'adoption de la deuxième résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré et statuant conformément notamment aux dispositions des articles L225-129 et suivants, L225-135 et L225-136 du Code de Commerce :

- délègue au conseil d'administration compétence à l'effet d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société à libérer en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;
- limite le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant être ainsi réalisées, par utilisation de la présente délégation, à 418.500 euros (prime d'émission non incluse);
- décide qu'en cas d'utilisation par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence le prix d'émission de chacune des actions sera déterminé, conformément à l'article L225-136 2° du Code de Commerce, par application de la formule suivante :

Valorisation de la Société avant augmentation de capital telle qu'elle ressort de
l'analyse financière d'ARKEON Finance

Nombre d'actions de la Société avant augmentation de capital

ou selon la valeur d'entreprise de la Société, laquelle devra être déterminée par le conseil d'administration en fonction de plusieurs méthodes de valorisation, dont au moins la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et la méthode des comparables ;

- décide que le nombre d'actions émises dans le cadre de la présente délégation de compétence ne pourra excéder 20% du capital social par an, cette période glissante d'un an courant à compter de la date de première utilisation de la délégation de compétence par le conseil d'administration ;

- décide que les actions ainsi émises seront créées jouissance courante, qu'elles seront complètement assimilées aux actions anciennes et qu'elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, dès leur création ;
- prend acte de ce que, conformément à l'article L225-129-5 du Code de commerce, en cas d'usage de la présente délégation le conseil d'administration établira un rapport complémentaire qui sera présenté à l'assemblée générale ordinaire suivante ;
- décide que la présente délégation de compétence est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale prend acte de ce que le commissaire aux comptes de la société établira, à l'intention du conseil d'administration, si celui-ci fait usage de la présente délégation de compétence, un rapport sur les conditions définitives de chaque émission.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article L225-136 du Code de commerce, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires portant sur les actions ordinaires nouvelles de la Société qui pourraient être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 II 2° du Code monétaire et financier.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment le pouvoir, pour chacune des augmentations de capital envisagées, de :

- fixer le nombre d'actions ordinaires à créer,
- déterminer leur prix d'émission en application de la méthode fixée par l'assemblée générale, ainsi que les autres conditions et modalités de leur émission,
- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues, à condition toutefois que le montant de l'augmentation de capital ne soit pas inférieur aux trois-quarts de l'augmentation décidée ;
- augmenter le nombre de titres à émettre, dans les 30 jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément à l'article L225-135-1 du Code de commerce ;
- imputer sur le poste « primes d'émission » le montant des frais relatifs à l'augmentation de capital et y prélever, s'il le juge opportun, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après émission ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital social qui résultera de la présente délégation de compétence, procéder à la modification corrélative des statuts et accomplir, directement ou par

mandataire, toutes opérations et formalités liées à l'augmentation du capital social réalisée en application de la présente autorisation ;

- et, plus généralement, prendre toutes mesures utiles à la réalisation de l'émission décidée en application de la présente délégation de compétence.

L'assemblée générale prend acte de ce que, sous réserve que les titres de la Société soient admis aux négociation sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation qui se soumet aux dispositions législatives ou réglementaires visant à protéger les investisseurs contre les opérations d'initiés, les manipulations de cours et la diffusion de fausses informations, le conseil d'administration pourra déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir et ce, conformément à l'article L225-129-4 du Code de commerce.

Quatrième résolution

Sous condition suspensive de l'adoption de la cinquième résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré et statuant conformément notamment aux dispositions des articles L225-129 et suivants, L225-135 et L225-138 du Code de Commerce :

- délègue au conseil d'administration compétence à l'effet d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société à libérer en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;

- limite le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant être ainsi réalisées, par utilisation de la présente délégation, à 267.375 euros (prime d'émission non incluse) ;

- décide qu'en cas d'utilisation par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence le prix d'émission de chacune des actions sera déterminé, conformément à l'article L225-138 II du Code de Commerce, par application de la formule suivante :

**Valorisation de la Société avant augmentation de capital telle qu'elle ressort de
l'analyse financière d'ARKEON Finance**

Nombre d'actions de la Société avant augmentation de capital

ou selon la valeur d'entreprise de la Société, laquelle devra être déterminée par le conseil d'administration en fonction de plusieurs méthodes de valorisation, dont au moins la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et la méthode des comparables ;

- décide que les actions ainsi émises seront créées jouissance courante, qu'elles seront complètement assimilées aux actions anciennes et qu'elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, dès leur création ;

- prend acte de ce que, conformément à l'article L225-129-5 du Code de commerce, en cas d'usage de la présente délégation le conseil d'administration établira un rapport complémentaire qui sera présenté à l'assemblée générale ordinaire suivante ;
- décide que la présente délégation de compétence est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale prend acte de ce que le commissaire aux comptes de la société établira, à l'intention du conseil d'administration, si celui-ci fait usage de la présente délégation de compétence, un rapport sur les conditions définitives de chaque émission.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article L225-138 I du Code de commerce, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires portant sur les actions ordinaires nouvelles de la Société qui pourraient être émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, au profit de la société BRR PARTICIPAÇÕES.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment le pouvoir, pour chacune des augmentations de capital envisagées, de :

- fixer le nombre d'actions ordinaires à créer,
- déterminer leur prix d'émission en application de la méthode fixée par l'assemblée générale, ainsi que les autres conditions et modalités de leur émission,
- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues, à condition toutefois que le montant de l'augmentation de capital ne soit pas inférieur aux trois-quarts de l'augmentation décidée ;
- augmenter le nombre de titres à émettre, dans les 30 jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément à l'article L225-135-1 du Code de commerce ;
- imputer sur le poste « primes d'émission » le montant des frais relatifs à l'augmentation de capital et y prélever, s'il le juge opportun, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après émission ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital social qui résultera de la présente délégation de compétence, procéder à la modification corrélative des statuts et accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées à l'augmentation du capital social réalisée en application de la présente autorisation ;
- et, plus généralement, prendre toutes mesures utiles à la réalisation de l'émission décidée en application de la présente délégation de compétence.

L'assemblée générale prend acte de ce que, sous réserve que les titres de la Société soient admis aux négociation sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation qui se soumet aux dispositions législatives ou réglementaires visant à protéger les investisseurs contre les opérations d'initiés, les manipulations de cours et la diffusion de fausses informations, le conseil d'administration pourra déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'émission ainsi que celui d'y surseoir et ce, conformément à l'article L225-129-4 du Code de commerce.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes et délibérant en application des dispositions des articles L225-129-6 et L225-138 du Code de commerce et L3332-18 et suivants du Code du travail, décide :

- de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires afin de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 123.000 € correspondant à 3% du montant des augmentations de capital décidées ci-dessus, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de numéraire réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la Société ou de son groupe au sens de l'article L233-16 du Code de commerce et la mise en place d'un tel plan dans le délai d'un mois,
- de supprimer, en faveur de ces salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires relatif aux actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente résolution.

La présente délégation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions légales et réglementaires et notamment pour :

- déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs,
- déterminer les modalités de chaque émission,
- fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément à l'article L3332-20 du Code du travail,
- fixer le délai de libération des actions, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, le tout, dans les limites légales,
- constater le montant des souscriptions et en conséquence celui de l'augmentation de capital corrélative,
- apporter aux statuts les modifications nécessaires et, plus généralement, faire le nécessaire pour la réalisation de l'opération.

21.1.6 Evolution du capital et de la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices

Evolution du capital social au cours des 3 derniers exercices

| Date | Nature de l'opération | Augmentation de capital | Nombre d'actions créées | Valeur nominale | Nombre d'actions cumulées | Capital social après opération |
|------------|--|-------------------------|-------------------------|-----------------|---------------------------|--------------------------------|
| 28/12/2007 | Augmentation de capital par apport en numéraire | 1.300.000 € | 130.000 | 0,93 € | 3.893.615 | 3.621.061,95 |
| 28/12/2007 | Augmentation de capital par apport en numéraire | 3.596.545,75 € | 306.089 | 0,93 € | 4.199.704 | 3.905.724,72 |
| 01/12/2008 | Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission | 52.152,54 € | 56.078 | 0,93 € | 4.255.782 | 3.957.877,26 |
| 27/01/2009 | Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission | 9.374,40 € | 10.080 | 0,93 € | 4.265.862 | 3.967.251,66 |
| 28/06/2010 | Réduction du capital | - 42.373,59 € | 45.563 | 0,93 € | 4.220.299 | 3.924.878,07 |

21.2 Actes constitutifs et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :

- la réalisation de logiciels informatiques,
- l'hébergement et l'infogérance d'applications informatiques,
- la gestion et la maintenance informatique,
- la fourniture d'accès internet,

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

21.2.2 Forme des actions (article 10 des statuts)

« Les actions, sont au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Jusqu'à leur entière libération, les actions sont obligatoirement nominatives et sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la société.

Conformément aux dispositions des articles L. 228-1 du Code de Commerce et L. 211-4 du Code Monétaire et Financier relatifs au régime des valeurs mobilières, le droit des titulaires seront représentés par inscription en compte à leur nom :

- chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur,
- chez la société et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres nominatifs.

La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux articles L. 228-2 et L. 228-3 du Code de Commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'entre eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappées. Ces renseignements doivent lui être communiqués dans les délais fixés par décret. Elle peut, par ailleurs, demander aux personnes inscrites sur la liste fournie par l'organisme, les informations concernant les propriétaires de titres, et ce, conformément aux articles L. 228-2 et suivants du Code de Commerce. »

21.2.3 Droits, priviléges et restrictions attachés aux actions

(a) Droits et obligations attachés aux actions / Droit de vote (article 12 des statuts)

« 1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

4- droit de vote double. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux autres actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera de ce droit. »

(b) Bénéfices (article 35 des statuts)

« Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction. »

21.2.4 Transmission des actions (article 11 des statuts)

« Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions sont d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. »

21.2.5 Franchissement de seuils statutaires

Néant

21.2.6 Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction – Règlement intérieur du Conseil d'administration

(a) Conseil d'administration

ARTICLE 14 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de **soixante-dix ans**, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

ARTICLE 15 - ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de **soixante-cinq ans**. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

ARTICLE 16 - DELIBERATIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

ARTICLE 17 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

ARTICLE 18 - POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

(b) Mode d'exercice de la Direction Générale

ARTICLE 19 - DIRECTION GENERALE

1 - Modalités d'exercice

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration est prise pour une durée de **six ans**. A l'expiration de ce délai, le Conseil doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

2 - Direction générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de **soixante-cinq ans**. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3 - Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de **5**.

La limite d'âge est fixée à **soixante cinq ans**. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

21.2.7 Assemblées générales

ARTICLE 24 - ASSEMBLEES GENERALES

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

ARTICLE 25 - CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions mentionnées à l'article 120-1 du décret du 23 mars 1967, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

ARTICLE 26 - ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'administration et procéder à leur remplacement.

ARTICLE 27 - ACCES AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles et que l'actionnaire justifie de leur inscription sur un compte tenu par la Société 2 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

ARTICLE 28 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

ARTICLE 29 - FEUILLE DE PRESENCE - BUREAU - PROCES-VERBAUX

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 30 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

ARTICLE 31 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

ARTICLE 32 - ASSEMBLEES SPECIALES

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires sous réserve des dispositions particulières applicables aux Assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

21.2.8 Convention d'actionnaires

Néant

22 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants dans le cadre de l'activité et/ou pouvant avoir une incidence financière sur les résultats du Groupe sont :

- Les contrats clients (risque client évoqué au § 4.2.1)
- Le contrat signé le 23 novembre 2007 dans le cadre de l'acquisition de BRR PARTICIPACOES, devenue filiale brésilienne de Travel technology Interactive, et au titre duquel, Travel technology Interactive a déjà versé aux vendeurs 750 k€ en cash (le 4 mars 2011) sur le complément de prix de l'ordre de 1,5M€, selon les estimations de TTI, en application d'une clause relative à la performance boursière du titre Travel technology Interactive. Le solde (de 750 k€) pourrait être réglé en cash et/ou en titres. Travel technology Interactive estime toutefois que le règlement en cash, même intégral, de ce complément de prix ne mettra absolument pas en péril sa trésorerie qui est estimée au 31 décembre 2010 à environ 4,3 M€.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Toutes les sources relatives aux tableaux, graphiques estimations et pourcentages figurant dans le présent document, notamment à la section 6 sont clairement mentionnées.

La Société confirme que les informations visées ont été reproduites fidèlement. Pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par ces tierces parties, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable dans les locaux de la Société :

Adresses : Etablissement : 11 rue du Colisée 75008 Paris
Siège : 24, rue Neuve Sainte Catherine 13007 Marseille
Téléphone : 01 71 18 15 15
E-mail : ekoury@ttinteractive.com
Site internet : www.ttinteractive.com

Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse dans le présent document;
- les informations financières historiques de la Société pour chacun des exercices précédant la publication du présent document.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La Société détient directement différentes participations dans les Sociétés suivantes :

- | | |
|---|---------|
| - Travel Technology Interactive Caraïbes | 99,99% |
| - Travel Technology Interactive Do Brasil | 99,99% |
| - Travel Technology Interactive Asia | 100,00% |

Cf. § 7.1 du présent document.